

# FRANCE FORUM

**La revendication du  
Tiers-Monde à l'égalité**

## **LE QUATRIEME AGE**

*Une politique industrielle pour l'Europe*

**le Sénégal et la francophonie**

**CASSER LA NATION ?**

*Le poète et la culture*

UNE REVOLUTION  
SANS REVOLTE : **LES IMPRESSIONNISTES**

**CINEMA ET "CENSURE"**

N° 131  
MARS-AVRIL 1974  
4 F

MAURICE FLORY — PIERRE CHARBONNEAU — JACQUES  
NANTET — ROBERT TOULEMON — JEAN FLORY — PIERRE  
EMMANUEL — GERMAIN BAZIN — ETIENNE BORNE



# FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

6, rue Paul-Louis-Courier - 75007 Paris  
C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. : 548-81-49

Abonnement : 8 n° par an ..... 30 F  
Abonnement de soutien ..... 40 F

MARS - AVRIL 1974

4 F

*Sommaire*

**131**

## ETUDES ET DOSSIERS

<b>LA REVENDICATION DU TIERS-MONDE A L'EGALITE</b> PAR MAURICE FLORY .....	2
<b>LE QUATRIEME AGE</b> PAR PIERRE CHARBONNEAU .....	11
<b>LE SENEGAL ET LA FRANCOPHONIE</b> PAR JACQUES NANTET .....	16
<b>UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR L'EUROPE</b> PAR ROBERT TOULEMON ET JEAN FLORY ....	20
<b>PROBLEMES ACTUELS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (COLLOQUE FRANCE-FORUM)</b> PAR HENRI BOURBON .....	30
<b>POURQUOI? INTERVIEW DE PIERRE EMMANUEL PAR R.F. BASTIDE</b> .....	34
<b>UNE REVOLUTION SANS REVOLTE : LES IMPRESSIONNISTES</b> PAR GERMAIN BAZIN .....	37
<b>CINEMA ET « CENSURE »</b> PAR ANDRE LENDGER .....	42
<b>POLEMQUES ET DIALOGUES</b> .....	48

## PROPOS DU TEMPS

<b>CASSER LA NATION ?</b> PAR ETIENNE BORNE .....	58
--	----

## NOTES DE LECTURE

<b>EXERCICE DE LA PEINTURE DE JEAN BAZAINE</b> PAR JEAN ONIMUS .....	50
<b>MEMOIRES (1773-1793) DE LOUIS PHILIPPE</b> PAR PIERRE AVRIL .....	51
<b>LES DIEUX DE L'ECOLOGIE DE RENE DUBOS</b> PAR MAURICE BLIN .....	52
<b>LE PIETON DES NUAGES DE GABRIEL DELAUNAY</b> PAR JEAN TEITGEN .....	52
<b>L'ENERGIE ET LE DESARROI POST-INDUSTRIEL DE LOUIS PUISEUX</b> PAR MAURICE BLIN .....	53
<b>ALERTE AUX PATRONS : L'ENTREPRISE DOIT CHANGER DE ROBERT-JEAN DE VOGUE</b> PAR PATRICK SERGENT .....	54
<b>UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR L'EUROPE DE ROBERT TOULEMON ET JEAN FLORY</b> PAR YVES PITETTE .....	55
<b>LA DYNAMIQUE DES EXPORTATIONS DES PAYS DE LA C.E.E. DE BERNARD ANCEL</b> PAR DOMINIQUE DAUVERS .....	56
<b>PEGUY ET LE SOCIALISME D'ALEXANDRE MARC</b> PAR FRANÇOIS BORDRY .....	57

# La revendication du Tiers-Monde à l'égalité

par Maurice Flory

« **I**l est faux que l'égalité soit une loi de la nature. La nature n'a rien fait d'égal ; la loi souveraine est la subordination et la dépendance. » Cette réflexion du moraliste aixois Vauvenargues, n'a peut-être jamais été aussi vraie. L'aspiration à l'égalité est pourtant l'une des constantes de l'humanité et l'une des bases de la démocratie.

L'inégalité sociale a toujours été l'une des grandes sources de conflit. Alors qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le problème de l'*inégalité des hommes* au sein d'une même nation qui a constitué le foyer essentiel des contestations sociales (la littérature de l'époque est un bon indicateur), aujourd'hui, c'est l'*inégalité des nations* qui retient l'attention. Il s'agit d'un problème social à l'échelle planétaire et qui met en cause les Etats dans leurs relations, c'est-à-dire l'organisation de la société internationale.

Jamais l'inégalité n'a été aussi grande, car au moment où une partie du monde a réussi à réduire la pénurie et à enfanter la *Société d'abondance*, une autre partie, de loin la plus vaste et la plus peuplée en est encore à lutter contre la faim et à essayer de réduire la pauvreté. Jamais l'écart entre les hommes n'a été aussi visible, et la conscience de l'inégalité aussi claire.

Depuis quelques semaines, on peut considérer que le pétrole va permettre à une dizaine d'Etats arabes de faire un grand pas vers le développement. Mais le sort de la centaine d'autres pays défavorisés n'en sera guère changé pour autant !

Alors que la Société internationale vit sous la fiction de l'*Egalité souveraine des Etats*, voilà que des Etats se proclament sous-développés et se réclament de cette inégalité pour obtenir à leur bénéfice des avantages.

Le phénomène est nouveau et sans doute important. Pour l'évaluer, le situer, le juger, il faut partir de la règle ou plutôt du *postulat* qui gouverne des relations entre Etats et tenter d'en comprendre le sens. Ce prin-

cipe s'avère si important et si durable qu'il n'existe pas de Charte où il ne soit rappelé. Il apparaît donc toujours, aujourd'hui, comme un indispensable *artifice juridique*.

C'est ce qui explique qu'il ait contribué à figer l'analyse juridique qui progressivement s'est écartée d'une réalité en pleine évolution. Le Droit international a peut-être été la victime de ce postulat d'un autre temps. Mais curieusement cet appel à l'égalité va se transformer, retrouver un nouveau sens et devenir un instrument positif du développement.

## I. — LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES ETATS EGAUX ET SOUVERAINS

Au XIX<sup>e</sup> siècle le club fermé des Etats va secréter les règles nécessaires à la société aristocratique de l'époque. Il en résulte un droit de la coexistence où chacun ne reconnaît comme limite de sa souveraineté que la souveraineté de l'autre.

Le droit international classique s'est façonné au XIX<sup>e</sup> siècle dans ce milieu spécifique qui était appelé à l'époque les « pays civilisés », c'est-à-dire dans une société dominée par l'Europe. Société de démocraties libérales, limitée à un nombre restreint d'Etats, elle entendait pratiquer en son sein le respect d'autrui et a traduit ce souci par un postulat fondamental, celui de l'égalité souveraineté de ses membres qui constitue l'un de ses principes de base. Il en résulte notamment qu'aucun Etat ne peut empiéter sur les compétences d'un autre Etat, ce qui conduit au principe de non ingérence dans les affaires intérieures et à celui de l'immunité juridictionnelle des Etats étrangers. On peut en déduire aussi le principe d'unanimité qui domine la société internationale, car un Etat ne peut être soumis à une règle qu'il n'a pas acceptée. Il faut y ajouter encore toutes les règles diplomatiques en usage dans les conférences

*Une politique de promotion du paysannat et de développement agricole constitue  
l'un des moyens de progrès social et économique du Tiers Monde.*

internationales et les procédures de signature des traités.

L'adoption de ce postulat n'est pas l'effet d'un hasard, ni le résultat de convictions idéologiques. A l'époque, il reflétait une certaine réalité, d'ailleurs mal perçue, et qui correspondait à une forme d'égalité des Etats dans la communauté internationale du moment. Cette égalité reposait déjà sur ce qu'on appelle aujourd'hui le niveau de vie ou le développement économique et que l'on qualifiait alors de civilisation. En 1884, Lorimer distinguait l'humanité civilisée, l'humanité barbare et l'humanité sauvage ; seule la première participait pour lui à l'ensemble du droit des gens. C'est au sein de cette humanité civilisée que se situent les Etats qui bénéficient du droit à une reconnaissance pleine et entière ; ceux-là seuls, égaux en civilisation, sont également souverains : « Dans la sphère du droit international, j'admets le droit de chaque Etat d'être reconnu dans la mesure de son développement politique ; mais je ne me fais ni l'avocat du suffrage égal, ni l'avocat de l'égalité des Etats... tous les hommes n'étant pas égaux et tous les Etats n'étant pas égaux, ils n'ont pas tous des titres à être reconnus comme égaux au point de vue politique ou international... » (1). Pillet se fondait sur une distinction semblable pour critiquer le postulat de l'égalité en faisant ressortir qu'« il n'existe aucune égalité de droits entre les Etats civilisés et les Etats non civilisés

ou moins civilisés » (2). Pour les juristes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il apparaît donc que seuls les membres du Club européen ou assimilés, ressortissent du postulat de l'égalité.

Même si dès cette époque, certains juristes ne manquent de souligner le caractère artificiel de ce postulat dans une société qui déjà connaît le phénomène des grandes puissances et celui des nouveaux Etats d'Amérique latine issus de la première vague de décolonisation, le principe de l'égalité continue à assurer son rôle de défense de la souveraineté des Etats. Son utilité ne se dément pas à travers toutes les phases de la mise en place progressive de la société internationale. Il inspire les rédacteurs du Pacte de la Société des Nations ; on le retrouve dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies ; c'est en son nom que se fera la décolonisation ; il figure en bonne place dans le plus récent des grands textes votés par l'Assemblée Générale des Nations Unies à l'occasion de son XXV<sup>e</sup> anniversaire, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats.

Une telle constance dans le temps et à travers les chartes de toutes les organisations internationales mérite une explication. Cet attachement ou dogme de l'égalité n'a d'autre raison que la défense de l'Etat souverain. Nous sommes en présence d'un principe protecteur de l'Etat qui est d'autant plus nécessaire que précisément

(1) LORIMER, Principes de droit international. Trad. Nys. 1884, p. XIV et p. 65 et s.

(2) PILLET, Les droits fondamentaux des Etats, RGDIP, 1898, p. 70.

les Etats sont inégaux et c'est pourquoi l'égalité juridique des Etats est un principe effectivement appliqué dans les relations pacifiques normales entre les nations « un Etat de moins de cent mille habitants, dépourvu de toute puissance militaire ou économique, peut prétendre à l'inviolabilité de son territoire, au respect de son espace aérien et de ses eaux territoriales, à l'exploitation exclusive de son plateau continental (qui peut fort bien s'étendre à une part importante d'un océan), au respect du statut diplomatique et des privilèges de ses représentants, exactement de la même manière que peuvent y prétendre les Etats-Unis ou l'U.R.S.S. » (3).

Et pourtant, si nécessaire soit-il, ce postulat s'avère insuffisant. Pillet affirmait déjà en 1898 : « Les Etats ne sont pas égaux entre eux ; pas plus au point de vue de leurs droits qu'à celui de leurs richesses et de leur puissance » et il démontrait successivement que bien entendu l'égalité n'existait pas entre « Etats civilisés et Etats non civilisés ou moins civilisés », qu'elle n'existait pas toujours entre Etats civilisés en raison des liens de dépendance qui limitent certains d'entre eux, et enfin qu'elle n'existait même pas entre Etats dont la souveraineté est restée intacte car ceux qu'on appelle les grandes puissances ont accaparé en fait le gouvernement des grands intérêts communs. « Bien éloigné de l'égalité des livres, la vie politique ne nous montre qu'inégalités, et cela suffit déjà pour que l'on ne puisse pas dire que l'égalité est un droit absolu, fondamental des Etats » (4).

L'observation du juriste contemporain n'est pas tellement différente. Après avoir rappelé que l'égalité souveraine des Etats constitue toujours la pierre angulaire

(3) W. FRIEDMANN, De l'efficacité des Institutions Internationales. *Coltn*, 1970, p. 59.

(4) PILLET, op. cit., p. 71.

du droit international, W. Friedmann reconnaît que la réalité politique est tout autre et qu'un système de droit qui ferait abstraction de ces réalités politiques fondamentales le ferait au risque d'être de plus en plus déconsidéré. « La question qui se pose — écrit-il — est de savoir jusqu'à quel point le droit international réussit à faire l'équilibre entre l'égalité juridique théorique de tous les Etats, petits et grands, et l'inégalité de fait de leur puissance » (5).

Pour mettre hors d'atteinte l'égalité proclamée, on en fait alors un principe abstrait. « On voit ainsi se dégager une *notion autonome* de l'égalité, conçue comme une égalité strictement juridique et légale, ne signifiant ni l'égalité matérielle, ni même l'égalité de participation aux fonctions internationales » (6).

Ce postulat enfermé dans son cadre étroit va alors pouvoir continuer à jouer son rôle protecteur en restant à l'abri des inévitables inégalités de fait qui subsistent mais ne doivent pas le compromettre. Il est brandi chaque fois que nécessaire à la défense de l'Etat souverain ; son caractère juridique et abstrait permet de l'écarter lorsqu'il faut élaborer les règles d'une société internationale qui ne peut faire abstraction du phénomène politique des puissances (7).

(5) W. FRIEDMANN, op. cit., p. 59.

(6) Ch. ROUSSEAU, Droit International public, 1953, p. 320.

(7) Sur cet aménagement voit notamment K. MARKUS, Grandes puissances, petites nations et le problème de l'organisation internationale, thèse, Genève 1947 ; R. DRAGO, La pondération dans les organisations internationales, *A.F.D.I.*, 1956, 529 ; R. PADIRAC, L'égalité des Etats et l'organisation internationale, 1953 ; B. BOUTROS GHALI, Le principe d'égalité des Etats et les organisations internationales, *R.C.A.D.I.*, 1960, t. 100.

C'est ainsi qu'avec ces aménagements, le postulat de l'égalité a continué à jouer un rôle capital dans la communauté internationale. Pourtant, une remise en cause devait intervenir avec la décolonisation des années 50 qui ne va pas seulement amener de nouveaux Etats sur la scène internationale, mais qui avec eux va introduire une nouvelle dimension de l'inégalité jusqu'alors ignorée : le sous-développement.

La notion économique de développement s'est imposée si fortement à nos esprits que nous avons peine à réaliser qu'il s'agit là d'une prise de conscience très récente. Trois raisons principales viennent expliquer cette émergence tardive.

La première est que le développement est un phénomène jeune. Sans doute depuis ses origines le monde n'a cessé de se développer, mais si lentement qu'un esprit humain ne pouvait le percevoir. L'accélération qui rend ce mouvement sensible est très récente (8). De 1870 à 1970 pour l'ensemble des pays industriels, le P.N.B. a été multiplié par 6 contre 2,5 au siècle précédent. Plus de la moitié de ce progrès a été réalisé durant les 20 dernières années. Pendant ce temps, le P.N.B. du Tiers-Monde ne fait que doubler en tenant compte de l'Amérique latine. L'écart entre pays industriels et Tiers-Monde passe de (4 à 1) à (10 à 1) et même à (30 à 1) si on prend les Etats-Unis comme référence.

La seconde est que pendant des siècles les Etats sont restés groupés en peloton relativement homogène. L'un pouvait par suite d'une conjoncture favorable l'emporter en richesse sur les autres, l'avance n'était jamais décisive ni durable. Ainsi, vit-on successivement l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne occuper des positions dominantes. Il faut attendre la révolution industrielle pour voir apparaître un écart d'une nature différente qui ne tient plus à une différence de puissance, mais de développement.

La troisième vient du caractère européocentrique du globe jusqu'à la grande décolonisation de ces vingt dernières années. Tant que le monde se réduisait à quelques Etats européens ou assimilés, les différences de développement ne restaient pas définitives. L'avance économique de l'Angleterre était rattrapable et l'a d'ailleurs été ; tous ces Etats, ou presque, appartiennent à la même civilisation industrielle et participent au même type d'organisation politique économique et sociale. A bien des égards, les Etats d'Amérique latine, résultat de la première grande décolonisation, s'assimilent aux Etats européens par leur classe dirigeante, ce qui explique que la prise de conscience ne soit pas venue de ce côté. Pour devenir un problème international, il fallait la décolonisation de l'Afrique et de l'Asie et l'arrivée sur la scène internationale d'Etats avertis par leur ancien colonisateur du niveau de vie

(8) Cf. P. BAIROCH, *Les écarts de niveaux de développement économique entre pays développés et pays sous-développés de 1770 à 2000*. Revue Tiers-Monde, n° 47, juillet-septembre 71 ; Le Tiers-Monde dans l'impasse, Collection Idées, Gallimard, 1971.

des pays industriels et donc conscients du décalage économique qui est le leur. Il fallait aussi que leur cri d'alarme lancé du haut des tribunes internationales atteigne l'opinion internationale ; une immense tâche d'information devait être entreprise pour que le message soit reçu. La comparaison avec la situation sociale au XIX<sup>e</sup> siècle dans les sociétés industrielles a été souvent faite ; elle est en effet frappante. Le problème social contemporain est au moins aussi difficile à assumer que celui qui a occupé le siècle précédent. Combien faudrait-il d'enquêtes Villerme (9) pour que l'opinion publique internationale mobilise les gouvernements des Etats et les amène à se mettre d'accord sur les méthodes capables d'aboutir à des résultats. Les grands rapports se sont multipliés à l'échelon multilatéral comme au niveau bilatéral (10). Le résultat n'est pas toujours atteint ; mais le problème est désormais posé ; le petit tiers de l'humanité développée ne peut ignorer les deux tiers sous-développés qui d'ailleurs se sont donnés les moyens de s'exprimer (« le Groupe des 77 ») et parfois d'agir (cf. la stratégie pétrolière).

Une nouvelle réalité s'impose donc. L'inégalité de fait, trop facilement ignorée au bénéfice de l'égalité juridique des Etats, est un phénomène complexe qui suppose une analyse plus fine que celle dont s'étaient contentés les internationalistes jusqu'à présent et conduit à distinguer aujourd'hui deux types très différents de distorsion, la vieille inégalité de puissance et la nouvelle inégalité de développement (11). Contre la première on ne peut rien, pas plus qu'on ne peut supprimer les différences physiques qui existent entre les individus ; il y aura toujours des gros et des minces, des grands et des petits, des bien portants et des malades ; la seule attitude devant une telle inégalité est de la nier au plan des principes et d'en réduire les effets au plan pratique en protégeant les défavorisés. Le vieux postulat de l'égalité continue à trouver là son utilité.

La seconde est d'une autre nature et relève non plus de la puissance, mais du niveau de vie. Une société démocratique tend à l'égalité du niveau de vie de ses citoyens ; à cette fin elle recourt à une législation sociale qui assure à chacun le minimum indispensable et qui opère pour cela les péréquations et les redistributions nécessaires. Au niveau des Etats, si l'on ne peut éviter

(9) L. R. VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les fabriques de coton, de laine et de soie*, 2 vol., 1840.

(10) *Rapport de la Commission du développement international*, dit rapport Pearson (1969), publié à Paris, Denoël, sous le titre : *Vers une action commune pour le développement du Tiers-Monde. Etude de la capacité du système des Nations-Unies pour le développement élaboré à l'initiative du Bureau consultatif Interorganisation et du Conseil d'administration du Programme des Nations-Unies pour le développement*, dit rapport Jackson (1969). *Rapport du Comité de la planification et du développement*, dit rapport Tinbergen (1970). Pour la France, en 1963, le rapport Jeanneney, et en 1971, le rapport Gorse, non publié. Pour les Etats-Unis, le rapport Peterson.

(11) Cf. la conférence prononcée par G. de LACHARRIERE le 17 février 1972 à l'Institut du droit de la paix et du développement de Nice sur « La riposte juridique à l'inégalité du développement ».

chant les relations amicales et la coopération entre Etats conformément à la Charte des Nations Unies » (13) rappelle à quatre reprises « l'importance fondamentale » du principe de l'égalité souveraine des Etats et lui consacre une section particulière.

Cette affirmation répétée veut avoir un effet sécurisant. En réalité, elle a eu comme résultat d'occulter, de gommer un certain nombre de situations inégalitaires. Or ce qui représente une garantie et une règle du jeu efficace entre gens de même condition cesse de l'être au-delà du cercle de famille.

Entre Etats inégalement développés, la règle de l'égalité devient en effet une imposture. « S'il y a une formule hypocrite, disait le Doyen Colliard à Orléans, c'est bien celle-là. L'égalité des Etats est le type même du faux concept » (14). En effet, hors de ce rôle privilégié, la règle n'est plus protectrice des Etats. D'abord il faut rappeler que pendant longtemps les Etats non européens en ont été exclus et ont été soumis à un régime inégalitaire justifié par la mission civilisatrice des puissances européennes (15) ; ainsi expliquait-on les traités du Protectorat, les contrôles financiers, les capitulations, les sessions à bail, les concessions, les traités de garanties et toutes les formes de traités inégaux. Mais par la suite, lorsque ces régimes discriminatoires disparurent, les Etats qui se trouvèrent alors placés sous le régime de l'égalité souveraine, n'en connurent que les avantages apparents et les satisfactions d'amour propre.

*C'est au nom du principe de l'égalité que s'est faite la décolonisation.*

que certains soient plus puissants que d'autres par leur taille ou leurs caractéristiques géographiques, en revanche, des remèdes existent à l'inégalité de développement de leurs économies. Il ne s'agit plus de nier une telle inégalité, mais de la corriger. Pour y parvenir il faut s'attaquer au système qui paraît être à l'origine de cette inégalité ou qui n'a pas su l'éviter, c'est-à-dire au libéralisme économique dans lequel vit la société internationale actuelle. Ainsi s'explique l'intérêt que le droit international commence à porter aux problèmes économiques. Cette pénétration de l'économie dans un ordre juridique qui avait cru pouvoir l'ignorer jusqu'à présent est une innovation riche de conséquences qui aux dires de certains entraînerait même une véritable mutation du droit international (12).

## II. — UNE SOUVERAINETE REMISE EN CAUSE PAR L'INEGALITE

Le postulat de l'égalité souveraine n'est pas seulement une commodité de langage et la formulation d'une certaine nécessité juridique. Son utilisation entraîne des conséquences précises.

Dire que deux Etats sont également souverains dans la société internationale, signifie que, quelle que soit leur taille ou leur puissance, ils ont les mêmes droits et qu'ils bénéficieront du même traitement.

C'est dans cette perspective que récemment « la déclaration relative aux principes du droit international tou-

L'égalité juridique artificielle qui leur était appliquée aboutissait à un régime libéral qui leur était défavorable. Sous couvert de cette égalité s'installaient des relations qui dans les faits restaient inégales parce qu'au départ on avait refusé de reconnaître la réalité de l'inégalité économique.

A cet égard, l'histoire de l'application de la clause de la nation la plus favorisée est significative (16). Dans une première phase, parce qu'elle s'impose au nom de l'égalité, elle a été considérée sans restriction comme un progrès et son contraire, le régime préférentiel comme une régression. C'est l'époque de l'extension du régime libéral par la progression en tache d'huile des clauses bilatérales. Une entorse existe pourtant par le jeu de ce qu'on appelle les *préférences historiques* ; mais en dehors de cette exception tolérée, la clause triomphe et après la première guerre, la S.D.N. reconnaissant en elle un merveilleux instrument de développement commercial, préconise son insertion dans tous les traités de nature économique (17). Dans son arrêt du 27 août

(13) Assemblée générale, 2625 (XXV). 4 novembre 1970.

(14) Colloque Orléans, op. cit., p. 152.

(15) Cf. l'inscription du monument — aujourd'hui disparu — élevé à Sidi Ferruch pour commémorer le débarquement en 1830 des troupes françaises en Algérie : « Ici la France est venue apporter la civilisation ».

(16) D. VIGNES. R.C.A.D.I. *La clause de la nation la plus favorisée et sa pratique contemporaine*, 1970, II (t. 130) p. 213 et s.

(17) La politique commerciale entre les 2 guerres, *propositions internationales et politiques nationales*. S.D.N., 1942. II. A. 6.

(12) Cf. le colloque de la S.F.D.I. à Orléans (1971), sur le droit international économique. Pedone, 1972.

1952, la Cour internationale de Justice souligne elle aussi que le but de la clause est « d'établir et de maintenir en tout temps une égalité fondamentale sans discrimination entre tous les pays intéressés » (18). B. Knapp, dans une formule absolue, traduit les idées encore reçues sans nuance en 1959 : la clause c'est « l'égalité du droit des gens » (19).

Mais c'est précisément dans le domaine du commerce international (20), à partir des réflexions engendrées par des conséquences du principe d'égalité que constituent la réciprocité (21) et la clause de la nation la plus favorisée (22), que la prise de conscience va se faire.

Entre 1955 et 1964, les pays nantis de la société internationale, c'est-à-dire les pays capitalistes, en orientant leurs efforts vers le libre échangeisme et plus généralement vers le libéralisme économique à l'échelle du monde n'ont pas réalisé que cette absence de réglementation internationale laissait les pays en voie de développement désarmés devant leur puissance économique. Le prodigieux essor du commerce international depuis 25 ans s'est réalisé grâce aux procédures de libéralisation préconisées et mises en œuvre par le G.A.T.T. (23).

De cette immense promotion commerciale, le Tiers-Monde n'a guère profité. « L'intérêt des pays en voie de développement n'est pas du tout le libre échange ou l'abaissement général des droits, mais l'élaboration systématique d'un système de préférence. Le Kennedy Round n'a rien apporté aux pays en voie de développement. On ne voit pas en quoi ils seraient favorisés par la possibilité de vendre des produits manufacturés en Europe, en concurrence avec les Etats-Unis ou aux Etats-Unis en concurrence avec l'Europe » (24). Il suffit de laisser les chiffres parler : la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial qui était de 31 % en 1950 est tombée à 21 % en 1960 et à 18 % en 1968. Il faut y ajouter le phénomène de l'évolution des termes de l'échange qui d'après la B.I.R.D. sont passés de 1950 à 1970 de 100 à 93 pour les pays en voie de développement et de 100 à 111 pour les pays industriels. Les premiers vendant 7 % moins cher et achetant 11 % plus cher, soit, en 20 ans, une détérioration de la valeur de leurs échanges d'environ 18 % (25). S'il n'y avait pas eu cette dégradation, les pays en voie de développement en auraient retiré un supplément de recette d'exploitation de 15 milliards de dollars, ce qui

*L'écart entre pays industriels et Tiers Monde s'accroît régulièrement et dangereusement.*

correspond à peu près au volume de l'aide. Ainsi s'explique l'idée souvent avancée que cette contribution n'est pas un don, mais une simple restitution au Tiers-Monde, victime du pillage des pays riches. Quelle que soit l'exactitude de ces calculs, ils mettent en lumière les limites d'un libéralisme qui, en ne permettant pas la protection d'économies fragiles et en les livrant à la concurrence sauvage de l'économie internationale, les empêchent de progresser. Les compensations par les mécanismes d'aide et d'assistance ne constituent que des faux remèdes dans la mesure où ils ne s'attaquent pas à la racine du mal.

Bien loin d'apparaître comme une régression, la préférence va donc dans une deuxième phase triompher dans les mécanismes du droit international économique. Si le G.A.T.T. généralise la clause en l'introduisant dans des traités multilatéraux, il consacre au moment de la décolonisation au profit des nouveaux Etats sous le nom de *préférences spéciales* les vieilles préférences historiques. Sur la même lancée le deuxième C.N.U.C.E.D. introduit en 1968 l'idée d'une généralisation des préférences au profit des pays en voie de développement ; précisé par le Comité spécial des préférences de la C.N.U.C.E.D., le *système des préférences généralisées* est entré en vigueur en octobre 1970 (26).

(18) *Affaire relative aux droits des ressortissants des E.U. au Maroc*, C.I.J. Recueil 1952, p. 192.

(19) *Le système préférentiel et les Etats-Tiers*, Genève, 1959, § 597.

(20) Cf. Guy de LACHARRIERE, *Commerce extérieur et sous-développement*. P.U.F., 1964.

(21) Cf. M. VIRALLY, *le principe de réciprocité dans le droit international contemporain*, R.C.A.D.I., 1967 ; III (t. 122), p. 5.

(22) Cf. D. VIGNES, R.C.A.D.I., 1970, II (t. 130) et la bibliographie fournie sur la clause.

(23) T. FLORY, *Le G.A.T.T.*, Paris, 1968.

(24) A. PHILIP, *la Conférence de Genève*, Développement et civilisation, sept. 1964, p. 57.

(25) Cité par LUCHAIRE, *Cours de Droit international du développement, 1970-1971*, p. 48 et s.

(26) Cf. La chronique de Droit international économique de D. CARREAU, J. de la ROCHERE et T. FLORY. A.F.D.I., 1970, p. 642.

C'est sans doute à une prise de conscience analogue qu'il faut attribuer la contestation actuelle des accords de coopération bilatérale. Les pays en voie de développement ne peuvent être satisfaits de relations qui ne leur apportent pas l'aide escomptée et qui semblent même contribuer à les maintenir sous la tutelle économique des pays riches. Ils savent maintenant au bout de dix ans de coopération qu'il ne suffisait pas de proclamer l'indépendance pour que le postulat de l'égalité souveraineté fasse le reste. Ils prennent donc conscience du caractère fausement égalitaire de la coopération. D'une part ils vont dénoncer « les rapports inégaux de coopération » (27), ce qui peut conduire dans l'esprit de la convention de Vienne sur les traités (28) à l'annulation des accords que l'on estime avoir été conclus sous l'empire des pressions économiques. Mais d'autre part, ils cherchent à sortir d'un formalisme égalitaire sans signification pour aboutir — éventuellement par des mesures inégalitaires — au but recherché, c'est-à-dire à l'instauration de véritables mécanismes de développement.

Cette poursuite d'une finalité économique explique certaines incohérences. Si les pays en voie de développement invoquent l'égalité pour se défendre contre les empiètements possibles de partenaires plus puissants tout en exigeant, par ailleurs, le bénéfice de régimes inégalitaires et de clauses dérogatoires, la contradiction n'est peut-être qu'apparente. Nous retrouvons ici le rôle traditionnel de défense joué par le principe de l'égalité souveraine qui n'interdit nullement les inégalités compensatoires, elles aussi destinées à un rôle de défense économique. C'est le souci du développement qui rétablit la cohérence.

### III. — LA RECUPERATION DE L'EGALE SOUVERAINETE PAR LE DEVELOPPEMENT

La proclamation de l'égalité et de la souveraineté passe désormais pour les pays du Tiers-Monde par le développement. L'égalité souveraine ne se limite plus à l'égalité juridique qui reste sans doute un indispensable instrument de défense; l'égalité souveraine, c'est aussi l'égalité de développement et, dans un premier temps, la revendication du droit à ce développement.

Ces préoccupations qui apparaissent essentiellement à travers les travaux de l'Assemblée générale et des organismes des Nations-Unies mis spécialement en place pour suivre ces questions vont obliger le droit international à s'ouvrir à de nouveaux problèmes et vont

(27) Cf. par ex. le document de travail rédigé par le Conseil de l'O.U.A. dans sa session d'Addis Abeba en février 1973 : « Le Conseil réaffirme son plein appui et sa solidarité totale aux Etats membres dans leurs efforts ayant pour but d'adapter le cadre de leur coopération aux exigences du développement et aux intérêts de leurs peuples. Il exprime l'espoir de voir les pays concernés se concerter et agir solidairement dans leurs efforts visant à réajuster les rapports inégaux de coopération avec les pays et les ensembles entre autres Africains ». Le Monde 11-12.2.1973.

(28) Cf. Déclaration annexe à la Convention de Vienne sur l'interdiction de la contrainte militaire politique ou économique lors de la conclusion de traités.

contribuer à modifier un certain nombre de notions traditionnelles.

L'introduction de la finalité du développement dans le droit international va d'abord remettre en cause l'Etat lui-même. La dimension économique s'accommode mal des frontières étatiques (29). Il existe déjà une réglementation économique transnationale qui, parfois, ignore complètement les Etats; on en trouve des exemples dans le domaine des transports aériens (30). Les sociétés multinationales constituent un autre exemple de situation marginale par rapport aux Etats qui ne parviennent pas à dominer les problèmes qu'elles posent (31). Les efforts d'aide et de coopération bi- ou multilatérales sont souvent limités dans leurs projets par l'existence de frontières qui entravent le déroulement logique des programmes de promotion économique. On pourrait multiplier les exemples qui montrent, d'une part, que l'Etat est souvent dépassé par la dimension et la complexité des phénomènes économiques et, d'autre part, qu'il peut même être une entrave à cette nouvelle finalité du développement que s'est fixée la société internationale. Cette société saura-t-elle s'adapter et trouver les nouveaux instruments qui viendront sinon remplacer les Etats, du moins en assouplir les caractéristiques trop contraignantes pour l'économie? Il est encore trop tôt pour se prononcer (32); encore que des constructions telles que les Communautés européennes soient déjà riches d'enseignement.

Mais d'ores et déjà, on constate que la conception de la souveraineté étatique s'est transformée. Elle était jusqu'à présent fondée essentiellement sur le pouvoir politique; Etat souverain signifiait Etat politiquement souverain (33). C'est pourquoi on a parfois appelé, selon une terminologie d'ailleurs contestée, Etats mi-souverains

(29) Ce problème a été abordé par F. PERROUX dès 1958 : « Le 18<sup>e</sup> siècle des industries artisanales ou manufacturières, des économies paysannes et agricoles aurait engendré les doctrines de la souveraineté territoriale. Pourquoi le 20<sup>e</sup>, avec ses industries très concentrées, au lieu de répéter le passé ne produirait-il pas l'idéologie de la souveraineté des peuples sur les pôles de développement dans le camp socialiste ou dans le camp capitaliste? La coexistence pacifique, II. 210.

(30) Cf. M. MANCKIEWICZ, Colloque d'Orléans, op. cit., p. 148, « Le droit aérien qui s'explique sur le plan international et qui est toléré ou même sanctionné par les Etats, n'est pas fait par les Etats : il est fait à leur insu en fait, avec leur approbation, par des particuliers ou des organisations ».

(31) « Des pouvoirs mondiaux qui ne sont ni des pouvoirs nationaux, ni des pouvoirs supranationaux sur de grands espaces, ni des pouvoirs internationaux sont en voie de se former dans le monde tel qu'il est... » F. PERROUX, La coexistence pacifique, III. 427.

(32) Voir sur ce point les réflexions de R. PINTO, Le droit des relations internationales, 1972, p. 24 « ... Il est possible que dans un demi-siècle la société politique de base ne soit plus l'Etat — l'Etat aura rejoint la tribu au musée des antiquités politiques... ».

(33) Dans son cours à l'Académie de Droit international de 1948, Ch. ROUSSEAU substitue l'indépendance à la souveraineté comme critère de l'Etat. Il s'agit pour lui de l'indépendance politique. La dimension économique de l'indépendance n'apparaît encore que très accessoirement à cette date. R.C.A.D.I. 1948, II. (T. 73), p. 171 et s.

ceux qui, tels les anciens protectorats, voyaient leur gouvernement contrôlé par une autorité politique extérieure. De même les Etats décolonisés, ont-ils pensé avoir retrouvé leur indépendance et leur pleine souveraineté après s'être débarrassés de l'administration coloniale. Passée l'euphorie de la libération, ils ont réalisé progressivement qu'une complète indépendance ne se définissait pas seulement au niveau politique, mais qu'il fallait encore tenir compte du plan économique et culturel et que la récupération d'une totale souveraineté passait par là. C'était donner un sens beaucoup plus large à la souveraineté (34). C'était aussi tenir compte de l'apport des économistes qui ne manquaient pas de souligner le caractère hypocrite de la traditionnelle conception juridique de la souveraineté (35). C'était, enfin, répondre aux analyses marxistes de l'impérialisme (36). Ainsi enrichie, l'idée d'égalité souveraineté peut alors correspondre à une réalité si on y inclut la dimension économique de l'égalité qui se définit nécessairement ici comme une égalité de développement.

L'égalité souveraineté des Etats prend dans ces conditions une précision impressionnante dans la mesure où elle représente en réalité un véritable droit au développement.

Au nom d'une égalité souveraineté qu'ils veulent plus réelle, les nouveaux Etats vont revendiquer un développement auquel ils estiment avoir droit (37). Le principe

(34) Voir sur ce renouvellement de la notion de souveraineté les développements consacrés par Ch. CHAUMONT au Ch. VI de son cours général de droit international public à l'Académie de Droit international. R.C.A.D.I. 1970, I. (T. 129).

« Le lien intime qui existe entre la notion de souveraineté et celle de droit des peuples réside dans le fait que, par ce droit, est affirmée la vocation d'une nation à devenir internationalement un Etat souverain. La souveraineté, c'est le droit des peuples à son stade de réalisation. Mais, dans aucun cas, il ne s'agit d'un concept statique car la souveraineté réalisée, tout comme le droit des peuples dans la phase de revendication, est une création continue et une vigilance de tous les instants » (p. 391). « Le lien dialectique qui existe entre la souveraineté de conservation et la souveraineté de conquête, ... s'exprime par des efforts continus d'affirmer et surmonter les contradictions que comporte le passage de la dépendance à la souveraineté formelle, et de la souveraineté formelle à l'indépendance réelle » (p. 396).

(35) Cf. les réflexions de G. TENEKIDES au Colloque d'Orléans, op. cit. p. 146, et l'ouvrage de F. FERROUX, L'indépendance de la nation, 1969.

(36) LENINE, L'impérialisme, stade suprême du capitalisme, 1916. Pour une vision contemporaine du problème, voir notamment Sociologie de l'impérialisme sous la direction d'A. Abd el-MALEK, Paris 1971 ; L'impérialisme, Colloque d'Alger, mars 1969, S.N.E.D. Alger, 1970.

(37) S'il est question depuis l'après-guerre de sous-développement et si l'idée d'un droit au développement remonte à 1964, l'expression de droit au développement semble postérieure. Elle trouve son inspiration directe — semble-t-il — dans les réflexions des églises chrétiennes et notamment dans les textes pontificaux parmi lesquels le plus important est l'encyclique Populorum Progressio de Paul VI (26 mars 1967). Cf. G. DUPUIS, pour une lecture juridique de l'encyclique Populorum progressio, R.G.D.I.P., 1970, p. 857. C'est peut-être le message radio du Cardinal DUVAL, Archevêque d'Alger, qui proclame pour la première fois un droit au développement pour le Tiers-Monde. Cf. Le droit des peuples sous-développés au développement, Commission Justice et Paix, Alger, février 69.

de l'égalité des Etats va alors trouver une nouvelle vocation.

Comment soutenir désormais que les Etats sont égaux alors que certains d'entre eux qui sont les plus nombreux, proclament leur inégalité et s'en prévalent pour obtenir une adaptation en leur faveur des règles du Droit international ?

Autrefois, les Etats faibles utilisaient le postulat de l'égalité souveraineté pour se protéger contre l'intervention ou les ingérences de voisins plus puissants. Aujourd'hui, les Etats du Tiers-Monde invoquent leur inégalité de développement pour obtenir les interventions protectrices du droit international économique.

Cela ne signifie pas que le vieux postulat de l'égalité souveraineté soit abandonné ; il reste toujours utile et continue à jouer un rôle protecteur. Mais il s'y ajoute désormais, au moins provisoirement, une autre dimension, apparemment contradictoire, en réalité complémentaire et précisément fondée sur une certaine forme d'inégalité qu'il s'agit de combattre puisqu'elle peut disparaître avec le développement économique.

Le jeu de l'égalité et de la souveraineté va dès lors se modifier. Autrefois l'égalité était une conséquence de la souveraineté, ce qui amenait à affirmer une liaison indissoluble entre les deux notions ; un Etat inférieur à un autre Etat ne pouvait être souverain. Aujourd'hui, le raisonnement reste valable, mais les conséquences qui en sont tirées sont différentes ; un Etat inférieur en développement (donc inégal) reste juridiquement un Etat souverain et c'est au nom de cette souveraineté qu'il va réclamer la cessation d'une inégalité de développement aliénante. La souveraineté n'est plus un instrument de défense passive ; elle devient une opération-vérité au nom de laquelle on réclame l'égalité à laquelle tout Etat a droit, c'est-à-dire l'égalité de développement, l'égalité de niveau de vie.

Cette revendication se veut précise. Elle part d'une analyse économique, est fondée sur un diagnostic et réclame des remèdes qui sont à la charge des pays industriels. Il se crée ainsi deux catégories d'Etats et quelques sous-catégories (pays les moins développés, pays sans littoral) que le droit international est prié de prendre en considération, ce qui entraîne un phénomène de dualité des normes en opposition avec les vieux principes de l'égalité des Etats devant le droit. Et la première application de cette dualité des normes va être la reconnaissance au profit des Etats défavorisés d'un droit au développement.

S'il est question du droit de l'Etat au développement, c'est parce que l'on parle d'Etats sous-développés et parce qu'à l'échelle du droit international l'Etat reste l'instrument obligé de toute réglementation économique. Mais, en réalité, le droit au développement concerne l'homme et la meilleure preuve en est que le développement se mesure en comparant les niveaux de vie. Le droit au développement est à un peuple ce que les droits de l'homme sont à l'individu. Il représente la

transposition des droits de l'homme au niveau de la communauté internationale (38).

Nous sommes donc dans un domaine que le droit appréhende difficilement, celui des droits sociaux. Il s'y ajoute une difficulté supplémentaire en raison du fait qu'il ne s'agit pas des droits individuels, mais de droits collectifs, de droits des peuples.

Ce droit au développement est-il véritablement reconnu ? Avec cette question, nous retrouvons le débat très actuel sur la valeur juridique de tous les textes déclaratifs invoqués en ce domaine (39). On sait, en effet, que ce qu'il est convenu d'appeler le droit au développement découle de déclarations de principes formulées le plus souvent dans des résolutions d'organes de l'O.N.U. ou des Institutions spécialisées.

Soulignons d'abord que si la Charte de l'O.N.U. n'a pas prévu explicitement le droit au développement à une époque où ce problème n'était pas encore émergent, elle a disposé le créneau dans lequel ce droit va venir s'insérer. Il convient pour cela de donner sa pleine valeur finaliste au § 3 de l'article 1<sup>er</sup> : « Les buts de la Charte sont les suivants... 3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales... » Dans l'article 55, les Nations-Unies s'engagent plus précisément à élever les niveaux de vie, à favoriser le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social. Il était difficile à la charte d'aller au-delà. Mais très vite, à partir de 1948, ces indications générales vont être précisées par toute une série de résolutions qui, ainsi que le souligne fort justement Michel Virally, constituent les éléments d'une idéologie du développement (40).

On objecte au « droit au développement » ainsi formulé de ne reposer sur aucun texte contraignant et de rester ainsi dans le non-droit ou au moins dans le pré-droit. C'est précisément oublier qu'on se trouve dans le domaine des droits sociaux dans lequel le droit international positif n'a pas encore l'habitude de s'engager. Doit-on pour autant prétendre qu'on est en dehors du droit. Il faudrait alors admettre de la même façon l'inexistence de droits de l'homme à l'échelle internationale. Or de même qu'il y a une déclaration universelle des droits de l'homme, c'est-à-dire une reconnaissance de ces droits à l'échelle de la société internationale, sans que fonctionne encore pour autant — sauf exception — des mécanismes de protection, de même y a-t-il dès maintenant une reconnaissance du droit au développement sans que les mécanismes de mise en œuvre

(38) *Les éléments essentiels de ce droit au développement figurent dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Résolution 2200, XXI — du 16 décembre 1966). Notamment, Art. 1, 1 ; Art. 2 ; Art. 11.*

(39) Cf. M. VIRALLY, *vers un droit international du développement*, A.F.D.I., 1965, p. 3 ; la deuxième décennie des N. U. pour le développement, A.F.D.I., 1970, p. 9 ; *Les résolutions dans la formation du droit international du développement. Colloque Genève 20-21 novembre 1970, Genève 1971.*

(40) M. VIRALLY, *L'Organisation mondiale*, p. 316.

aient pu encore prendre leur pleine efficacité. En réalité, la société internationale a dégagé une doctrine qui se précise constamment ; mais faute de procédure adéquate à l'échelle internationale, elle laisse aux Etats le soin de l'appliquer. Tout au plus, leur fournit-elle un certain nombre de moyens institutionnels qui peuvent être utilisés pour réaliser plus commodément la doctrine dégagée.

Pour répondre à ceux qui continuent à douter de l'entrée du développement dans la sphère juridique, il reste les faits. Comment le droit international pourrait-il ignorer ce qui est devenu l'occupation privilégiée de l'O.N.U. et de la plupart des institutions spécialisées, ce qui draine les 2/3 des ressources de l'O.N.U., ce qui est l'une des grandes activités diplomatiques contemporaines et qui a entraîné la signature de milliers de traités à travers le monde (plusieurs centaines rien que de la part d'un pays comme la France), ce qui emploie des milliers de fonctionnaires et d'experts internationaux et près de 100.000 « coopérants » bilatéraux ? Cette immense activité qui est sans doute loin d'avoir atteint son plein régime ne saurait fonctionner dans le non-droit ou dans le pré-droit. Elle ne saurait être seulement contractuelle par le jeu des traités bilatéraux. Elle est d'ailleurs déjà pour une part non négligeable multilatérale, donc soumise à l'impulsion et au contrôle de la communauté internationale.

Prétendre que le développement échappe au Droit international positif, c'est aussi une conception très formelle du droit international et ignorer tout ce que la doctrine du développement telle qu'elle est formulée à l'O.N.U. a déjà de contraignant pour les Etats ; c'est ne pas reconnaître le poids coutumier des règles qui existent, même si elles évoluent très vite parce que dans le domaine économique et plus encore dans celui du développement il faut savoir sortir d'une trop grande sécurité juridique qui serait un facteur de blocage et de crise.

Que le droit du développement soit incomplet et fragile ne saurait donc étonner puisqu'on est en plein tâtonnement, puisque les protagonistes insatisfaits ont tendance à remettre constamment en question les résultats acquis, parce que ce secteur très sensible touche la souveraineté politique et la sensibilité nationale des Etats, parce que sur le problème même du développement s'opposent les idéologies qui partagent le monde.

Il s'agit d'ailleurs d'un droit très mobile, évolutif, d'un droit provisoire, temporaire qui, le jour où le problème du sous-développement sera résolu, se fondra dans le reste du droit international économique.

Mais en attendant, il lui faut se préciser et répondre à son objectif ; ce qu'il fera en établissant le cadre institutionnel qui lui est nécessaire et en imaginant les techniques originales d'élaboration du droit dont il a besoin. A partir de là, il pourra peu à peu dégager les principes régulateurs qui vont déterminer ses interventions et poser les bases d'une nouvelle justice internationale dans un monde qui restera celui d'Etats également souverains et qui est encore celui d'Etats inégalement développés.

Maurice FLORY ■

# *Le quatrième âge*

par le Docteur Pierre Charbonneau

*En 1980 : un million de personnes seront âgées de plus de 85 ans*

**A**U cours d'une conférence récente dans les Deux-Sèvres, à Saint-Hilaire-la-Palud, j'ai été interpellé soudain par un auditeur, en ces termes : « Laissez-nous tranquilles avec les problèmes de la vieillesse. Donnez-nous des retraites correctes et nous nous débrouillerons ».

Cet homme de 72 ans — je l'ai appris en parlant avec lui à la fin de la réunion — encore solide, bénéficiant d'une retraite honnête, installé à la campagne après une vie active dans une grande ville, avait à la fois raison et tort. Raison, car il est vrai que la personne âgée disposant de la force physique et des moyens nécessaires, surtout lorsque le couple existe, est autonome. Tort, car de nombreux vieillards ont besoin d'une aide que la société moderne a le devoir d'organiser.

Avant d'aller plus loin dans ce domaine, quelques constatations s'imposent :

— Le nombre des vieillards d'abord. Nous ne rappellerons que très rapidement les chiffres tant ils sont connus.

En 1968, il y avait 2.280.000 personnes de 75 ans et plus. Nous en avons 2.500.000 et en 1980, il y en aura plus de 3.000.000. Parmi celles-ci, près de 500.000 avaient 85 ans et plus en 1968. Les vieillards de plus de 85 ans seront aux alentours du million en 1980.

Dans les maisons de retraite de l'Assistance Publique à Paris, les pensionnaires âgés de 90 ans et plus sont

passés en neuf ans, de 5 % à près de 14 % et ceux de 80 à 90 ans, de 40 à 56,56 % ; par contre, les « jeunes » de 70 à 80 ans sont descendus de 42,73 à 25,86 %.

— La longévité naturelle humaine est largement dépassée. Cette augmentation de la vie s'accompagne de développement pathologique. Elle augmente notamment l'incidence des maladies cardio-vasculaires et de cancérisation.

— Les modifications de structure de la société depuis 50 ans et ses conséquences n'ont pas été suffisamment soulignées.

Au XIX<sup>e</sup> siècle et même encore dans ma jeunesse, la société était à deux étages : enfants, parents. Les mariages étaient plus tardifs d'une part ; d'autre part, rares étaient les familles où vivaient tous les grands-parents. Le plus souvent, il en survivait un ou deux, parfois perclus de rhumatismes ou traînant quelques séquelles d'affections invalidantes.

Avec le XX<sup>e</sup> siècle, les découvertes pastoriennes, les progrès de l'hygiène, la durée de la vie se prolonge. Mais c'est la découverte des sulfamides, vers 1935, qui transforme toutes les données du problème. L'infection, et notamment l'infection pulmonaire, si redoutable chez la personne âgée, est vaincue. L'espérance de vie s'allonge soudain. La société s'organise sur trois étages : enfants, parents, grands-parents. Ces derniers sont d'autant plus utiles dans cette société que les ménages se constituent

*La politique du maintien à domicile des personnes âgées constitue un progrès humain considérable.*

plus jeunes et que la mère travaille. Encore dynamiques, ils apportent le plus souvent une aide précieuse aux jeunes ménages. Ils sont entourés et choyés et ne sentent pas la solitude.

#### LA SOCIÉTÉ : 4, ET MÊME 5 ÉTAGES

Mais les progrès de la médecine avec notamment l'apport des antibiotiques ont été tels depuis 1945 que la vie s'est prolongée encore. Un quatrième étage s'est constitué peu à peu, dont on vient de voir l'importance : l'étage des arrière-grands-parents. Leurs forces ont le plus souvent diminué ; le soutien qu'ils peuvent apporter aux jeunes est limité ; ils constituent même le plus souvent une charge car ils subissent les pertes de force et les assauts des maladies inhérentes à la vieillesse. Leurs enfants, c'est-à-dire les grands-parents, soit le troisième âge, sont pris entre le désir de les aider que leur dicte leur affection filiale et les demandes de soutien de leurs propres enfants et petits-enfants. Ils

assistent, impuissants, dans les grandes familles, à une certaine dissociation à la base. Ils ressentent le poids de la solitude et de la maladie.

Avec l'augmentation du nombre des centenaires, un cinquième étage de la société est en train de se constituer, celui des arrière-arrière-grands-parents pour lesquels les problèmes soulignés précédemment ne font que s'aggraver.

— Un autre phénomène mérite d'être évoqué : la dispersion des familles. Les mariages se font au hasard des voyages. Tel Angevin se marie avec une fille du Midi ; une Nordique avec un garçon de l'Ouest. De plus en plus fréquentes sont les familles dont une fille est mariée aux U.S.A. ou dans tout autre pays.

Ainsi, en cinquante ans, tout s'est transformé. Le nombre des vieillards a augmenté dans des proportions importantes ; la société s'est structurée sur quatre étages, les liens familiaux se sont distendus et ceux qui souffrent le plus de ces transformations sont les personnes

âgées, parce qu'elles ont connu un autre monde et que la vieillesse s'accompagne d'une perte de forces et d'un cortège de maladies.

#### QUATRIEME AGE : DIFFICILE A DEFINIR

Une question ne manquera pas d'être posée. Concernant la vieillesse, on parle souvent des problèmes du troisième âge et même de ceux du quatrième âge. Y a-t-il une relation entre les différents niveaux de structures de la société actuelle et ces catégories suivant l'âge ?

Les relations sont certaines, mais elles sont relatives et non absolues.

Le troisième âge, dans l'esprit de ceux qui se sont penchés sur ce problème, est l'âge de la retraite. Il faut se préparer, disent-ils, à ce troisième âge afin d'éviter des ruptures brutales dans le mode de vie, des chocs psychologiques importants. On peut situer le début de ce troisième âge autour de 60-65 ans. Certains entrent tôt dans le troisième âge ; d'autres s'efforcent de ne jamais y entrer. L'attitude vis-à-vis de ce troisième âge varie suivant le tempérament des individus et leur état physique, ceux notamment qui ont commencé tôt un travail physique pénible ayant plus de motifs de ressentir rapidement le poids de l'âge.

Par contre, il n'y a pas d'âge, si je puis ainsi m'exprimer, pour le quatrième âge. Je m'élève toujours contre ceux qui le placent à 75 ans. Tous, grâce à Dieu, même ceux qui sont au quatrième ou au cinquième étage de la société, n'entrent pas dans le quatrième âge. Ce dernier est caractérisé par la perte de l'autonomie de vie. Des vieillards de 90 ans, toujours vaillants, ne sont pas entrés dans le quatrième âge ; par contre, des personnes de 60 ans doivent bénéficier des institutions qui leur sont réservées.

Les critères du quatrième âge ne sont pas aisés à établir. Ils sont certes, très liés à la maladie, à l'impotence fonctionnelle au psychisme des individus. Mais les situations sociales entrent en jeu, telles les conditions de logement et l'entourage. L'environnement constitue également un facteur important. Ainsi, les facteurs sont autant subjectifs qu'objectifs dans la détermination du quatrième âge.

#### DEPASSER LES 50 % DU S.M.I.C.

Telles sont quelques données concernant les personnes âgées qu'il était indispensable de souligner avant d'indiquer la politique suivie ou à suivre en leur faveur. Mon collègue, M. René Lenoir, a écrit dans « Le Monde » du 9 janvier 1973, un article remarquable intitulé : « Un véritable plan en faveur des personnes âgées ». Je n'aurais qu'à le démarquer et à le compléter concernant le quatrième âge, domaine me concernant plus particulièrement.

Pour répondre aux souhaits de mon interlocuteur de Saint-Hilaire-la-Palud, dans les Deux-Sèvres, le premier objectif à atteindre est de prendre toutes dispositions pour qu'une personne âgée bénéficie des revenus directs nécessaires à son indépendance. Si dans ce domaine une amélioration notable a été enregistrée, ces dernières années, le montant des ressources allouées aux personnes dépourvues d'une véritable pension de retraite est encore insuffisant. On devrait dépasser dans ce domaine les 50 % du S.M.I.C. et ces aides devraient être indexées afin que les personnes âgées n'aient pas à souffrir de l'instabilité du prix de la vie.

Mais les revenus ne suffisent pas dans ce domaine et c'est là où nous ne pouvons plus suivre notre interlocuteur de Saint-Hilaire-la-Palud. En effet, le passage du troisième âge où il y a autonomie de vie, au quatrième âge où celle-ci, selon notre définition, est perdue, est progressif. Il résulte le plus souvent d'une succession d'événements dans le temps que d'un événement soudain. Toute la politique, dans ces conditions, consiste à aider les personnes âgées à se maintenir dans le troisième âge en leur offrant des aides matérielles et morales nécessaires.

#### POUR UNE POLITIQUE DU MAINTIEN A DOMICILE

La politique ayant pour objectif d'aider les personnes âgées à se maintenir dans le troisième âge en leur offrant les aides matérielles et morales nécessaires s'est concrétisée.

Cette politique d'ensemble s'est concrétisée par le « programme finalisé » de maintien à domicile des personnes âgées. Il est dit « finalisé » car il est d'une part prioritaire et d'autre part les crédits d'équipement sont débloqués en même temps que les crédits de fonctionnement correspondants.

Le programme prévoit la création en cinq ans de 330 secteurs de maintien au domicile, comprenant :

— des logements foyers dans lesquels les personnes âgées trouvent un minimum de services collectifs, mais peuvent conserver, si elles le désirent, leur entière autonomie (11.000 logements de ce type ont été lancés en 1972) ;

— des foyers restaurants : un certain nombre de personnes âgées qui ont conservé leur logement, ne désirent pas faire elles-mêmes leur marché et leur cuisine, ou souhaitent au moins prendre le repas du matin en commun ;

— des centres de jour : il s'agit de donner des soins courants, des consultations de psychologues et éventuellement de psychiatres afin d'éviter, à propos de troubles mineurs, le placement traumatisant dans un hôpital ;

— des clubs : lorsqu'elles prennent leur retraite, la plupart des personnes âgées s'ennuient. Il est frappant

de constater que les clubs qui ont été ouverts en 1971 et en 1972 ont été saturés en quelques jours.

Ainsi, cette politique du maintien au domicile, favorisée par la loi du 16 juillet 1971, créant « l'allocation logement » qui a 800.000 bénéficiaires, aidée, en plus, par l'action des travailleuses familiales, des services de l'hospitalisation à domicile, des aides ménagères, se concrétise progressivement. Elle permet aux personnes âgées d'éviter une ségrégation toujours pénible et l'entrée éventuelle dans le quatrième âge, objet plus particulier de nos préoccupations.

## L'AMPLEUR DU PROBLEME

Cette entrée est parfois progressive, parfois aussi brutale au cours de la phase aiguë d'une maladie. Ce sont les résultats d'une enquête effectuée sur les sortants des hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris et que nous avons commentée en 1966 dans la *Presse Médicale*, qui nous a permis de mesurer l'ampleur du problème et de proposer des mesures appropriées. Il était apparu, en effet, que sur 100 malades entrant dans les hôpitaux, des problèmes d'hébergement se posaient à la sortie pour 25 % d'entre eux. Cet hébergement était provisoire pour les trois quarts, mais devait être définitif pour le quart restant. Ainsi, chaque fois que 100 malades pénétraient à l'hôpital, un hébergement définitif était à prévoir pour 6 ou 7 d'entre eux.

Il était apparu, en outre, que cet hébergement devait être médicalisé. La maison de retraite, substitut du domicile, organisation sociale, ne pouvait répondre aux besoins.

## LA LOI HOSPITALIERE DE 1970 : UNE VERITABLE REVOLUTION

Qu'avions-nous à cette époque pour répondre aux besoins ? L'hospice, lieu d'hébergement des vieillards, infirmes, incurables, selon la définition des textes de 1958, devait être modernisé, adapté aux exigences d'une clientèle nouvelle. Une véritable révolution était indispensable.

La loi hospitalière a permis d'introduire dans les textes les dispositions nécessaires. Les établissements de soins étaient classés en deux grandes catégories : les hôpitaux d'aigus d'un côté, les établissements de moyen et long séjour de l'autre.

Le « moyen séjour » correspond à un besoin médical prolongé, mais cependant temporaire, la phase aiguë de la maladie passée. Il comprend les centres de convalescence et réadaptation. Les uns sont réservés aux rééducations motrices. Les autres à celles des insuffisances respiratoires, d'autres aux cardiaques ; d'autres enfin sont des centres médico-diététiques. L'existence

*De nombreux vieillards ont besoin d'une aide que la société a le devoir d'organiser.*

de ces centres — ils se sont multipliés ces dernières années — permet d'éviter les séquelles d'antan ; ils participent par là-même au maintien de nombreuses personnes âgées dans le troisième âge.

Le « long séjour » correspond à une phase définitive, non plus d'hébergement, comme dans la maison de retraite, mais d'hospitalisation. Les séjours y sont prolongés, parce qu'il n'y a pas aux problèmes posés d'autres solutions.

Les caractéristiques de ces types d'établissements ont été bien décrites dans une circulaire importante du 24 septembre 1971 consacrée à la politique relative aux

équipements sanitaires et sociaux en faveur des personnes âgées. Les vieillards malades, grabataires ou non, les handicapés y trouveront, avec le repos, tous les soins courants nécessaires.

## LUTTER CONTRE LE PHENOMENE DU REJET

Il nous faut lutter contre un phénomène important : celui du rejet. On entend par là les caractéristiques de tous les organismes d'éloigner d'eux, de « rejeter » tout ce qui est le plus lourd, le plus pesant.

Combien d'établissements pour enfants, adultes ou vieillards cherchent à se dégager, à se débarrasser sur d'autres établissements des encéphalopathes profonds, des grabataires exigeants. Rien de tel ne doit exister dans ces établissements. Que demande surtout, en effet, le vieillard malade, aux forces physiques et intellectuelles diminuées : la quiétude. Il veut vivre tranquille, sans le souci d'un lendemain qu'il ne peut affronter, et j'ajouterai mourir dignement sans avoir à solliciter une admission dans un établissement quelconque.

## L'HOSPICE EST MORT

Ainsi, une conception nouvelle de l'organisation hospitalière a vu le jour dans laquelle l'« hospice » n'a plus sa place. L'« hospice » traditionnel, lieu d'hébergement, correspondant à une autre époque est mort. Il est remplacé par la « maison de cure médicale » !

La politique « du quatrième âge », du « long séjour » n'est pas tellement liée à l'âge mais plutôt à la perte de l'autonomie fonctionnelle, et elle concerne les personnes qui ne peuvent plus rester chez elles et ont besoin d'un hébergement et de soins médicaux. Mais il ne faudrait pas cependant que ces maisons de cure médicale deviennent des établissements à plateau technique, concurrençant l'hôpital.

Il reste à faire passer tout cela dans les faits. Pour y arriver, bien des choses restent à réaliser sur le plan des modalités du financement du prix de journée, sur le plan des équipements, sur le plan du personnel (1).

Il a cependant déjà été fait beaucoup. Il n'est pas besoin, à l'instar d'un journaliste, dans un article consacré au « scandale » de Saint-Roch, à Lyon, de citer, en exemples, les réalisations étrangères. Nous en avons autant et d'aussi belles. Au cours d'une tournée dans l'Ouest, j'ai pu admirer des créations exemplaires à Saint-Nazaire, ou à Fontenay-le-Vicomte. Un grand nombre d'anciens établissements se modernisent. L'effort effectué depuis dix ans pour le moyen et le long séjour, tant dans le domaine social que médical, est très important.

## UN AGE REDOUTABLE QUI NOUS GUETTE

Mais la médecine sait souvent maintenir en vie sans guérir, prolonger sans rendre la jeunesse ; aussi le

nombre des vieillards malades comme des accidentés, augmente-t-il tous les jours. Le quatrième âge est un âge redoutable qui pose à la Santé Publique des problèmes importants, le plus important actuellement ; mais moins qu'il n'en pose à l'homme lui-même. Doit-on souhaiter l'atteindre ? Ce n'est pas sûr ; tout dépend de la philosophie de chacun.

Ceux de notre génération doivent cependant savoir que le 4<sup>e</sup> âge nous guette et peut-être nous menace et qu'il faut savoir l'envisager en vue de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Ainsi, tant sur le plan de la conception que des réalisations, les problèmes posés par l'existence en nombre toujours important des personnes âgées ont été étudiés et ont fait l'objet de propositions précises. Toutefois, deux remarques s'imposent en terminant. Comme l'écrivait M. Lenoir, une politique sociale dépend à la fois de la quantité de richesses produites et de la façon dont le surplus est dégagé. Si l'on veut développer la politique sociale, il faut à la fois produire davantage de richesses, et en réserver une part non négligeable aux vieillards.

Mais la richesse ne suffit pas. Il faudra y associer toujours du dévouement et de l'amour, en vue d'éviter le plus possible les ségrégations si pénibles aux hommes quel que soit leur âge.

Pierre CHARBONNEAU ■

---

(1) N.D.L.R. : Une solution a été proposée par le Docteur Charbonneau à titre personnel afin de régler le problème du coût de l'hospitalisation d'un long séjour. Le docteur Charbonneau pense qu'en ce qui concerne le long séjour le problème du financement pourrait être résolu par la création d'un double prix de journée.

Pour le moyen séjour, en effet, il n'y a pas de difficultés, il s'agit de malades qui sont pris en charge par la Sécurité sociale.

Pour le long séjour, il faudrait un double prix de journée : un prix de journée hôtelier, et un prix de journée médical qui couvre la grande partie des soins courants qui y sont donnés.

Le prix hôtelier devrait être à la charge des intéressés, dans la mesure où ceux-ci en ont la possibilité — sinon ils auront recours à l'aide sociale — car il n'y a pas de raison qu'un retraité qui a une retraite correcte ne prenne pas en charge son séjour dans un établissement parce que c'est un séjour malheureusement définitif ; mais a contrario il serait normal que les frais médicaux dans ces établissements soient pris en charge par la Sécurité sociale. On ne voit pas pourquoi, en effet, les personnes qui ont cotisé toute leur vie à la Sécurité sociale soient, lorsqu'elles sont malades et impotentes ou semi-impotentes, placées en hospice, à la charge de l'aide sociale.

Evidemment, cette solution représente une charge financière très importante pour la Sécurité sociale, il semble cependant que c'est la meilleure solution aux problèmes posés par l'extrême vieillesse.

# Le Sénégal et la francophonie

par Jacques Nantet

**A**U cours de l'année qui vient de s'achever, j'ai eu deux fois l'occasion de me rendre au Sénégal, de circuler à travers le pays, et d'avoir des entretiens avec le Président de la République, Léopold Sédar Senghor, et de nombreuses personnalités, telles le premier ministre, Abdou Diouf, le ministre des Finances et des Affaires économiques, Babacar Ba, le ministre de la Culture, Alioune Sene, le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Daouda Sow, le directeur de la radiodiffusion, Alioune Fall, le directeur politique du « Soleil », Bara Diouf, et Seck, directeur général des Nouvelles éditions africaines. Sans parler des grands écrivains sénégalais Birago Diop, Lamine Diakhaté, Djibril Tamsir Niane — ou antillais ayant des responsabilités culturelles au Sénégal, comme Jean Brierre et Gérard Chenet — des gouverneurs et préfets qui m'accompagnèrent et me reçurent dans leurs régions et districts, et de Pierre Klein, un Français, conseiller culturel à la Présidence de la République.

Le motif du premier séjour était de donner, devant le Club « Nation et Développement », une conférence intitulée « Négritude, authenticité et expression française ». C'était se placer, de prime abord, au centre même d'un débat capital. Dans une simplification extrême, certains prétendent, en effet, que la négritude — cette notion résume, selon Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor, les traits essentiels de la civilisation noire — serait trahie par l'usage du français, et qu'il ne saurait y avoir, dans cette langue, notamment au Sénégal, de littérature authentique, expressive de la nature profonde du nègre.

Il est vrai que la civilisation noire, basée sur toute une société traditionnelle — les ancêtres, les tribus, les ethnies — est radicalement menacée par l'intrusion de l'économie et des techniques modernes. Une culture essentiellement orale — le griot, poète populaire, face au peuple sur la place du village, en est l'image la plus pure — doit s'adapter à l'écrit. Tout le problème est donc de savoir si le Sénégalais, demain, s'exprimera en français, ou bien dans une des langues du pays, le wolof, le sérère, le mandingue — nous pourrions en citer quelques autres, pour ne rien dire d'un grand nombre de dialectes. Or, je l'ai bien senti chez mes interpellateurs, au cours du débat à la suite de la conférence, la contestation du français est d'ordre poli-

tique. On veut voir en lui une séquelle du colonialisme. Alors, s'en prendre au français, c'est s'en prendre indirectement au chef de l'Etat, qui est aussi le plus grand poète d'expression française du Sénégal. On ne prétendra pas que son œuvre est sans valeur — certainement, au fond d'eux-mêmes, les plus enragés parmi les opposants en sont fiers — on prétendra qu'elle n'est pas œuvre sénégalaise, mais partie seulement de la littérature française. Somme toute, une des sections exotiques de cette littérature.

Si une telle disposition met en cause, bien évidemment, Senghor, homme politique, poète, elle attaque de surcroît le penseur. Car ce dernier — entre autres dans *Liberté I* et *Liberté II* — tout en insistant sur les caractéristiques de la civilisation noire en tant que négritude, a toujours distingué celle-ci de la culture. La négritude se ramènerait à quatre postulats principaux, mais irréductibles : Le nègre est un paysan qui « se caractérise par la faculté d'être ému » ; l'aspect extérieur de l'objet l'impressionne moins que sa surréalité (il apprécie de l'eau qu'elle désaltère, et retient surtout qu'elle purifie) ; ce paysan-poète adoptera « le rythme cosmique qui, au lieu de stériliser en divisant, féconde en unissant » ; enfin, il fait appel, par la monotonie du ton, à l'incantation. Quant à la culture, issue de cette civilisation-négritude, elle serait à vocation universelle, et en ces temps d'interpénétration des mondes, elle va vers une inévitable uniformisation. Somme toute, à partir d'une base irrefragable, Senghor accepte un certain métissage culturel. Lisons-le : « Il faut que nous progressions, nous nègres, vers la voie de la méthode, je dirai même du concept ». Et encore, dans *Liberté I* : « Nous voulons employer les valeurs latines à féconder les terres barbares ». Cependant, cette possibilité d'échange doit être réciproque : « Il faut que donnant, nous sachions recevoir ».

Léopold Sédar Senghor pense dépasser, de la sorte, la fausse alternative : négritude ou développement. Il est clair, cependant, que tout son système, à la fois fier et ouvert, s'effondrerait si l'emploi du français, langue de communication internationale, était abandonné, même seulement au niveau proprement littéraire. Et il est vrai que cela paraît *a priori* dans l'ordre des choses possibles. A Dakar, par exemple, où le wolof domine, on s'exprime au sein des milieux populaires, d'un mouvement naturel, dans cette langue, qui est d'ailleurs très belle et de

*L.S. Senghor, poète et Chef d'Etat, veut dépasser la fausse alternative : négritude ou développement.*

sonorité harmonieuse. Les parlers africains, au Sénégal et à travers tout le continent, restent pour chacun des langues maternelles, celles que les enfants entendent autour de leur berceau. Et la vague de la décolonisation aidant, le français semblerait, effectivement, devoir être un jour abandonné là-bas, D'autant que beaucoup de professeurs coopérants, parmi ceux qui sont précisément chargés, en Afrique Noire, d'enseigner et de faire connaître la langue et la littérature de notre pays, sont les premiers — probablement par mauvaise conscience — à pousser à la roue, et à plaider la cause du retour généralisé aux idiomes africains comme seul moyen de retrouver la pureté de l'âme noire, et de surmonter le malaise qu'elle éprouve, parfois, à s'exprimer dans une syntaxe, un vocabulaire étranger.

Mais, quoiqu'on prétende, ce retour n'est pas l'issue la plus probable. Et d'abord il serait inefficace. Il supposerait d'élaborer pour les langues retenues une syntaxe, une grammaire — comme ont voulu le faire, au début du siècle, le Pasteur Westermann et l'Abbé Boilat pour l'évhé et le wolof — et ce serait imposer à ces idiomes bien des manipulations par assimilations arbitraires et approximations. Quel alphabet prendre, par exemple ? Le latin, sans doute ? On voit déjà se profiler la pente glissante vers de nouvelles trahisons de l'âme noire. D'autant qu'en fait, ces langues vernaculaires sont extrêmement instables, et qu'elles varient d'un village à l'autre, tout en obéissant aux règles

communes de l'agglutination. Il faudrait donc, de surcroît, les normaliser, et créer finalement un évhé, un wolof, un sérère moyens, abstraits et littéraires. Or, ceux-ci ne seraient même pas compris par l'ensemble de la population dans l'ethnie concernée. D'ailleurs, après avoir songé à préparer — au niveau de l'école primaire — un enseignement des principaux idiomes locaux de concert avec le français, le ministère de l'Education nationale sénégalais semble y avoir renoncé, au moins momentanément. A toutes les objections s'ajoute, en réalité, un argument de poids. Que deviendrait l'unité du Sénégal sans une même langue pour tous ? Et laquelle des langues locales choisir afin de représenter cette unité, sans risquer d'entraîner un déséquilibre au sein du riche éventail des ethnies, et sans que ne se développent des sentiments de frustration ? A la vérité, le français est la seule langue d'unité valable d'un bout à l'autre du Sénégal.

Et n'oublions pas qu'elle devient parfaitement capable — comme le reconnaît Jean-Pierre N'Diaye — de restituer les « réalités culturelles africaines ». De même que des modes d'expression particuliers se développent en Wallonie, au Québec, en Suisse romande, avec leur vocabulaire, leurs structures grammaticales, il n'est pas surprenant qu'en négritude, au Sénégal, le français s'adapte aussi. Sa tonalité plutôt grisâtre s'imprègne des chatoiements hérités de l'animisme poétique. Le français apprend à marcher au pas coutumier aux idiomes africains ; et à

ce titre il est légitime que de nombreux poètes, notamment parmi les Sénégalais, tendent à supprimer, au cœur de la phrase, quand faire se peut, le verbe. Cependant, il est une autre adaptation, tout aussi importante, qui s'effectue en profondeur. Elle répond à la nécessaire décolonisation culturelle, et concerne l'expression des émotions, toujours chargée de métaphores et d'images. Bien des connotations péjoratives disparaissent, et comme l'écrit Jean Genêt dans *Les Nègres*, « ce qui est doux, bon, aimable et tendre sera noir. Le lait sera noir ». Ainsi s'élaborent une poésie, une littérature générale, un style parlé qui répondent à la double exigence d'enracinement au sein du passé et d'accession au monde contemporain. Nous en trouverons encore un exemple avec les *Lettres d'hivernage* (1) de Léopold Sédar Senghor. Qui osera nier que ces vingt-et-un poèmes, s'ils participent à la littérature française, n'en constituent pas moins un des éléments fondamentaux de la littérature proprement sénégalaise ? D'ailleurs, écoutons le poète, qui fait retraite à Popenguine, sa résidence sur la côte d'Afrique : « A l'eau je dis au sel, au vent au sable, au basalte et au grès / Comme la blanche mouette et comme le canard noir, le crabe rose / Me nourrir seulement de passion pure, comme un lait et très frais de coco / M'endormir sur les souvenirs de toi, au chant des prosopis des filaos / Mais déjà tu t'es annoncée aux marées de septembre / Forte houle d'odeurs du côté des menthes sauvages. »

Alors, finalement, la francophonie est-elle en état de siège au Sénégal ? Non, et il suffit de regarder autour de soi pour reprendre courage. Certes, mon hôtel à Dakar s'appelle Teranga (accueil, en wolof), mais la place sur laquelle il donne est celle de « L'indépendance », tandis que la rue du coin, où habite un de mes amis, porte le nom de Félix Faure. A Gorée, la petite place centrale est de style colonial français au XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'auberge Boufflers rappelle le souvenir du gouverneur qui associait, dans ses amours, une belle Sabran, restée en France, à de belles « signares » (de l'espagnol *señoras*), épousées « à la mode du pays ». Mais c'est sans doute Saint-Louis, près de trois siècles capitale de l'Afrique Occidentale pour la France, qui est la plus évocatrice du charme de nos villes de province. Le palais du gouverneur, construit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est resté exactement tel que l'ont connu cette lignée d'administrateurs, dont les photographies (avec moustaches et binocles) sont suspendues côte à côte aux murs de la grande galerie. Au bout de la file, les Noirs prennent la suite des Blancs. Surmontant l'ensemble, voici le portrait du premier président de la République sénégalaise, Léopold Sédar Senghor. Et dans les salons voisins, cette impression de continuité est confirmée par le piano à queue, les assiettes bretonnes accrochées à la tapisserie et un mobilier solidement louis-philippard.

En quelque sorte, au Sénégal, le paysage intègre à l'histoire du pays le phénomène de la colonisation. Ainsi la statue du général Faidherbe, qui mena campagne contre le héros national Lat Dior, se dresse-t-elle encore à Dakar dans le petit jardin devant la maison militaire

du gouvernement. Faidherbe est symboliquement incorporé à l'épopée sénégalaise — comme les fameux tirailleurs — et cela juste en face du palais de la présidence de la République, point d'aboutissement d'une longue confrontation. L'indépendance du pays acquiert de cette manière de la profondeur, de la perspective, en un mot du relief. L'actuel ministre de la Culture, Alioune Sene, descend directement d'une dynastie de « maires du palais » du royaume du Sine. Et une statue équestre de son grand-père, coulée en bronze doré selon l'ancienne technique de la cire fondue, voisine dans le salon du ministre avec un beau portrait de son père, héros de Verdun.

Qu'on ne croit pas que ces impressions puissent être uniquement recueillies en ville et sur la côte. Elles subsistent au fond de la brousse. Et je me souviens, à ce propos, d'une visite à Joal et à Fadiouth. Vers midi, le promeneur croise, sur le pont en bois qui relie le bourg et le village, une bonne centaine de gamins et de gaminés, de cinq à treize ans, qui bavardent joyeusement en sérène au sortir de l'école, mais qui interpellent hardiment le passant en excellent français. La vérité est qu'ici, avec l'indépendance, il y a une quinzaine d'années, une vingtaine de personnes seulement, souvent d'anciens soldats, savaient le français. Le formidable effort de scolarisation entrepris depuis porte ses fruits, et rend en fait cette langue accessible à des populations restées jusque-là à l'écart.

La base de la francophonie, au Sénégal, s'élargit chaque jour. Et cela va loin. Maurice Sonar Senghor, directeur général du Théâtre national Daniel Sorano, me racontait qu'au cours de leurs tournées de bons succès sont remportés dans les villages — où les représentations sont données directement sur la place — par les classiques français, et particulièrement *Le malade imaginaire*. Certains freins politiques débloqués, de larges possibilités de copénétration, de compréhension au-delà du langage sont donc offertes. Le problème serait alors plutôt, la situation réelle en Afrique noire des langues secondes étant généralement bonnes, de surveiller la coexistence de l'anglais et du français. Car la concertation entre les pays africains, la multiplication des contacts, des visites à caractère politique, diplomatique ou économique, la présence au niveau international de tous ces Etats dans les grandes instances, imposent de plus en plus la connaissance de la langue véhiculaire de l'autre. Il faut s'attendre à ce qu'au Sénégal on parle de plus en plus anglais, et au Ghana français. Des impératifs particuliers accentuent même, ici et là, cette évolution, par exemple entre le Niger et le Nigeria, dont les économies sont évidemment complémentaires.

Ces circonstances justifieraient pleinement — puisque la véritable contestation est de cet ordre — une réorganisation de la francophonie. Non pas dans un esprit de suspicion et de répression, mais d'efficace articulation avec les idiomes locaux, et surtout avec l'anglais, principale autre langue internationale. Voilà pourquoi il était bien opportun qu'en décembre dernier la Cinquième Biennale de la Langue française se tienne en Afrique noire, et précisément à Dakar, centre rayonnant de l'expression française sur le continent. On sait que les biennales, fondées en 1965 par Alain Guillerme avec

(1) *Illustrations de Marc Chagall. Nouvelles éditions africaines - Seuil, 1973.*

le soutien de Maurice Genevoix et de la Fédération du français universel, se sont réunies successivement à Namur, Québec, Liège et Menton. A Dakar, la décade fut placée sous la présidence d'honneur de Léopold Sédar Senghor, la présidence effective de Jacques Chastenet, et Maurice Druon assista à la séance inaugurale en tant que ministre des Affaires culturelles de France. Dix-sept pays étaient représentés, parmi lesquels il faut citer le Cameroun (Engelbert Mveng), la Côte d'Ivoire (Laurent Duponchel), Haïti (Nadel Pompilus), l'Île Maurice (Edouard Maunick), Madagascar (Flavien Ranaivo), le Zaïre (Sully Faik), le Liban (Abou Selim), sans parler des autres pays où l'expression française est dominante ou répandue, en Amérique, en Asie, en Europe et en Océanie. Les principales personnalités de la francophonie étaient là, dont Frédéric Arsenault (directeur du cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick), Jean-Marc Léger (secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique), Joseph Hanse (président du Conseil international de la langue française), Jacques Hardré et Louis Philippart (Fédération internationale des professeurs de français), et Marc Blancpain, de l'Alliance française. Trois ateliers, ou commissions, allaient se saisir des problèmes sous leurs principaux aspects. Le point de vue de la première commission (animée par Auguste Viatte, président de Culture française) était le plus général sur « le français hors de France ». Avec le professeur André Reboulet (rédacteur en chef de la revue « Le français dans le monde »), on s'est plus particulièrement préoccupé de « l'enseignement du français, langue seconde et langue étrangère », et avec Robert Cornevin (président de l'Association des écrivains de langue française) de « l'enrichissement de la langue et de la littérature françaises par les apports africains et malgaches ». L'ensemble de ces travaux devait aboutir à une impressionnante liste de treize recommandations. Joseph Arend, directeur des Relations culturelles au ministère de l'Éducation nationale du Luxembourg, s'est très judicieusement intéressé à la coordination des divers organismes de la francophonie. Elle est indispensable. A partir de là, il faut promouvoir le français comme « langue de référence », et en même temps contrôler son évolution par une « quinzaine du bon langage ». Une autre série de vœux ont trait à l'enseignement : « Création d'associations de professeurs de français », « recyclage et formation continue des professeurs ». Et afin que cet enseignement soit adapté à chaque pays, constitution d'une « banque audiovisuelle des réalités de la francophonie », tandis que seraient diffusées des « informations plus complètes sur les pays de la francité », et que des facilités seraient données aux élèves et aux étudiants pour « mieux connaître les autres francophones ». Dans cet ordre d'idées, on demande que des subventions soient accordées aux « publications françaises au Vietnam », mais, comme il était prévisible, ce qui concerne l'Afrique noire retint en premier lieu l'attention. Amar Samb — directeur de l'Institut fondamental de l'Afrique noire — réclama qu'une « place plus importante soit réservée à la littérature africaine et malgache de langue française » dans la presse, la radio et à la télévision, particulièrement en Belgique, au Canada, en France et en Suisse. Il

faudrait élaborer un « grand dictionnaire des traits originaux dont les pays africains ont enrichi la langue française », et implanter « un ou plusieurs observatoires de la langue française en Afrique ». Il faudrait encore, toujours sur place, recueillir un « corpus de textes africains consacrés aux traditions scientifiques de l'Afrique noire », et « définir une politique de la néologie en Afrique ».

Ainsi s'affirment de vastes projets, solidement élaborés au cours des débats. Lors de la séance inaugurale, Maurice Druon les avait d'avance largement justifiés en montrant comment la langue française, rattachée à l'inspiration juridique des Latins, est porteuse d'une morale culturelle parfaitement apte à promouvoir, notamment au sein du monde noir, les indispensables mutations, et à fournir le cadre dans lequel ce monde pourrait s'épanouir sans se trahir. Et puis, Léopold Sédar Senghor avait nettement tracé les trois axes principaux qui allaient, de bout en bout, orienter le colloque. L'articulation du français et des idiomes africains, de l'esprit analytique européen et de l'esprit de synthèse de la négrité, du penser et du sentir, qui doit permettre — si elle est bien conçue — d'être « le plus négrement nègre tout en écrivant dans le français le plus français ». La relation entre anglophonie et francophonie — l'anglais, langue des poètes, le français, langue des prosateurs — qui doit, elle aussi, être ménagée. A ce propos, le président de la République du Sénégal a fait allusion aux vœux émis par le feu « groupe de Monrovia », dont il avait repris les grandes lignes, en octobre dernier, à Oxford. Enfin, le président Senghor a mis l'accent sur la nécessité de protéger et de contrôler le français, et sur le fait qu'une telle charge ne revient pas aux seuls Français de France, mais à tous les francophones, auxquels la langue commune appartient également.

La balle était lancée, qui allait être reprise, entre les séances de travail, au cours de réceptions à la résidence du président de la République, puis du ministre de la Culture, alors que l'Union des éditeurs français, assistée du Comité des expositions du livre et des arts graphiques et des Services culturels de l'Ambassade de France, présentait une semaine durant à Dakar un « Panorama de l'édition 1973 ». Ainsi une atmosphère était-elle créée, à laquelle contribuaient grandement une remarquable exposition de l'Ifan, une belle représentation au théâtre Sorano de *L'os* de Birago Diop, et la présence à Dakar de Jules Hie Nea, secrétaire d'État chargé des Affaires culturelles de Côte d'Ivoire, venu inaugurer une très curieuse exposition de peinture et d'objets d'art de son pays. Dakar fut, pendant cette période, la capitale de la francophonie. Et sans aucun doute celle-ci est-elle sortie renforcée de cette expérience. Il n'en reste pas moins que la poursuite du mouvement suppose une modification profonde des relations entre la France et l'ensemble des pays de la francité, spécialement ceux du Tiers-Monde. Cette question est du reste à l'ordre du jour. La biennale a démontré qu'elle l'est particulièrement au niveau culturel. Peut-être la création à Paris d'une maison de la culture noire — vieux projet, toujours à reprendre — pourrait-elle contribuer à l'instauration de ce climat nouveau.

Jacques NANTET ■

# Une politique industrielle pour l'Europe

par Robert Toulemon et Jean Flory

## L'INDUSTRIE, LES HOMMES ET LES REGIONS DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

**L'**EMPLOI offert aux travailleurs constitue le point de jonction entre la politique industrielle, la politique sociale et la politique régionale. L'analyse des problèmes du travail et de l'emploi au niveau de la Communauté européenne nous conduira à examiner successivement :

- la nécessité et l'ampleur des mutations au niveau de l'emploi ;
- la politique industrielle et l'objectif d'un développement régional équilibré ;
- la condition des travailleurs de l'industrie ;
- l'industrialisation des pays en voie de développement.

### 1. L'INDUSTRIE ET L'EMPLOI

Moins prédominant qu'on ne l'imagine, le rôle de l'industrie demeure important comme fournisseur d'emplois. Après une phase d'expansion depuis longtemps terminée, l'emploi industriel a tendance à se stabiliser entre 40 et 50 % de la population active suivant les pays.

Le déclin de l'emploi dans l'agriculture se poursuit dans la Communauté au rythme de près d'un million de personnes actives par an, mais il profite directement ou indirectement, non à l'industrie mais aux services. Le nombre de travailleurs qui quittent la terre pour l'usine équivaut à peu près à celui des travailleurs qui quittent l'usine pour les bureaux. En fait, ces mouvements s'effectuent principalement au niveau des jeunes qui se présentent sur le marché de l'emploi et des retraités qui le quittent.

La stabilité de l'effectif employé dans l'industrie n'est qu'apparente. Elle cache de très importants mouvements à l'intérieur de l'industrie. Par suite des progrès techniques, de l'amélioration de la productivité, de l'évolution des besoins, de l'ouverture des marchés, certaines branches sont contraintes de réduire leurs effectifs, tandis que d'autres connaissent un développement rapide.

Ainsi l'industrie charbonnière a perdu 625.000 personnes entre 1958 et 1970, dans la Communauté des Six, c'est-à-dire près de 60 % de son effectif (1). Le nombre des travailleurs de ce secteur est passé en Allemagne de 600.000 à 246.000, en France de 277.000 à 121.000 et en Belgique de 153.000 à 41.000.

L'extraction du minerai de fer a également supprimé environ 40.000 emplois dont 15.600 en Allemagne et 16.600 en France.

Dans le secteur textile, le nombre des travailleurs occupés a diminué d'un quart environ, soit de 400.000, en dépit d'une expansion sensible du chiffre d'affaires de cette industrie, donc beaucoup plus par suite des progrès de productivité que de l'augmentation des importations en provenance des pays en voie de développement. La baisse des effectifs a atteint 200.000 unités en Allemagne, 100.000 en France, 70.000 en Italie. Dans les chantiers navals, les réductions d'emploi ont été de 50.000, soit le sixième des effectifs. Elles ont atteint 20.000 dans l'industrie du cuir.

Ces mouvements d'ensemble cachent eux-mêmes des mutations plus profondes qui ont été la conséquence de l'interpénétration des marchés. Ainsi, de 1958 à 1969, plus de 200.000 emplois ont été créés en Italie dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, tandis que, dans les mêmes secteurs, 250.000 emplois environ ont disparu dans les autres pays de la Communauté des Six.

Au total, on estime à deux millions environ le nombre d'emplois supprimés dans l'industrie au cours des douze

(1) Les chiffres cités proviennent d'études publiées par la Commission des Communautés européennes.

(Office statistique des Communautés européennes), Statistiques sociales, 1972, n° 5.

dernières années, dont la moitié dans les industries extractives.

Ces suppressions ont été plus que compensées par la création d'emplois nouveaux. En effet, l'emploi total dans l'industrie a augmenté de près d'un million de personnes au cours de cette période et l'industrie a dû faire appel de plus en plus aux travailleurs immigrés. Alors qu'un million de ressortissants de la Communauté, pour la plupart Italiens, travaillaient dans un autre Etat membre, l'effectif des travailleurs venant de pays tiers (Bassin méditerranéen presque exclusivement) se rapproche de trois millions, dont un tiers de femmes.

Les secteurs industriels qui ont créé le plus grand nombre d'emplois sont la mécanique, l'automobile, la chimie, l'industrie des plastiques, l'électronique et l'informatique.

Ces mutations profondes sont à la fois le moteur et la rançon de l'expansion économique.

Elles en sont le moteur parce qu'elles permettent le développement des activités industrielles qui correspondent aux besoins changeants du marché, en particulier de celles qui font appel à des techniques nouvelles et mettent des produits nouveaux à la disposition des consommateurs. En outre, l'expansion économique exige un transfert constant de la main-d'œuvre des entreprises ou secteurs à faible productivité vers les entreprises ou secteurs à haute productivité.

Elles en sont la rançon parce que ces mutations sont génératrices de graves tensions sociales. Bien que l'essentiel des transferts s'effectue par le jeu de l'embauche des jeunes et des départs en retraite, de nombreux travailleurs n'ont pu échapper à la nécessité de changer de métier et souvent de résidence au cours de leur vie active. Même pour les jeunes, l'obligation de chercher un emploi hors de leur région d'origine et loin de leur milieu familial représente une épreuve souvent mal supportée.

En effet, les emplois créés par l'industrie, et plus encore par le très dynamique secteur des services, se situent rarement dans les villes ou dans les régions affectées par les suppressions d'emploi. Ce phénomène est particulièrement grave dans les zones où est née l'industrie au XIX<sup>e</sup> siècle, le plus souvent sur les bassins houillers. La concentration du textile et du charbon crée une situation difficile dans le nord de la France, en Wallonie et dans beaucoup de zones en Grande-Bretagne. De même, les régions où l'industrie est isolée souffrent davantage des crises. Ainsi la crise de la laine cardée et la concurrence sévère de l'industrie italienne (centre de Prato près de Florence) ont été plus vivement ressenties il y a quelques années à Castres et à Mazamet qu'en Allemagne où le personnel licencié trouvait aisément de nouveaux emplois sur place.

L'exode agricole, qui affecte les régions pauvres et surpeuplées du sud de l'Italie et, dans une moindre mesure, de l'ouest de la France, contribue à aggraver les difficultés provoquées par les mutations industrielles.

Dans ces régions, la pression de l'opinion a parfois contraint les gouvernements à maintenir artificiellement des activités excessivement coûteuses pour la collectivité (soufre sicilien, forges d'Hennebont).

Cependant, ce serait une erreur d'imaginer qu'il existe une opposition radicale entre les exigences du développement industriel et les impératifs sociaux ou régionaux. Il est en effet conforme aux intérêts du développement industriel de faciliter ces mutations en réduisant autant que possible les souffrances qu'elles imposent aux travailleurs. A cet égard, la mobilité professionnelle doit toujours avoir le pas sur la mobilité géographique.

On entend par mobilité professionnelle, la possibilité ou l'obligation pour un travailleur de changer de métier. Facteur de progrès social lorsqu'elle s'accompagne d'une promotion, cette mobilité peut être encouragée de diverses manières par les pouvoirs publics. Elle requiert, en particulier, que les plus grandes facilités soient offertes aux travailleurs affectés par les mutations industrielles en matière de formation professionnelle.

Ainsi la C.E.C.A. a contribué largement grâce à ses ressources propres au reclassement de près d'un demi-million de travailleurs, mineurs pour la plupart.

Ne disposant pas de ressources propres avant les décisions de 1969, la C.E.E. n'a pu mener une action d'une envergure comparable au profit des travailleurs des autres secteurs, bien qu'un « Fonds social » européen ait été institué à cette fin par le traité de Rome. Mais longtemps l'action du Fonds social a été entravée de deux manières : d'une part, le Fonds ne pouvait agir qu'*a posteriori* en remboursant les Etats membres pour des dépenses déjà faites au profit de travailleurs en chômage ; d'autre part, la nature des dépenses remboursables était définie de manière restrictive. Le rôle de la Commission se limitait à constater que les conditions étaient remplies. Le Fonds n'avait donc qu'un faible effet d'incitation et aucun effet préventif.

Aussi faut-il se féliciter de la profonde réforme obtenue par la Commission en 1970 après des efforts particulièrement longs et laborieux. Sans disposer encore de toute la souplesse d'action qui serait souhaitable, la Communauté est cependant en mesure aujourd'hui d'apporter une contribution substantielle à la reconversion des travailleurs sans attendre qu'ils aient perdu leur emploi. Deux types d'interventions sont prévues, d'une part pour pallier les conséquences de certaines décisions communautaires sur l'emploi, d'autre part pour l'élimination du chômage dans les régions en retard de développement ou en déclin. Les interventions du Fonds peuvent bénéficier à des organismes non seulement publics mais privés. Elles doivent répondre à six orientations fondamentales : formation professionnelle, mobilité géographique, maintien temporaire du revenu, orientation professionnelle, accès à l'emploi, aides diverses en faveur de l'emploi dans les régions à développement retardé. Des études et expériences pilotes sont prévues.

L'action du Fonds social doit s'insérer dans un programme d'action pour la mise en œuvre d'une politique

commune de formation professionnelle. Toutefois, la coordination harmonieuse qui est possible entre politique industrielle et politique sociale en matière d'emplois demeurera très imparfaite tant que les Etats membres et la Communauté ne se seront pas dotés d'un appareil prévisionnel adéquat.

Le retard en ce domaine, même dans les pays qui pratiquent la planification ou la programmation, n'est pas le fait de l'ignorance ou du hasard. Tout effort pour faire descendre la prévision du niveau global au plan sectoriel ou régional, et plus encore à celui de l'entreprise, se heurte à des résistances étonnamment vives et variées.

Annoncer la réduction probable des effectifs employés dans une branche ou dans une région apparaît encore trop souvent comme une attaque contre ladite branche ou ladite région. On se souvient du tollé provoqué chez les paysans par les prévisions, cependant raisonnables, suivant lesquelles leur effectif continuerait à diminuer. De même, une étude effectuée à l'initiative de la Commission sur l'évolution du textile européen fut mal accueillie par les milieux professionnels, patronaux et syndicaux, parce qu'elle mettait en lumière la réduction des effectifs et la poursuite probable du phénomène au cours des années à venir. Cependant, une meilleure connaissance des perspectives de l'emploi par branche, par région et si possible par niveau de qualification est indispensable, si l'on veut réduire autrement qu'en paroles les migrations de travailleurs et les difficultés de reconversion. C'est en effet à la lumière de telles prévisions et non dans la précipitation, lorsque sont annoncés les licenciements, qu'il faut se préoccuper d'amener des activités nouvelles créatrices d'emplois dans les régions menacées.

De telles prévisions sont également indispensables pour guider les programmes d'enseignement et de formation et assurer une orientation des jeunes conforme aux besoins prévisibles de l'économie. En ce domaine, le temps de réponse est lent. Il est d'autant plus nécessaire de faire le plus grand effort possible pour déceler les tendances à venir du marché de l'emploi.

Un effort de persuasion s'impose donc tout d'abord pour la mise en place d'un dispositif efficace. Les employeurs doivent se convaincre qu'il y a plus de danger pour eux à encourir l'opprobre pour des licenciements imprévus et non préparés qu'à annoncer en temps utile les réductions d'effectifs. Au lieu d'y faire obstacle, les syndicats devraient encourager tout effort tendant à mieux préparer les mutations inévitables. Il sera plus aisé de convaincre les syndicats de participer, si les prévisions sont généralisées et portent tout autant sur les créations que sur les suppressions d'emploi.

La responsabilité de la Communauté européenne est grande dans ce domaine. En effet, les mutations d'emploi sont souvent la conséquence directe ou indirecte du Marché commun. Si elles n'ont pas été prévues et si des mesures n'ont pas été prises en temps utile elles risquent de provoquer des réactions de très vive hostilité à la liberté des échanges extérieurs, non seulement de la part des travailleurs qu'elles affectent, mais d'une large partie de l'opinion publique des régions concernées.

Toutefois, la Commission ne dispose pas elle-même des moyens nécessaires pour effectuer de telles prévisions. Sa tâche consiste d'abord à convaincre organisations professionnelles et administrations nationales de leur utilité, ensuite à obtenir que les gouvernements mettent en place l'appareil scientifique indispensable. Il faut espérer que l'adoption des programmes d'action en matière de politique sociale et de politique régionale, prévus par la Conférence au Sommet de Paris, marquera un progrès dans ce domaine jusqu'ici négligé.

De même, les moyens d'action dont dispose la Communauté européenne pour contribuer à la solution des problèmes d'emploi devraient être prochainement renforcés de manière substantielle, par suite de la création, décidée en principe lors du sommet de Paris, d'un Fonds communautaire de politique régionale.

## 2. POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL DANS LA COMMUNAUTE

Pas plus qu'ils ne sont en opposition avec ceux de la politique sociale, les objectifs de la politique industrielle peuvent et doivent être conciliés avec ceux de la politique régionale.

L'expérience des années récentes a en effet montré les inconvénients très sérieux qu'il pouvait y avoir à laisser se développer la concentration des activités économiques et plus particulièrement des activités industrielles dans des régions déjà congestionnées.

La région parisienne, la Lombardie, le sud-est de l'Angleterre, le sud de la Hollande sont autant d'exemples de congestion et souffrent des mêmes maux : détérioration des conditions de vie, de transport et d'environnement, difficultés de logement, renchérissement constant des terrains, assimilation difficile d'une population nombreuse de travailleurs immigrés en provenance de régions pauvres ou de pays tiers, tensions sociales génératrices de fréquents arrêts de travail et de pertes de production.

L'évolution technique la plus récente a pourtant rendu à l'industrie une liberté d'implantation géographique inimaginable à l'époque du charbon et du fer. Les industries légères dont le transport des produits finis est peu coûteux, peuvent pratiquement s'installer partout, à la seule condition qu'une main-d'œuvre susceptible de s'adapter au travail industriel soit disponible. Pour les industries lourdes, grosses consommatrices de matières premières et d'énergie, la meilleure localisation est aujourd'hui la mer ou la voie d'eau à grand gabarit. Dès lors, la plupart des régions pauvres, en particulier les régions périphériques, sud de l'Italie, ouest de la France, nord et ouest de la Grande-Bretagne, Irlande, si elles supportent toujours le poids de l'histoire ne sont plus condamnées par la géographie au sous-développement industriel.

Parallèlement, on a pris conscience, ces dernières années, des inconvénients du gigantisme industriel et urbain.

Sauf dans quelques secteurs de technologie avancée, les avantages qu'offre la très grande dimension des entreprises sont compensés par les difficultés d'une gestion qui, en dépit ou à cause des ordinateurs, tend à s'alourdir, à se bureaucratiser. Tels les grands sauriens de l'ère secondaire, les mastodontes industriels manquent de souplesse.

Les très grandes usines elles-mêmes sont démodées. Nombreuses sont les firmes qui ont récemment révisé leur politique de localisation, le mauvais climat social des très grandes unités compensant et au-delà les gains de productivité de la grande série.

Pour ce qui est des villes, on sait que les cités moyennes ont le vent en poupe, parce les conditions de vie y sont meilleures que dans les grandes agglomérations. Le seul réel danger qui les menace est de devenir à leur tour des grandes villes. ,

Tous ces éléments se conjuguent pour conduire à une redistribution géographique des activités industrielles à laquelle la Communauté doit apporter sa contribution.

En dépit des tendances qui viennent d'être rappelées, il ne faut pas croire, en effet, que l'évolution souhaitable s'accomplira d'elle-même. Les résistances au changement sont considérables dans ce domaine et le poids du passé est lourd.

Certaines régions ont le plus grand mal à échapper à un processus cumulatif de sous-développement qui prend des formes diverses suivant qu'il s'agit de régions agricoles pauvres ou de zones de vieille industrialisation.

Dans les régions agricoles pauvres, la médiocrité des infrastructures, en France en particulier des liaisons routières et du téléphone, parfois aussi celle des services publics, notamment en Italie, l'absence de main-d'œuvre qualifiée et plus encore l'absence de tissu industriel, l'éloignement des sous-traitants, des fournisseurs et des clients découragent les investissements industriels.

Dans les régions de vieille industrialisation, c'est l'image de marque qui est mauvaise. Les industries anciennes ont détérioré le paysage. Les villes sont peu attrayantes. Les syndicats, en Grande-Bretagne notamment, y sont plus hostiles qu'ailleurs aux progrès de productivité. Aussi est-il parfois difficile d'y attirer les investissements neufs et les industries d'avenir.

Ces difficultés ne peuvent être surmontées qu'à l'aide d'interventions énergiques, cohérentes et multiformes des autorités locales, régionales, nationales et communautaires.

La responsabilité de l'Europe dans ce domaine trouve son fondement dans l'article 2 du traité de Rome qui fixe parmi les objectifs de la Communauté celui d'une expansion continue et équilibrée. Si les Six peuvent se flatter d'avoir connu, pour une grande part grâce au Marché commun, une expansion continue (5,4 % par an en volume de 1960 à 1970), l'équilibre est loin d'avoir été réalisé. Les écarts entre régions riches et pauvres demeurent

ce qu'ils étaient à l'origine. Ainsi le revenu moyen par tête varie de 1 à 5 entre les régions les plus pauvres et les plus riches. L'adhésion de la Grande-Bretagne et de l'Irlande a pour résultat immédiat d'accroître la dimension du problème. Mais elle augmente en même temps le nombre et le poids des Etats membres décidés à faire progresser la politique régionale au niveau communautaire.

Les Six ont cependant consacré au développement régional des ressources qui sont loin d'être négligeables. Les prêts accordés par la Banque Européenne d'Investissements pour des motifs de développement régional se sont élevés depuis 1958 à près de 2 milliards d'U.C. Ils représentent les trois quarts des interventions de la Banque. Les financements C.E.C.A. en vue de la reconversion et de la réadaptation ont contribué à créer 110.000 emplois nouveaux et à reclasser un demi-million de travailleurs, dont un grand nombre dans les régions affectées par la crise charbonnière. Les interventions du Fonds social et celles de la section « orientation » du F.E.O.G.A. ont eu aussi un impact régional notable.

Cependant, ces moyens ne sont pas à la mesure du problème. La réalisation de l'union économique ne se conçoit pas sans une réduction des déséquilibres de développement qui subsistent aujourd'hui, et qui ont contribué à affaiblir le soutien populaire à la construction européenne.

Aussi est-il envisagé de créer un Fonds régional disposant de puissants moyens d'intervention principalement sous forme de subventions et de bonifications d'intérêts en vue de faciliter aussi bien le développement des infrastructures que les projets industriels ou tertiaires. Pour être utiles, les interventions du Fonds communautaire devront compléter les actions nationales et non se substituer à elles. Il faudra aussi écarter toute tentation de répartition *a priori* entre Etats, le Fonds devant être l'instrument d'une politique et non un simple mécanisme de péréquation. Son action au profit des régions en difficulté devra s'accompagner d'un effort visant à diminuer la congestion des zones où la densité des hommes et des activités est devenue excessive.

Ces orientations ont fait l'objet d'un rapport au Conseil adopté le 3 mai 1973 par la Commission, donc le même jour que le programme d'action en matière de politique industrielle.

De même, un Comité de Développement régional sera vraisemblablement créé en vue de coordonner les actions de la Communauté et celles des Etats membres dans ce domaine. Ce Comité pourrait devenir un rouage important des mécanismes de coordination communautaire au côté des Comités monétaire et de la politique économique à moyen terme.

Il faut souhaiter que les organisations professionnelles et les industriels eux-mêmes répondent à l'effort des autorités publiques. C'est en effet de leur attitude que dépend en définitive pour une large part le succès de toute politique régionale.

Du point de vue de la politique industrielle, la difficulté principale est le démarrage des activités dans les régions auparavant dépourvues d'industrie. Aussi a-t-on parfois eu recours à la méthode dite des pôles de développement qui consiste à concentrer les efforts d'industrialisation en un même point d'une région sous-développée en vue de briser le cercle vicieux décrit précédemment. La Communauté a contribué à la création du pôle de Tarente-Bari en Italie du Sud.

### 3. L'AMELIORATION DE LA CONDITION DES TRAVAILLEURS

C'est un autre objectif commun de la politique sociale et de la politique industrielle communautaire qui résume tous les autres.

On peut distinguer l'amélioration des rémunérations, celle des conditions de travail, enfin celle du statut des travailleurs.

#### 1) Rémunérations.

Les écarts entre rémunérations demeurent considérables entre les Etats membres mais aussi à l'intérieur de chacun des Etats membres.

Selon les dernières statistiques disponibles le niveau moyen des rémunérations totales (coût de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière, y compris charges sociales liées au salaire) s'établirait ainsi, pour la Communauté des Six :

*Coût horaire des ouvriers exprimé en francs belges  
(Taux de change officiels)*

	1960	1969	1971 (2)
Allemagne .....	77,81	98,60	139,00
France .....	66,42	83,38	102,00
Italie .....	62,96	79,68	117,00
Pays-Bas .....	70,84	95,61	131,00
Belgique .....	73,60	94,37	127,00
Luxembourg .....	90,36	110,78	137,00

Ces statistiques basées sur les taux de change officiels font apparaître qu'en 1971, le coût de la main-d'œuvre industrielle en France était le plus bas de la Communauté des Six. L'écart qui sépare les salaires français et allemand est en partie le résultat des mouvements en sens inverse du franc et du mark au cours des années récentes. La dernière réévaluation du mark a contribué à le creuser un peu plus. En revanche, la récente dévaluation de fait de la lire aura contribué à réduire l'écart par rapport à la France.

Bien qu'on ne dispose encore de chiffres comparables pour les nouveaux Etats membres, on sait cependant que le coût de la main-d'œuvre industrielle en Grande-Bretagne et plus encore en Irlande est inférieur à celui de la France, alors qu'il est beaucoup plus élevé au Danemark.

D'importants écarts de salaire sont parfaitement compatibles avec le fonctionnement harmonieux d'une union économique. Certes, la meilleure répartition des activités que recherche la politique régionale doit aboutir à les réduire. Mais édicter prématurément l'homogénéité des salaires sur l'ensemble d'un territoire peut décourager l'investissement dans les régions pauvres où la productivité est toujours plus faible.

C'est pourquoi l'harmonisation des salaires, sauf pour ce qui est de celle des salaires masculins et féminins, inscrite dans le traité de Rome à la demande de la France, ne revêt pas un caractère prioritaire.

Il existe aussi d'importantes différences d'un pays à l'autre dans la rémunération relative des différentes catégories de travailleurs. Ainsi, l'éventail des rémunérations en fonction de la hiérarchie est sensiblement plus ouvert en France que dans les autres pays de la Communauté européenne. De même, la rémunération des employés y est relativement plus élevée par rapport à celle des ouvriers. Ce fait contribue à accentuer en France la désaffection pour les métiers de l'industrie qui tient aussi aux conditions de travail.

#### 2) Les conditions de travail et de vie.

Des événements récents ont mis en lumière la vie difficile des ouvriers dits spécialisés, alors qu'ils sont condamnés à des tâches parcellaires dépourvues d'intérêt et rendues souvent pénibles par l'environnement du travail (bruit, chaleur, odeurs, aspect des lieux de travail, méthodes de commandement, cadences, travail de nuit, etc.).

La désaffection pour certaines tâches industrielles rebutantes a atteint des proportions telles dans plusieurs pays de la Communauté, principalement en Allemagne, en France, en Belgique et au Luxembourg, que la marche de l'industrie de ces pays dépend dans une mesure croissante de travailleurs immigrés.

De grands efforts seront nécessaires pour modifier cette situation. La Communauté devra y contribuer pour éviter que les impératifs de la concurrence ne découragent ou même ne ralentissent ces efforts. Aussi la Commission a-t-elle repris à son compte l'intéressante suggestion présentée par M. Messmer, lors du sommet de Paris, puis à Bruxelles par M. Edgar Faure en sa qualité de ministre des Affaires sociales, de créer une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail et de vie. Cette Fondation pourrait notamment soutenir des recherches et des expériences tendant à substituer au travail à la chaîne d'autres formules moins inhumaines d'organisation du travail.

Une autre voie, encouragée par la Commission européenne, est celle des conventions collectives européennes, sans doute prématurées pour la fixation des rémunérations, mais non point pour celle des conditions de travail. La Commission s'est engagée récemment à procéder à un

(2) Actualisation octobre.

inventaire complet sur ordinateurs des dispositions contenues dans les conventions collectives.

La Communauté a déjà contribué par son existence même et par de multiples initiatives prises dans le cadre de la politique sociale à une certaine harmonisation vers le haut des conditions de travail. Il est envisagé aujourd'hui d'instituer des normes communes minimales de sécurité et d'hygiène du travail et des valeurs limites pour les nuisances sur le lieu du travail.

### 3) *Le statut des travailleurs. Participation et cogestion.*

La législation nationale a prévu depuis longtemps en Allemagne et plus récemment aux Pays-Bas, la représentation des travailleurs dans le Conseil de Surveillance des sociétés de quelque importance. En Allemagne, cette représentation est d'un tiers des membres du Conseil (la moitié dans la sidérurgie et les charbonnages). Aux Pays-Bas, actionnaires et syndicats disposent également d'un tiers des membres et cooptent en commun le troisième tiers en faisant appel à des personnalités indépendantes.

Bien que, dans leur majorité, patronat et syndicats y demeurent hostiles, un mouvement pour la participation des travailleurs dans les entreprises s'est développé en France, qui a reçu l'appui du général de Gaulle.

Au niveau communautaire, la Commission européenne a proposé un mécanisme de participation, inspiré de la formule allemande, dans son projet d'harmonisation des législations nationales, ainsi que dans celui de statut européen des sociétés. Cette dernière proposition sera prochainement revue après les débats en cours au Parlement européen. Son adoption se heurte toutefois à de très vives réticences en France, en Italie et aussi en Grande-Bretagne.

Une formule alternative pourrait consister à renforcer les pouvoirs du Comité d'entreprise. Dès lors, les sociétés auraient le choix entre plusieurs modalités de participation et pourraient se déterminer après discussion avec les syndicats, en fonction des tendances prévalant dans le ou les Etats membres où se situeraient leurs activités principales.

Quel que soit l'intérêt de telles formules, pour l'amélioration de la condition matérielle et morale des travailleurs, elles doivent être complétées par une pleine reconnaissance du rôle légitime des syndicats par les entreprises et par une concertation avec ces derniers sur les décisions de politique économique. En ce qui la concerne, la Commission européenne s'est efforcée au cours des dernières années d'améliorer la concertation avec les syndicats dont l'organisation au niveau européen s'est d'ailleurs renforcée par la création en 1973 de la Confédération européenne des Syndicats de tendance socialiste que préside le Britannique Vic Feather, et dont semblent se rapprocher l'O.E.C.M.T. de tendance chrétienne et même les syndicats d'orientation communiste (C.G.T. française et C.G.I.L. italienne qui ont constitué à Bruxelles un Comité de liaison).

La création en 1970 du Comité permanent de l'Emploi, réunissant les ministres du Travail, la Commission, les représentants des travailleurs et ceux des employeurs, a également contribué à renforcer la concertation sur toutes les affaires se rapportant à la politique de l'emploi et à la politique sociale.

Pour répondre aux préoccupations de plus en plus vives des travailleurs, en ce qui concerne la tentation des sociétés, notamment multinationales, de procéder à des licenciements massifs en cas de crise (3), la Commission a proposé récemment, par voie de directive, un renforcement des garanties offertes aux travailleurs en cas de licenciements collectifs. L'adoption de la directive montrerait aux travailleurs que la Communauté est un facteur d'harmonisation vers le haut des législations sociales. Elle garantirait également les employeurs contre le risque de surenchères et contre les distorsions de concurrence qui pourraient en résulter.

## 4. MIGRATIONS HUMAINES OU INDUSTRIELLES L'INDUSTRIALISATION DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE

L'analyse des rapports étroits qui unissent politique industrielle et politique sociale conduit à examiner un problème dont on commence à peine à prendre conscience mais qui est rappelé à revêtir une importance croissante. Ce problème est celui du choix qui, de plus en plus, s'imposera, pour l'industrie communautaire, de faciliter l'industrialisation des pays en voie de développement, d'investir dans ces pays ou tout au moins d'accepter une augmentation constante des importations industrielles en provenance des pays en voie de développement plutôt que de faire appel à un nombre toujours croissant de travailleurs en provenance de certains de ces pays.

Ce choix s'imposera en effet à cause de la désaffectation plus ou moins irréversible dont souffrent les métiers manuels dans les pays où l'instruction s'est généralisée et où les jeunes aspirent à un mode de vie profondément différent de celui qu'acceptaient leurs parents.

Il s'imposera aussi à cause des dangers que représente pour l'équilibre social européen la présence de minorités importantes issues d'un milieu socio-culturel profondément différent. Déjà des phénomènes « racistes » ont fait leur apparition dans certains pays de la Communauté. Certes, on peut les endiguer par un effort d'éducation du public. Mais l'efficacité d'un tel effort risque d'être insuffisante si la proportion des immigrés ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, les travailleurs immigrés acceptent de plus en plus mal les conditions d'accueil souvent déplorables qui leur sont faites. Ils prennent

---

(3) En 1972, la firme néerlandaise A.K.Z.O. avait envisagé de fermer certains de ses établissements situés en Allemagne et en Belgique, à la suite d'une crise de surproduction dans le secteur des fibres chimiques. Elle dut y renoncer à la suite des protestations des syndicats et d'interventions des gouvernements et de la Commission.

conscience de la dépendance où se trouvent à leur égard certaines industries.

Il s'imposera enfin, parce qu'il est conforme à l'intérêt à long terme des pays industrialisés et de ceux qui aspirent à le devenir, de procéder à une redistribution des activités productrices à l'échelle mondiale.

Pour les pays développés, la présence sur leur sol d'industries lourdes et encombrantes ne se justifie plus, dès lors qu'elle n'est plus nécessaire pour assurer le plein emploi des travailleurs européens de moins en moins disposés à travailler dans ces industries et qu'elle entraîne l'obligation d'augmenter encore les effectifs des immigrés. De même, il est déraisonnable de concurrencer, par l'intensité du capital, des productions qui peuvent être assurées à un coût égal ou moins élevé par des industries faisant appel à la main-d'œuvre bon marché des pays en voie de développement.

Pour ces derniers, la transformation sur place des matières premières, l'utilisation sur place de l'énergie deviennent des revendications de plus en plus impérieuses. Après une première phase d'industrialisation destinée à la couverture des besoins internes et à la réalisation d'économies d'importation, ces pays, du moins ceux qui disposent d'une main-d'œuvre abondante victime d'un sous-emploi permanent, doivent nécessairement s'orienter vers des productions destinées à l'exportation (4).

L'exportation vers les pays riches de produits pour lesquels une main-d'œuvre abondante et bon marché constitue un facteur décisif de compétitivité offre une chance de développement bien meilleure que l'autarcie protectionniste antérieure.

Déjà, des relations de ce type s'établissent en Asie du Sud-Est entre le Japon et certains de ses voisins pour le plus grand profit de tous. L'Europe serait bien inspirée de se préparer à ces transformations dont dépendent non seulement sa prospérité mais aussi son équilibre intérieur et ses relations avec le Tiers Monde.

La conclusion qui s'impose au terme de ce chapitre est celle d'une convergence étroite des objectifs des politiques industrielle, sociale et régionale de la Communauté. Il s'agit en fait, il doit s'agir de plus en plus de la même politique vue sous différents angles.

Rappelons-en les traits saillants :

1. Les mutations sont nécessaires. Il ne faut pas s'y opposer, mais pallier leurs conséquences sociales en donnant la préférence à la mobilité professionnelle et non à la mobilité géographique des travailleurs. La Communauté doit se donner les moyens d'accomplir, au profit de n'importe quelle catégorie de travailleurs victimes des mutations, un effort analogue à celui qu'a accompli la C.E.C.A. au profit des mineurs.

2. Une répartition plus équilibrée des activités industrielles dans l'ensemble de la Communauté est un impératif à la fois économique et humain. Les conditions techniques modernes la rendent possible mais d'énormes

difficultés devront être surmontées. La Communauté a déjà accompli certains efforts dans cette direction, mais ils sont encore très insuffisants.

3. L'industrie contribue à l'amélioration générale du niveau de vie. Toutefois les jeunes ont tendance à se détourner des métiers industriels relativement mal payés, notamment en France, peu considérés et souvent pénibles. Un effort s'impose pour améliorer la condition matérielle et morale des travailleurs de l'industrie. La Communauté européenne peut y contribuer en évitant que la concurrence ne retarde les améliorations possibles.

4. Nous sommes sans doute à la veille d'une profonde transformation dans la répartition des activités industrielles dans le monde. L'intérêt de tous est de déplacer certaines activités dans les pays où se trouve la main-d'œuvre plutôt que de déplacer la main-d'œuvre vers les pays déjà congestionnés et où apparaissent certains phénomènes de rejet à l'égard de populations allogènes peu assimilables et mal accueillies.

## II

### L'EUROPE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Début 1972 paraissait aux Etats-Unis un ouvrage intitulé *The limits to growth*, traduit plus tard en français sous le titre *Halte à la croissance* (Fayard). Ce travail effectué sous la direction du Pr Meadows avait été demandé en août 1970 au groupe d'étude de dynamique des systèmes de l'Institut de Technologie du Massachusetts (M.I.T.) par le Club de Rome, groupe de personnalités s'intéressant à la prospective animé par M. Aurelio Peccei, l'un des principaux dirigeants du groupe Fiat.

Le rapport du Club de Rome est fondé sur une analyse à l'aide de moyens informatiques des interactions entre cinq facteurs de base : accroissement de la population, ressources alimentaires, investissements, pollution et disponibilité en matières premières. A partir d'une description de l'état présent du monde, le modèle utilisé a permis de déterminer les conséquences des interactions entre ces cinq facteurs au cours des cent prochaines années.

L'hypothèse de base est que la population, la pollution et l'industrialisation connaîtront une croissance exponentielle, tandis que les disponibilités en ressources alimentaires et minières ne pourront augmenter que linéairement. Dès lors, le rapport conclut qu'à moins d'un profond changement des politiques actuelles, le monde court à la catastrophe.

Désirant procéder à une mise en garde plutôt qu'à une prévision scientifique, les auteurs du rapport n'ont pas retenu l'hypothèse, hasardeuse il est vrai, suivant laquelle la capacité de l'homme de résoudre les pro-

(4) Voir à ce sujet le rapport présenté par M. Pierre Moussa, administrateur-directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la conférence de Venise sur L'industrie et la société dans la Communauté européenne (avril 1972). *France-Forum* n° 120-121.

blèmes de son avenir pouvait elle-même connaître une croissance exponentielle.

Ils n'ont pu notamment prendre en compte les conséquences possibles de progrès scientifiques et techniques imprévisibles aujourd'hui. Mais ils ont eu le mérite de procéder à une appréciation globale de l'avenir économique-écologique du monde qui n'avait jamais été tentée jusqu'alors et de jeter dans l'esprit des responsables politiques une inquiétude qui peut être féconde.

Les thèses principales soutenues dans ce rapport devaient être synthétisées par M. Sicco Mansholt, alors vice-président de la Commission, dans une lettre adressée le 9 février 1972 à M. Franco-Maria Malfatti, alors président de la Commission.

Dans cette lettre, M. Mansholt désirait appeler l'attention de ses collègues sur les problèmes que poserait à l'humanité la poursuite de la croissance économique et démographique et sur la nécessité d'une orientation entièrement nouvelle dont à son avis la Communauté européenne devrait prendre l'initiative.

On peut résumer ainsi les thèses de M. Mansholt.

La poursuite de l'expansion démographique suivant le rythme actuel condamne à la misère et à la famine une part importante de l'humanité. Si rien n'est entrepris, la population mondiale va doubler en trente ans, c'est-à-dire qu'elle va passer de trois milliards et demi à sept milliards d'individus en l'an 2000. En cas de succès peu probable des efforts entrepris pour limiter les naissances, ce chiffre pourrait être ramené tout au plus à six milliards.

À l'heure actuelle, la consommation de matières premières et d'énergie par habitant est vingt-cinq fois plus élevée en moyenne dans les pays riches que dans les pays pauvres. Il est par conséquent impossible d'espérer amener les habitants des pays pauvres au niveau de consommation actuel des pays riches, sans faire subir à l'environnement naturel des atteintes irréversibles et susceptibles de compromettre la vie de l'espèce.

De surcroît, un tel développement conduirait à un rapide épuisement des ressources en matières premières et en énergie.

M. Mansholt, considérant inacceptable que l'écart actuel entre peuples riches et pauvres continue à s'accroître, en tire la conclusion que les pays riches doivent ralentir, voire arrêter, leur croissance économique et démographique.

Il se prononce en faveur :

- d'une aide accrue aux pays en voie de développement ;
- d'une priorité à la production alimentaire ;
- d'une forte réduction de la consommation des biens matériels, dans les pays riches, compensée par le développement des biens « incorporels » (prévoyance sociale, épanouissement intellectuel, organisation des loisirs et des activités récréatives, etc.) ;
- d'une prolongation de la durée de vie des biens d'équipement et d'une prévention du gaspillage par le

recyclage et l'abandon de la production des biens non essentiels ;

- de mesures rigoureuses contre la pollution et l'épuisement des matières premières.

Enfin, M. Mansholt considère qu'une telle politique ne pourra être menée à bien que dans le cadre d'un « plan central européen » ne visant plus l'accroissement du P.N.B. mais celui de l'U.N.B. (unité nationale de bonheur) et comportant notamment l'organisation d'une production « C.R. » (*clean and recycling*) protégée par un système nouveau de tarifs douaniers et de taxe à la valeur ajoutée.

L'établissement du nouveau tarif douanier aurait en particulier le mérite de conduire les autres pays à adopter à leur tour la production « C.R. » qui serait entièrement exonérée de droits.

La lettre de M. Mansholt devait être l'objet d'une large diffusion, notamment en France, au cours de la campagne référendaire de mars 1972, M. Marchais s'y étant référé à l'appui de son argumentation hostile au Marché commun et à son élargissement.

Il était naturel qu'une prise de position aussi radicale fût à l'origine de nombreuses controverses. On devait en retrouver l'écho, lors des Rencontres internationales organisées en juin de la même année à l'Unesco, par M. Giscard d'Estaing qui y avait invité, entre autres personnalités, M. Mansholt, devenu président de la Commission, ainsi que M. Raymond Barre, alors vice-président de l'organe communautaire.

Au cours du même mois, ce dernier faisait connaître, dans une note rendue publique, qu'il était loin de faire siennes les analyses de M. Mansholt.

L'argumentation de M. Barre porte sur les trois menaces principales dénoncées par le rapport du M.I.T. :

- la progression accélérée de la pollution ;
- l'épuisement des ressources naturelles ;
- la surpopulation.

Sans contester la gravité des atteintes portées au milieu naturel, M. Barre, se référant à des travaux américains, estime possible, non seulement d'arrêter ce processus de dégradation du milieu, mais d'obtenir une amélioration significative, à la condition d'affecter à la lutte contre la pollution moins de 2 % du P.N.B., soit 5 à 10 % de son accroissement annuel. M. Barre cite à l'appui de sa thèse les résultats spectaculaires obtenus par exemple à Londres et à Pittsburgh en quelques années dans le domaine de la pollution atmosphérique.

De même le risque d'épuisement des ressources pourrait être conjuré en ce qui concerne les produits alimentaires par l'évolution technologique récente (révolution verte) et ses prolongements (culture d'algues). La raréfaction des matières premières conduira certes à un renchérissement et donc à des processus d'ajustement et de substitution. Mais une action prématurée pourrait jouer au détriment des pays en voie de développement.

L'énergie paraît elle-même à peu près inépuisable si l'on admet que les matières énergétiques fossiles recensées permettraient de satisfaire pendant quarante ans les besoins de 10 milliards d'hommes ayant un niveau de consommation double de celui qui est actuellement atteint aux Etats-Unis et que la mise au point des réacteurs nucléaires rapides (ou surgénérateurs) permette de satisfaire les mêmes besoins pendant un million d'années (5).

Le problème revêt un caractère plus pressant pour l'eau et l'air, admet M. Barre. L'eau et l'air purs ont déjà cessé d'être gratuits et devront être épurés dans le cadre de la lutte antipollution.

Enfin la surpopulation est pour M. Barre un problème relatif qui se pose principalement en Extrême-Orient et non à l'échelle de la planète dont de vastes régions demeurent sous-peuplées.

M. Barre conclut, de cette analyse, que les problèmes les plus graves sont ceux de la répartition des ressources des hommes entre les régions du monde, que les rapports entre l'homme et son milieu peuvent être maîtrisés, à condition que les rapports sociaux entre les hommes puissent l'être, que d'autres objectifs, non moins importants que ceux suggérés par le rapport du Club de Rome, s'imposent également aux pays européens :

- l'accession de tous à un niveau de vie matériel décent ;
- la sécurité de l'emploi ;
- une plus juste répartition des revenus ;
- une amélioration des conditions d'existence dans les villes modernes.

Tout en reconnaissant que le rapport du Club de Rome a eu le mérite d'appeler l'attention sur des questions souvent éludées parce que trop lointaines, M. Barre affirme, en conclusion de sa prise de position, la nécessité pour l'Europe de poursuivre sa croissance pour les années à venir. Mais il se déclare en faveur d'un type de croissance orienté en fonction de considérations sociales et humaines, en soulignant qu'il est plus aisé d'en fixer les objectifs que d'en apprécier les voies, les moyens et les coûts.

Certains observateurs ont été surpris qu'un désaccord se manifeste ainsi publiquement entre deux membres éminents de la Commission. Plus nombreux sont sans doute ceux qui auront apprécié le niveau et la qualité du débat ouvert au sein du Collège européen. S'agissant de problèmes aussi fondamentaux et concernant le long terme, l'intérêt d'un débat public entre hauts responsables, appartenant à la même institution, l'emporte de très loin sur les inconvénients. Par leur controverse, MM. Mansholt et Barre ont contribué à effacer la fâcheuse image de marque technocratique qui est trop souvent celle des institutions européennes.

La conférence que la Commission avait décidé un an auparavant, sur l'initiative de M. Spinelli, d'organiser à Venise en avril 1972, sur le thème de *L'industrie et la société dans la Communauté européenne*, devait également y contribuer.

On retrouve un écho de ces débats du printemps 1972 dans la déclaration de la conférence au sommet d'octobre. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont en effet proclamé que « l'expansion économique, qui n'est pas une fin en soi, doit, par priorité, permettre d'atténuer la disparité des conditions de vie. Elle doit se poursuivre avec la participation de tous les partenaires sociaux. Elle doit se traduire par une amélioration de la qualité aussi bien que du niveau de vie. Conformément au génie européen, une attention particulière sera portée aux valeurs et biens non matériels et à la protection de l'environnement afin de mettre le progrès au service des hommes. »

Plus d'un an après les prises de position qui viennent d'être rappelées, il est possible de discerner une part de malentendu entre ceux qui préconisent, tel M. Mansholt, l'arrêt de la croissance et ceux qui, tel M. Barre, estiment nécessaire de la poursuivre.

Dans un tel débat, tout est affaire de définition. Tandis que M. Barre entend le terme croissance dans son acception scientifique, M. Mansholt l'applique aux biens matériels. On a vu qu'en effet il entend compenser la réduction des biens matériels par l'extension des biens incorporels parmi lesquels il range l'accès à l'éducation et à la culture et les services sociaux.

Il est vrai que M. Bertrand de Jouvenel a lumineusement démontré dans son livre admirable *Arcadie. Essai sur le mieux vivre* que nous avons le tort de ne pas toujours prendre en compte dans le produit national certains éléments pourtant de première importance, tels que la préservation d'un environnement de qualité, pas plus que nous ne comptabilisons les pollutions et nuisances de toute sorte et l'atteinte parfois irrémédiable qu'elles portent au patrimoine que nous avons hérité.

De la thèse à l'antithèse on discerne dès lors la voie d'une synthèse. Il est trop tôt pour savoir quand devra s'arrêter la croissance de la production des biens matériels, mais il est important, décisif même au point de vue de la politique industrielle, de savoir qu'un jour elle devra s'arrêter. Ce jour sera d'autant plus éloigné que l'industrie aura accepté de meilleure grâce les contraintes qu'impose la lutte pour sauver une nature « qui n'en peut plus », mieux encore aura pris elle-même l'initiative dans la grande croisade pour l'eau pure, l'air pur, la verdure, les animaux, les maisons et les villes.

Dès aujourd'hui, le système économique produit une part croissante de biens immatériels, les services, de plus en plus recherchés par les populations à haut pouvoir d'achat. L'industrie elle-même s'aventure dans l'immatériel depuis la révolution de l'informatique, dernière phase de la révolution industrielle. Les ordinateurs, de même que les systèmes de télécommunication consom-

---

(5) Cet argument de M. Barre appelle à son tour une interrogation des écologistes qui demeure jusqu'à présent sans réponse vraiment satisfaisante. Comment éliminera-t-on les déchets radioactifs et la chaleur produite par les centrales nucléaires ?

ment fort peu d'énergie et n'engendrent pas de pollutions. Ils peuvent éviter bien des déplacements matériels de personnes ou de matières. Dans l'industrie informatique elle-même, le *software*, ou mode d'emploi des ordinateurs, est appelé à prendre le pas sur le *hardware*, c'est-à-dire sur la machine proprement dite. Dans le monde des valeurs comptables comme dans celui des valeurs éthiques, ce sont les biens immatériels qui sont les plus précieux.

La télévision apporte déjà l'information et la récréation à domicile et parfois même l'éducation et la culture. Reliée aux ordinateurs, elle permettra aux hommes un accès illimité aux sources du savoir et à tous les spectacles sans qu'ils aient à quitter leur maison. Des terminaux assureront la participation de tous aux décisions collectives. Un champ nouveau presque inimaginable sera ainsi ouvert à la démocratie, c'est-à-dire non pas nécessairement au bonheur mais à la dignité des hommes.

Toutefois, la mise au service des hommes des moyens immenses que leur offre l'industrie moderne suppose sans doute une profonde transformation des esprits, une « révolution culturelle ».

A la critique écologique de la croissance s'ajoute en effet aujourd'hui une critique sociale. Dans le numéro de mai 1973 du mensuel économique *L'Expansion*, un nouveau cri d'alarme a été lancé par dix personnes exerçant pour la plupart des responsabilités importantes dans la vie économique. Ce groupe, auquel a participé l'un des auteurs du présent ouvrage, était présidé par M. Jean Boissonnat, rédacteur en chef de *L'Expansion*, et bénéficiait du concours de M. François Bloch-Lainé, président du Crédit Lyonnais.

Sans nier les bienfaits d'une croissance économique qui « a sorti la France de son malthusianisme séculaire », est-il dit dans le document commun, intitulé *Propos d'étape* pour bien marquer le caractère provisoire des réflexions ainsi livrées au public, ce groupe a tenté de mettre en lumière le coût du progrès. Mais il l'a fait davantage en fonction de critères sociaux et humains qu'exclusivement écologiques.

La croissance a introduit dans la société « une nouvelle idéologie non moins offensive que celle dont elle se vante de nous avoir libérés : l'idéologie de la compétition et de la richesse matérielle comme valeurs suprêmes et critères exclusifs de la satisfaction sociale... La croissance, telle que nous la pratiquons, gère de façon dispendieuse et passablement incohérente, tant le capital des richesses naturelles que le capital des richesses humaines... Dans ces conditions, on peut prédire... que le type de croissance que nous connaissons se bloquera de lui-même si on ne modifie pas son contenu. Il se heurtera à des limites sociales avant même d'avoir atteint des limites physiques. Le problème n'est pas de réduire le rythme de croissance ; cela se produira de toute façon ».

Ces propos d'étape s'achèvent par quelques propositions qui se résument en une idée simple mais riche d'avenir : passer d'une croissance qui est à elle-même son propre but, la « croissance I », à une nouvelle croissance sans doute moins rapide mais soumise à des finalités

humaines, la « croissance II » ou encore la « multi-croissance », offrant une large gamme de choix aux individus par opposition à la monocroissance (cf. sur ce thème dans le même numéro de *L'Expansion*, l'article de Michel Albert).

Toutefois, le groupe s'est avoué divisé sur la question de savoir si ce passage supposait ou non une transformation des structures économiques dans le sens du socialisme.

A peu près en même temps paraissait l'ouvrage de René Dumont dont le titre *L'utopie ou la mort* montre bien le dilemme auquel est aujourd'hui confrontée l'humanité.

Le mérite de René Dumont est d'avoir, dans une convaincante synthèse de critiques écologistes et sociales de notre système industriel, illustré par une foule d'exemples concrets le contraste entre le gaspillage occidental et la misère du Tiers Monde.

Les chiens américains dont la seule nourriture excède le revenu industriel moyen des citoyens de l'Inde, les 20 ha de forêt canadienne engloutis chaque semaine par le numéro du dimanche du « *New York Times* », dont 90 % de la surface sont consacrés à la publicité qui à son tour incite au gaspillage, les 700.000 t d'emballage en chlorure de polyvinyle que la France produira en 1975 parlent à l'imagination.

A l'inverse, les défenseurs de l'expansion n'ont pas tort de se gausser de la tendance à idéaliser l'âge pré-industriel, à oublier qu'alors le lot commun chez nous était sans doute pire que la misère actuelle du Tiers Monde et que seule la révolution industrielle a arraché l'humanité à la régulation de sa croissance par les famines et les guerres.

Rappeler ces vérités négligées par des esprits enclins à la dramatisation prophétique, dont Ivan Ylitch est un exemple particulièrement significatif, ne doit pas conduire pour autant à une quiétude aveugle.

Ou bien des changements profonds seront introduits volontairement à l'échelle de l'univers, ou bien l'espèce humaine s'acheminera vers des catastrophes qu'il est vain de chercher à préciser, mais dont nous savons par expérience qu'elles pourraient prendre la forme de nouveaux conflits armés entre continents.

La recherche des solutions à ces problèmes nouveaux, l'introduction en temps utile des réformes nécessaires ne s'accompliront pas sans un immense effort pour surmonter les particularismes de pensée et d'intérêt.

Par ses traditions, par la concentration sur un espace restreint de la plus grande diversité de richesses et de cultures, l'Europe, à la condition de poursuivre dans la voie de son unité, paraît bien placée pour ouvrir la voie vers une civilisation où le mot « économie » aurait retrouvé sa signification traditionnelle et où l'on cesserait d'identifier le bonheur des hommes avec l'abondance des biens matériels.

---

Texte extrait d'un livre publié aux Presses Universitaires de France.

Colloque France-Forum  
— du 5 mars 1974 —

# Problèmes actuels de la Communauté Européenne

**L**A conjoncture actuelle met en lumière l'urgence et la gravité des problèmes auxquels l'Europe est confrontée. Il nous a semblé qu'elle exigeait que leurs données soient réexaminées au fond et sans parti pris.

« France-Forum », fidèle au souci d'information et de dialogue qui a toujours été le sien, a jugé qu'il était opportun de demander à des personnalités qualifiées qui vivent ou ont vécu de près l'entreprise européenne de venir faire le point de ces problèmes avec des parlementaires des deux Assemblées françaises.

« France-Forum » a donc organisé une journée d'information sur certains dossiers européens dont les éléments sont souvent ou peu connus ; elle s'adressait à tous les parlementaires qui, quelle que soit leur appartenance politique, mesurent l'importance des défis que l'Europe doit relever. MM. Alain Poher et Edgar Faure, Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, avaient bien voulu accorder à cette manifestation leur présidence d'honneur et y participer.

Cette réunion s'est tenue le mardi 5 mars, salle Médicis, au Sénat, de 10 h à 18 h. Elle a permis de rappeler, par delà les conflits idéologiques ou politiques qui marquent actuellement les problèmes européens, quelques uns des faits fondamentaux qui constituent aujourd'hui la réalité européenne.

Trois exposés ont été présentés et discutés.

M. Fernand Spaak, Directeur général de la Direction de l'Energie à la Commission Européenne, a analysé

la situation énergétique des pays de la Communauté Européenne.

M. Jean-Claude Morel, Chef de division à la Direction générale des Affaires Economiques et Financières à la Commission Européenne, a traité de la politique monétaire de l'Europe.

M. Robert Toulemon, ancien Directeur général de la politique industrielle et technologique à la Commission Européenne, a parlé des perspectives de l'Europe industrielle et des obstacles qu'elle rencontre.

Les débats qui ont suscité de nombreuses interventions de qualité étaient animés par Maurice Blin, Sénateur des Ardennes. « France-Forum » donnera ultérieurement un compte rendu plus complet de cette journée de travail.

M. Fernand Spaak a souligné que, malgré les apparences, un destin commun unissait l'Europe de l'énergie. En particulier selon lui, il est inconcevable que dans le court terme, l'Europe puisse se détacher de ses fournisseurs arabes dont elle aura un besoin vital pendant certainement encore quinze années. Mais, inversement, il est exclu également qu'à long terme elle puisse prétendre se doter d'une autonomie énergétique sans liens étroits avec les Etats-Unis, pour plusieurs raisons. A cause de l'existence de compagnies pétrolières internationales américaines qui détiennent et les capitaux et la technologie. Et aussi parce que les Etats-Unis eux-mêmes seront, sous vingt années, de gros détenteurs de ressources énergétiques et que nous ne pouvons nous priver de l'apport technologique considérable que les Etats-

Unis peuvent nous fournir pour le développement de l'énergie de demain avec l'application du gigantesque programme « indépendance ». M. Fernand Spaak formule ici une observation importante. Il est vrai que pour préparer la dernière conférence de Washington, les Neuf à Bruxelles s'étaient mis d'accord sur une position commune proche des vœux français. Devant les propositions et ouvertures faites par les Etats-Unis à Washington, la France a voulu s'en tenir strictement aux positions rigoureuses établies à Bruxelles, alors que les Huit ont considéré qu'un échange et un dialogue devaient s'engager entre les positions franco-européennes de Bruxelles et les propositions américaines. Il y a eu donc là, semble-t-il, un choix politique différent de la part de la France par rapport aux huit autres pays de la Communauté européenne.

M. Fernand Spaak insiste sur la place qu'occupent les problèmes du Tiers-Monde. Sans doute l'Europe souffre-t-elle d'un renchérissement du coût de l'énergie, mais on n'a pas le droit de sous-estimer les difficultés, pour le moment insurmontables, que ce coût nouveau du pétrole va entraîner pour les pays en voie de développement. Exemple : l'irrigation ne peut pas être assurée sans recours à des pompes consommant un pétrole qui devient hors de prix. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de déficit de balance des paiements ; pour les pays en voie de développement dépourvus de pétrole, c'est un problème vital, car cela signifie la remise en cause de leur programme de développement.

L'exposé de M. Jean-Claude Morel sur la politique monétaire de l'Europe prend l'allure d'un constat de faillite brutale. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de politique monétaire européenne estime le rapporteur. Il n'y a pas eu d'harmonisation des politiques économiques. Toute tentative pour créer une monnaie commune a jusqu'ici avorté. Or, sans progrès dans cette direction, on peut dire que tout l'acquis ou tout ce qui paraît acquis aujourd'hui risque d'être très vite remis en cause. Premier exemple : la politique agricole commune, c'est le dernier point où s'accroche encore l'Europe, or elle est, avec « la mort du serpent », c'est-à-dire la disparition de parités fixes ou peu variables entre les monnaies européennes, condamnée à court terme pour des raisons à la fois techniques et politiques.

Second exemple : la liberté des échanges. Prenons le cas, pour simplifier, de l'Italie : devant la dégradation de sa balance commerciale, l'Italie d'ores et déjà envisage d'enfreindre la règle de la liberté des échanges. Certaines de ses marques automobiles se vendent sur le marché allemand à un prix qui est quelquefois de 50 % inférieur à celui qu'elle pratique sur le marché intérieur. Autre exemple, cette même Italie qui a besoin d'argent, se tourne spontanément vers les Etats-Unis qui en disposent, au lieu de recourir à l'Europe parce qu'il n'y a pas de monnaie européenne commune, comme on le voit par ailleurs encore avec la création de fait d'une zone *mark* autour du Deutsch-Mark incluant non seulement les pays du Bénélux et le Danemark mais aussi des « satellites commerciaux » comme l'Autriche, la Suède, la Norvège et mettant ainsi l'Allemagne en position domi-

nante. Tous ces faits vont dans le sens d'une dislocation inquiétante de l'ensemble monétaire européen. Troisième remarque : le problème des arabo-dollars. Tout le monde s'inquiète de savoir où ces formidables capitaux vont aller. Là encore, sans unité de compte européenne, ils ne peuvent sans doute qu'aller aux Etats-Unis, ou au mieux en Allemagne fédérale qui, curieusement, est le pays le moins nécessaire en la matière, celle-ci d'ailleurs, pour jouer le rôle de banquier de l'Europe, serait en droit d'attendre au niveau des institutions, des compensations de caractère politique qui jusqu'ici lui ont été refusées.

M. Jean-Claude Morel conclut en insistant sur la nécessité urgente de réagir au désenchantement actuel sous peine de voir disparaître tout l'acquis européen des quinze dernières années.

M. Robert Toulemon traite de la politique industrielle et technologique de la Communauté européenne. Après avoir rappelé qu'actuellement l'Europe n'avait pas encore atteint tous les objectifs qui lui avaient été fixés, même par le traité de Rome, dans les domaines de la circulation des capitaux, de la circulation des personnes et des marchandises, en particulier en raison du cloisonnement persistant des marchés publics, M. Robert Toulemon a évoqué ce qu'il a appelé les problèmes de puissance et de société. Puissance, cela signifie développement des industries de pointe dans les domaines nucléaires, aéronautique et informatique. Il a démontré que l'idée d'une Europe à la carte était une idée fautive et sans efficacité. On ne peut demander à un pays, quel qu'il soit, de pratiquer le partage de son savoir dans un domaine sans que nécessairement il n'obtienne des réciprocités et des compensations dans un autre domaine.

Un exemple : pourquoi l'Italie achèterait-elle du matériel aéronautique à l'Europe plutôt qu'aux Etats-Unis si elle n'obtient pas de cette même Europe, par exemple, des compensations en matière de financement régional.

Cela étant dit, on doit constater qu'en matière nucléaire l'histoire récente est pavée d'échecs qui tiennent à la persistance d'un réflexe national extrêmement vigoureux. C'est ainsi que la France, quand elle a décidé d'abandonner sa filière nationale pour en choisir une autre plus rentable, a refusé l'offre de l'Allemagne, qui avait mis au point sa propre filière à partir d'une licence américaine, et s'est tournée vers les fournisseurs américains, donnant ainsi en quelque sorte le mauvais exemple et contredisant au principe d'autonomie technologique européenne qu'elle ne cesse de proclamer. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, estime M. Toulemon, que l'Allemagne, en réciprocité, n'ait pas donné suite au projet que la France élaborait de la construction d'une usine de séparation isotopique par diffusion gazeuse.

A ce point du débat Maurice Blin a néanmoins fait observer que chaque fois, semble-t-il, que l'Europe a tenté une percée technologique, immédiatement l'on a vu les Etats-Unis s'efforcer de la stériliser. Exemple : le Concorde. Quelque soit le jugement que

l'on porte sur l'opportunité commerciale de Concorde, il n'est pas douteux que le marché américain lui a été le premier fermé. Dans le domaine des surgénérateurs, M. Spaak a indiqué que l'Amérique allait faire un effort particulier pour développer la seconde génération des centrales nucléaires. Or l'Europe dispose d'une avance en la matière. Pourquoi l'Amérique n'accepte-t-elle pas de dépendre de licences industrielles européennes ? Réponse des experts : distinguons bien la recherche du développement. Il est vrai que trois pays européens, la France, l'Allemagne et l'Angleterre, mènent en parallèle des recherches en la matière sur les surgénérateurs, mais le développement exigerait, en raison de l'importance des équipements mobilisés, une unité, une coopération active entre les industries concernées. Or cette coopération n'existe pas. On peut donc en conclure qu'avant trois ans d'ici, l'Amérique, avec sa formidable masse de manœuvre, aura en effet rattrapé et sans doute dépassé la technologie européenne des surgénérateurs. Il ne faut donc pas dire que c'est l'Amérique qui veut étouffer l'Europe, c'est malheureusement l'Europe qui se laisse rattraper par les Etats-Unis.

Robert Toulemon a souligné qu'il est plus indispensable que jamais, devant la dégradation de cet équilibre de ce « partnership », que nous souhaitons voir s'établir entre les Etats-Unis et l'Europe, qu'un inventaire global des besoins européens et des ressources soit établi et qu'une politique commune de développement industriel et technologique en découle.

Un autre exemple connu de tous, c'est celui de la standardisation des armements où l'on constate que sur un secteur essentiel, qui est celui de la défense, il n'y a pas eu du tout de coopération, sauf pour quelques points particuliers (aéronautique franco-anglaise et allemande), entre les fabricants d'armes.

Dernière remarque, enfin, de principe cette fois. Toute négociation qui demain supposerait une participation active de l'Europe apparaît impossible, à Neuf. Il faut que l'Europe quand elle engage des négociations de quelque nature que ce soit, se donne un porte-parole, un représentant unique. Tel était le cas pour le Kennedy Round, et cela n'a pas produit de mauvais résultats. Ce ne peut qu'être le cas demain en matière d'énergie ; sinon il n'y aura pas de position européenne forte dans la négociation internationale en ce domaine. Les trois rapporteurs et plusieurs intervenants considèrent que la situation actuelle est sans doute plus grave qu'elle ne l'a jamais été pour l'Europe. Chaque pays tire un argument de l'attitude de l'autre pour prendre des libertés à l'égard de l'esprit et de la politique communautaire ; le « non » de l'un entraîne le « non » de l'autre dans une réaction en chaîne. L'idéal européen ainsi se dégrade lentement et sûrement. La leçon principale de ce colloque est que toute tentative pour dépassionner ou plus précisément dépolitiser le dossier européen est quasi impossible. On pouvait penser que la résurgence des nationalismes et des particularismes en matière commerciale, en matière sociale, en matière technique, expliquait la

difficulté de l'Europe à s'unir ; il faut dire l'inverse : c'est parce qu'il n'y a pas eu de dynamisme communautaire que nous voyons l'Europe se redислоquer et revenir au passé ; donc la politique reste la clé du destin européen. On ne peut dissocier les problèmes techniques des problèmes politiques de l'union européenne. Il est indispensable que par delà les experts, il y ait au niveau des opinions publiques à la fois une dramatisation et une démocratisation du problème européen. Les peuples ne se rendent pas très exactement compte de l'importance du tournant qui est à prendre aujourd'hui et rien ne serait plus grave que l'Europe se défasse progressivement sans que les peuples qui la composent le sachent. C'est le rôle des parlementaires, et d'autres aussi sans doute, que de s'atteler à cette tâche d'informer et de sensibiliser une opinion souvent sceptique, blasée ou indifférente. Il a été singulièrement souligné l'utilité d'expliquer aux populations des pays intéressés, ce qu'il adviendrait si la Communauté européenne se désagrègeait : ce serait en fait pour tous une réelle catastrophe. Il faudrait montrer clairement et concrètement tout ce que les Européens peuvent accomplir ensemble pour le mieux-être et le progrès des peuples s'ils unissent leurs efforts.

M. Toulemon et plusieurs parlementaires ont tenu en outre à mettre en relief le rôle fécond que peut et doit jouer une Europe consciente de ses responsabilités dans la coopération avec le Tiers-Monde déshérité.

Il n'est pas question de ressusciter de vieilles querelles mais de réfléchir raisonnablement sur les chances de réalisation dans l'avenir d'une Europe démocratique, forte et indépendante. Le Marché Commun se disloque, l'Europe se défait, l'Europe se meurt, ont affirmé certains intervenants ; nous voulons espérer qu'il entre dans ce jugement un pessimisme excessif et que les Européens, se ressaisissant, trouveront au cours des mois à venir les formes de cohésion et d'action qui leur permettront de répondre ensemble efficacement aux défis d'un monde en évolution accélérée et complexe.

Face aux U.S.A., à l'U.R.S.S., à la Chine, une Europe en miettes conduirait à une situation internationale désastreuse qui aurait des conséquences regrettables sur le sort et la prospérité des pays du Marché Commun.

L'Europe saura-t-elle surmonter les difficultés présentes, sauvegarder ce qui a été réalisé, et reprendre les chemins de la construction communautaire, manifestant ainsi sa vitalité et sa liberté ? telle est aujourd'hui l'interrogation majeure. Il est dans l'intérêt de la paix et de la coopération entre les peuples qu'à cette question capitale les événements et les hommes apportent une réponse positive.

Ne serait-ce pas le moment de se souvenir du proverbe chinois : « *Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui* ».

Henri BOURBON ■

---

N.B. Ce colloque s'est tenu avant que soient connues les conséquences des élections britanniques. Celles-ci ajoutent à la crise européenne de nouvelles incertitudes, M. Wilson ayant demandé une « renégociation fondamentale » du traité d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

# Liste des participants au colloque du 5 mars 1974

## Députés

MM. Edgar FAURE, Président de l'Assemblée Nationale  
BARROT Jacques,  
DAILLET Jean-Marie,  
DURIEUX Jean,  
GABRIEL Frédéric,  
GINOUX Henri,

LECANUET Jean,  
MISSOFFE François,  
MORELLON Jean,  
PALEWSKI Jean-Paul,  
VALS Francis.

## Sénateurs

MM. Alain POHER, Président du Sénat,  
COLIN André, Président de la Commission des  
Affaires Etrangères,  
BARRACHIN Edmond,  
BERTAUD Jean,  
BERTHOIN Jean,  
COLLERY Jean,  
COUDE DU FORESTO Yvon,  
DAROU Marcel,  
DAILLY Etienne,  
FILIPPI Jean,  
FOURNIS Henri,

HEON Gustave,  
JAFFAR Saïd Mohamed,  
JUNG Louis,  
LEGOUEZ Modeste,  
MOINET Josy-Auguste,  
MONORY René,  
POUDONSON Roger,  
PROST Pierre,  
SCHWINT Robert,  
VERDEILLE Fernand,  
BLIN Maurice.

## Personnalités non parlementaires

MM. ANOUIL Gilles, Service d'Information des Communautés Européennes (Paris).  
BERTHOIN Georges,  
BLANCHEMAISON Claude,  
Mme BOIVIN-CHAMPEAUX, Chargée de mission au Cabinet du Premier Ministre,  
MM. COLLOWALD Paul, Directeur Général à la Commission Européenne (Bruxelles),  
COTTEREL,  
DRAPERIE Richard, Communautés Européennes (Bruxelles),  
DELAMARE Charles,  
DELABALLE Jean-Christian, Chargé de mission au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères,  
FRANÇOIS-PONCET Jean,  
FOCH René,  
FONTAINE François, Directeur des Services d'Information des Communautés Européennes à Paris,  
LIOUS Pierre, Secrétaire Général du Sénat,

MALGRAIN Yves,  
MALLET Jacques,  
RANDON-NIEL Henri, Chef de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale,  
RIBAS Jacques-Jean, Ancien Directeur Général à la Commission des Communautés Européennes,  
SIMONNET Maurice-René, Professeur,  
TAVITIAN Roland, Directeur à la Direction générale des Affaires Economiques et Financières de la Commission des Communautés Européennes,  
TEITGEN Pierre-Henri, Professeur,  
VAN HELMONT Jacques,  
BORNE Etienne,  
GUYOMARD Bernard, Directeur du Cabinet du Président du Sénat,  
BORDRY Pierre, Chef de Cabinet du Président du Sénat,  
de BEAUCE Thierry, Chargé de mission au Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale.

# POURQUOI ?

Propos de Pierre Emmanuel

recueillis

par

François-Régis

Bastide

Je est le germe  
Qui depuis l'origine  
Cherche où s'implanter  
Sa quête  
Amplifie les espaces  
De proche en proche  
il suscite des mondes  
Sans s'y greffer  
Il cherche  
Une muqueuse sans fond  
Une chair céleste  
*Sophia*  
Firmament interne  
De Dieu  
Moi l'enveloppe  
Qu'il rompra pour germer  
Voilà ce qu'il veut par moi  
dans les femmes  
Obstinement

« Le livre que je publie, *Sophia*, c'est trois ans de travail, l'oreille constamment attentive (tout passe par l'oreille c'est l'espace de la poésie). Mais c'est davantage : cinquante-sept ans d'existence, plus la vie intra-utérine, plus l'histoire de la vie universelle qui bruit en moi comme en tout un chacun. » Cette définition de son nouveau recueil de poèmes, Pierre Emmanuel la donne lui-même.

● *Au lendemain de la démission collective du Conseil de Développement Culturel, que vous avez présidé, comme vous avez présidé la Commission des Affaires Culturelles du VI<sup>e</sup> Plan, il est difficile de ne pas commencer ainsi : qu'attendiez-vous, qu'attendez-vous encore de ces conseils consultatifs où la République demande à un poète des inspirations précises ?*

PIERRE EMMANUEL. — Pas seulement à un poète : à un groupe d'hommes compétents chacun dans son ordre, et dont le dialogue permanent leur créait une compétence commune dans le domaine culturel et social. Les politiciens congédient parfois les grandes idées simples sous prétexte qu'elles sont de la poésie, alors que la poésie vraie, qui est un mode supérieur de l'attention, une exigence rigoureuse sur la moindre flexion verbale, est d'abord faculté d'invention, de création, d'organisation de la réalité toujours découverte à nouveau. Il y a poésie dans la forme sociale : à défaut de l'Etat, c'est aux citoyens qu'il revient de travailler à cette

forme, de s'efforcer de la rendre harmonieuse. Un conseil consultatif de l'Etat devrait avoir pour raison d'être — reconnue en premier lieu par l'Etat lui-même — d'empêcher l'Etat de se figer dans les réglementations arbitraires, et le citoyen de se défaire dans l'impuissance et la morosité : il devait en somme fournir un exemple contagieux de participation réelle.

● *Désillusion, si désillusion il y a. Amertume. Conflit, peut-être, entre la solitude du poète (« Etre seul est un grand courage... » écriviez-vous très jeune) et son goût d'être avec plusieurs, Goût de l'Un (1963) contre volontés collectives, sur lesquelles on ne peut agir : n'est-ce pas ce que vous avez pu éprouver, après votre action dans*

*Du même auteur :* Pour une politique de la culture  
Autobiographies (Qui est cet homme, et L'ouvrier de la onzième heure) - Le monde est intérieur - Le goût de l'un - La face humaine - Car enfin je vous aime  
Poésie : Jacob - Ligne de faite - Notre Père (illustrations de Loo) - Le poète fou, suivi de Elégies - La nouvelle naissance - Evangélique - Chanson du dé à coudre  
Le poète et son Christ - Poésie, raison ardente - Prière d'Abraham - Sodome - Versant de l'âge - Visage nuage.

*la Résistance (Comité Départemental de la Drôme) ? Là aussi, l'action pure se heurtait à des décisions... moins nobles ?*

P.E. — Je ne me suis jamais senti seul, parce que je n'ai jamais singularisé, privilégié, mon état de poète. Je suis d'abord un homme vivant dans le monde, aimant la vie sous toutes ses formes, la vie sociale en particulier. Je participe à une activité qui me déborde de partout, celle des hommes, le destin de l'homme. Cette activité des hommes dans tous les ordres, c'est la vraie poésie dont la mienne n'est qu'un aspect ou un accident individuel. Je n'ai jamais aimé les chapelles, ni même particulièrement la littérature. La poésie n'est pas plus pure que l'action. Elle aussi, comme toute parole, est dans l'homme et de l'homme. Pendant la guerre, c'était très simple : l'évidence était du côté d'une certaine conception de l'homme, contre une autre qui avait le dessus. Les modalités de l'action étaient également claires. Cela s'est compliqué — seulement si vous voulez — après la Libération.

● *L'imaginaire, la créativité, au détriment de la culture de perroquet, c'est quelque chose que vous défendez constamment à la Commission pour la réforme de l'enseignement du français. Vous présidez aussi cette commission, qui fait grincer pas mal de dents. Est-ce que vous ne craignez pas de conduire nos enfants vers une langue un peu informe, à laquelle ils ne sauront peut-être pas trouver une nouvelle forme ? On peut supprimer quelques imparfaits du subjonctif et quelques procédés scolaires de « narration ». Que se passe-t-il si l'élève n'est pas l'élève-Rimbaud ?*

P.E. — La langue immédiate de communication, celle qui permet à l'enfant d'avoir prise sur la réalité ambiante et de communiquer avec autrui, c'est la langue parlée. En elle est la vie quotidienne du langage, le principe de son assouplissement incessant. Aujourd'hui, certaines œuvres qui eussent passé jadis pour des modèles de belle langue sont proprement illisibles ; leurs auteurs n'ont pas le sens de la vitalité, du rythme spécifique du parlé, et n'ont pas su en inventer l'équivalent écrit. Un esprit vraiment libre possède l'instinct ou a acquis cette souplesse ; pour faire de l'enfant un être libre, il faut lui apprendre à parler, je dis bien le lui apprendre, l'y former. C'est l'amener à trouver son rythme. C'est une tâche sociale de première nécessité pour qui sait à quel point, dans beaucoup de milieux, la difficulté de s'exprimer est grande. Cette impuissance à parler est une

indigence mentale aussi grave que la misère matérielle et qui a comme elle des effets cumulatifs. Il est très facile de manipuler et d'exploiter des êtres que le fait d'être sans voix laisse sans défense. A côté de ce problème capital, la littérature n'a qu'une importance secondaire, bien qu'il soit vrai qu'à quinze ans comme à soixante-dix, un homme libre, et particulièrement un bon écrivain, est quelqu'un qui a son propre rythme. Ce rythme qui vient de l'énergie vitale, donne un style à l'œuvre comme à la vie. Une vie, comme une œuvre, cela se parle, c'est d'abord du parlé.

● *Vous avez dit récemment (dans un discours prononcé à Bruxelles en avril 1973) qu'il faudrait que « les lieux de culture fussent de plain-pied avec l'activité quotidienne des hommes ». Pensez-vous, par exemple, à la très prochaine télévision en circuit fermé, faite par quelques-uns pour quelques-uns, à l'usage collectif des télé-cassettes ? Si le poète est toujours prophète, voyez-vous, bientôt, de nouvelles agoras nous rassembler, intimement, ainsi, pour lutter contre tous les procédés de collectivisation, d'abrutissement des masses ?*

P.E. — Oui, je pense à la maison de la culture de Stockholm, en plein quartier des grands magasins, près de la gare centrale : elle tient du hall de gare et du Prisunic. C'est encore un lieu de grande consommation plus que de réunion. Mon idéal, ce serait une version laïcisée de la paroisse où des gens de milieux et de niveaux de culture très différents se rencontreraient pour créer et diversifier une solidarité allant de l'entraide quotidienne à la communion dans une même inquiétude créatrice, plus encore que dans une croyance partagée. Une combinaison de pluralismes parfois divergents et d'aspirations analogues. Cela correspond assez, je crois, à la diversité des approches actuelles de l'humain. Je ne veux ni sacrifier la richesse de cette diversité, ni perdre de vue l'unité potentielle de l'humain. La culture, c'est un échange d'expériences qui s'intègrent dans le devenir de l'homme, au-delà de la sphère des idées.

Ma paroisse est très œcuménique, vous le voyez. J'imagine qu'elle pourrait être munie de la télévision en circuit fermé : mieux, que ce circuit pourrait être la paroisse même donnant à chacun une manière d'ubiquité en son sein. Elle permettrait en principe au premier venu d'intervenir dans le dialogue collectif, dans le circuit des échanges : de donner et de recevoir à égalité avec tous et chacun. Ce pourrait donc être un facteur de conscience, de meilleure et constante information,

de communication des divers points de vue. Nous serions libérés de la télévision octroyée, imposée, dont l'idéologie ne cesse de presser sur notre vision des choses. Ce pourrait être la liberté. Ce pourrait être aussi la cacophonie, la logorrhée collective, ou encore — ce que cela deviendra sûrement dans certains cas — un support à l'exhibitionnisme, une incitation à l'orgie.

Le plus difficile est de réamorcer le désir de la fête. Dieu sait si la France est triste depuis qu'elle ne sait plus faire la fête ! La fête c'est la manifestation extrême de l'énergie, mais ce peut en être l'explosion incontrôlable. Dans la situation actuelle de refoulement des puissances psychiques, alors que l'homme n'a plus en lui-même son habitation, toute trop forte expérience de l'être intime est dangereuse. Il faudrait une véritable éducation collective, dès l'école, pour rendre la fête possible de nouveau, et son intensité supportable sans déséquilibre. Alors la fête pourrait jouer son rôle positif. Vous parlez d'abrutissement collectif, en quelque sorte organisé. Il y a des fêtes conçues pour abrutir, alors que d'autres élèvent le tonus vital, métamorphosent l'énergie. Cette distinction vaut pour beaucoup de distractions, y compris les programmes de télé.

Je me méfie des fêtes de masse dont notre époque fournit tant d'exemples. A ce compte, la guerre est une fête populaire, la révolution aussi, bien entendu. Leur expérience devrait prouver que cela suffit. J'avoue souhaiter un autre type d'expérience de la fête, communicable de proche en proche, et qui se ferait dans de petits groupes cohérents, réunis par un projet créateur. Le rassemblement lui-même peut être un acte festif : le pèlerinage est une préparation, une orchestration de la fête. Quoi que l'on pense du rassemblement du Larzac, c'était un pèlerinage. De même la marche sur Besançon. Exploitablement politique, oui, mais en de tels phénomènes une certaine intuition religieuse n'est pas absente, bien que l'objet en soit évidemment innommé, indicible. Le besoin d'être ensemble est aujourd'hui ontologique, méta-social.

● *Vous avez commencé à publier des poèmes à un âge d'or de la poésie, en 1941-42, où la jeunesse, en particulier, mettait la poésie avant toute chose, et notamment avant les idéologies. La poésie n'a pas aujourd'hui la même fortune. Or il se trouve de nombreux poètes, jeunes, qui ne conçoivent rien d'autre que leur chant, même s'il se retourne contre eux ? Quel conseil donneriez-vous aujourd'hui, après Rilke, à un jeune poète obstiné ?*

P.E. — Je ne me suis jamais posé la question de la fortune ou de l'infortune de la poésie. Les gens qui la méprisent et ne comprennent pas qu'elle est une forme supérieure de l'existence et de la pensée, tant pis pour eux. Je ne suis pas élitiste, mais pas davantage disposé à vulgariser l'essentiel pour qui n'en veut pas et donc ne le mérite pas. Le livre que je publie, *Sophia*, c'est trois ans de travail, l'oreille constamment attentive (tout passe par l'oreille, c'est l'espace de la poésie). Mais c'est davantage : cinquante-sept ans d'existence, plus la vie intra-utérine, plus l'histoire de la vie universelle qui bruit en moi comme en tout un chacun. Qu'un homme de mon âge et de ma diversité d'expérience tente de figurer ce qu'est pour lui — et pour l'homme — le féminin, c'est une entreprise du plus grand sérieux, une volonté d'atteindre à l'essentiel. Sans doute elle ne peut être qu'imparfaite, mais elle ne souffre aucune médiocrité malgré son imperfection. Ou il faut dire l'essentiel, ou se taire. Le reste est littérature, je n'y suis ni à l'aise, ni doué.

Mon conseil à un jeune poète ? Qu'il sache vieillir. Cela signifie qu'il doit être présent à toute chose, jusqu'au bout. Il doit dire oui à tout, mais montrer la plus sévère exigence envers la substance qu'il en retient. N'exprimer que ce qui est nécessaire, irrécusable, obsédant. Ce n'est pas facile d'accepter tout l'homme, et en même temps de n'en figurer que la plus haute — ou la plus profonde — humanité. Ne concevoir que son chant, comme vous dites, est un narcissisme auquel je n'échappe pas plus qu'un autre. Mais je m'y sens vite à l'étroit. C'est l'homme ma vraie patrie, ma nature, mon être. Aujourd'hui, je sais ce que je dis, et ce que je dis *est*. Est en moi et infiniment au-delà ; je contribue à la connaissance de l'homme, ou si vous préférez à son expérience de soi. Je ne me sens pas la vocation d'un maître, et je ne veux aucun disciple. Mais à n'importe qui, jeune ou vieux, je puis dire ceci : le moi en poésie est haïssable, le *je* poétique doit oublier son support individuel pour être l'universel. Ce qui ne signifie pas que l'expérience personnelle soit inutilisable. Mais elle doit être transmuée, extrapolée dans une réalité plus vaste, plus obscure, plus radicalement nocturne ; une expérience de la *ténèbre*, du mystère de l'homme de son origine à sa fin ; l'alpha et l'oméga, voilà le vrai lieu de l'être.

---

Texte publié avec l'accord des Editions du Seuil.

# Une révolution sans révolte

par Germain Bazin

Claude Monet : *Le bateau atelier sur la Seine*  
(fragment). 1875.

**R**EPONDANT à une déclaration ministérielle, jugée provocante, un flot de littérature s'est déversé dans la presse au printemps dernier, pour revendiquer le droit et même le devoir de tout créateur à la subversion. Etre révolté ou ne pas être, serait-ce donc la condition de l'artiste et de l'écrivain, condition institutionnalisée dans une démocratie qui se respecte par les encouragements de l'Etat ? On ne s'est pas demandé si la révolte pouvait encore revendiquer ce nom quand elle exige d'être entretenue par le régime qu'elle veut renverser. A moins qu'alors il ne faille voir en elle quelque chose comme la forme moderne de l'opposition de Sa Majesté.

Cette tempête dans des encriers, déchainée par une image saisissante de Maurice Druon, la cause n'en est-elle pas une confusion — pour parler le jargon à la mode, il faudrait dire un « amalgame » — entre des facteurs qui n'ont que des rapports d'apparence ?

Sans doute la réaction fut-elle si vive parce qu'elle émanait d'hommes de théâtre. De Sophocle à Corneille, d'Aristophane à Beaumarchais, de Brecht à Jean-Paul Sartre, il est vrai qu'il est propre à l'action scénique de reposer sur une situation de conflit, encore que l'antagonisme ne doive pas toujours être cherché dans une opposition à un régime social, mais aussi dans des tensions à l'intérieur d'un groupe, d'un milieu familial, ou même chez un individu.

A l'occasion de l'exposition « Cent ans d'impressionnisme : 1874-1974 » organisée à Paris par la Galerie Durand-Ruel en hommage à Paul Durand-Ruel qui soutint avec ferveur et compétence les peintres impressionnistes, M. Germain Bazin a rédigé le texte de présentation qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire. Le centenaire de l'impressionnisme sera marqué au cours de l'année par diverses manifestations artistiques, parmi lesquelles une importante exposition au Grand Palais à Paris, en septembre, octobre, novembre prochains.

M. Germain Bazin est Conservateur en chef honoraire du Musée du Louvre et Research Professor à la York University de Toronto. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels :

- « L'époque impressionniste » (en cours de réédition) ;
- « Trésors de l'Impressionnisme au Louvre » (SOMOGY Editeur) ;
- « Histoire de l'avant-garde en peinture de Giotto à Picasso » (Hachette) ;
- « Le Message de l'Absolu » (Hachette).

Il en est de même du roman, du moins depuis qu'il a cessé de s'alimenter au merveilleux. Est-ce à dire qu'un homme ne prend la plume — au moins depuis un siècle — que pour s'affirmer comme « homme du non », destiné à rejoindre la phalange des « écrivains de la nuit » dénombrée par Pierre de Boisdeffre ? Mais n'existe-t-il pas une autre légion, celle des « écrivains du oui », évoquée par le même critique ?

Ce principe insurrectionnel déjà contestable pour l'écrivain, concerne-t-il aussi l'artiste ? Ayant commis un livre pour suivre le mouvement d'avant-garde qui anime la peinture de Giotto à nos jours, je n'ai trouvé parmi ces pionniers que peu d'artistes mus par une réelle volonté de refus. Tout au long de l'histoire, avant que n'apparaisse au XIX<sup>e</sup> siècle cette distorsion entre l'œuvre d'art et son public, l'artiste novateur, loin d'être un asocial, est porté par la force impulsive qui commande le destin d'une société.

Sans doute cela explique-t-il le peu de cas fait par Marx et Engels à l'égard du phénomène artistique et les difficultés que les esthéticiens marxistes récents,

qui s'efforcent de dépasser le « marxisme vulgaire », éprouvent à le faire entrer dans la dialectique du matérialisme historique.

Il y a un siècle, la première exposition de ceux qu'on baptisa par la suite « impressionnistes » ouvrait ses portes, produisant le plus grand scandale qu'ait jamais suscité une innovation esthétique. Les mouvements de 1906 et 1910 ne provoquèrent pas une pareille indignation, du moins aussi durable ? Furent-ils donc des révoltés, ces amants de la nature ? Ce masque de rebelle qu'on leur colla au visage leur brûla la peau ; en vain ils protestèrent de la pureté de leur intention. Le malentendu était tragique. Par rapport au mouvement précédent du réalisme, constitué par Daumier et Courbet, militants socialistes, et Millet qui se défendit de l'être, mais était au moins « populiste », l'impressionnisme était rigoureusement apolitique. Pierre Francastel qui tenta de réunir les éléments d'une sociologie de l'art, au cours du chapitre qu'il leur a consacré dans *Peinture et Société*

ne trouve aucune allusion à faire à leur insertion dans le milieu bourgeois où ils apparurent, sinon pour dire, à propos de Cézanne : « Il ne s'agit plus de la position sociale de l'artiste, il s'agit de sa position dans l'univers ».

Aujourd'hui, l'impressionnisme est entré si profondément dans le patrimoine des sensations collectives qu'il nous accompagne au cours des moindres de nos promenades, tant à la ville qu'à la campagne. Mais en 1874, à un public pour qui la nature n'était encore perçue qu'à travers les évocations classiques ou les élégies lamartiniennes qu'avait proposées tour à tour Corot, la vision nouvelle qu'on leur offrait chez Nadar, boulevard des Capucines, parut insupportable. Quel crime avaient donc commis ces peintres ? Au-delà de l'objet défini par son contour, son volume, et son ton local, ils avaient perçu une réalité plus profonde, celle d'un monde en vibration où dans la féerie de la lumière, rien n'est plus séparé de rien, toute frontière entre les choses s'abolit. Dans ce nouvel univers, la figure humaine elle-même, cette

*Renoir : Madame Renoir au chien. 1880.*

figure, dont Courbet avait affirmé avec tant de foi la densité, la réalité physique et l'autonomie, se fondait dans l'ambiance. Dès 1866, à une échelle colossale, celle de l'*Atelier* de Courbet, Monet avait voulu peindre en plein air cette union des êtres et des choses, transfigurés par la lumière tamisée d'un sous-bois dans le *Déjeuner sur l'herbe*, tableau sublime qui connut un si grand malheur, et dont je n'ai pu faire entrer au Louvre que l'un des deux fragments subsistants.

Ce n'est pas dans les grisailles de Boudin que Monet avait pu distinguer les sources du phénomène lumineux. Boudin n'a pu que lui montrer la bonne voie en l'emmenant peindre en plein air. Il n'y a pas de « pré-impressionnisme », sauf peut-être chez Constable et Turner, mais Monet avant 1870 n'avait pu voir aucune œuvre des deux Anglais ; et dès 1866, il avait créé la nouvelle peinture, tandis que Renoir s'efforçait encore d'égalier Courbet en plus coloré.

On comprend que les visiteurs de la Galerie Nadar aient reçu ce message comme un pot de peinture à travers la figure. Car ils ne pouvaient voir ce que les impressionnistes discernaient dans le monde changeant de la lumière. Pour voir, il faut que « l'œil écoute », disait Claudel. Mais qui en est capable, sauf un nombre infime d'individus ? La plupart des humains, atteints d'une demi-cécité, progressent comme à tâtons au milieu de choses et d'objets qui n'entrent dans leur perception visuelle qu'à titre de signaux, propres à régler leur comportement par rapport au monde extérieur. Pour eux, en soi l'objet n'est rien. Il n'a d'existence propre que pour le peintre et le philosophe.

Voir suppose quelque acte de voyance. Vierge de toute empreinte, l'œil de Monet lui révéla un monde inconnu, celui de la lumière. Pour exprimer cet univers éblouissant, il créa une technique neuve, accomplissant en ce domaine la plus grande révolution depuis les Van Eyck, inventant la division du ton, cette « couleur en liberté » qui allait être la source de toute la peinture moderne. Ce que le premier coup d'œil lui avait livré, il consacra sa vie à l'approfondir, allant de métamorphose en métamorphose, sans souci de ménager les habitudes que lui-même avait fait accepter au public, obligeant celui-ci à se réadapter sans cesse à ses innovations, et finissant, solitaire, dans la contemplation de son jardin d'eau, ce qui était pour ce peintre, ce qui est pour le physicien l'étude d'un phénomène *in vitro*. Quelques esprits perspicaces comprirent très tôt la portée profonde de cette vision nouvelle. Dès 1875, un an après l'exposition du boulevard des Capucines, commentant dans le *Rappel* la vente Hoschedé, Ernest d'Hervilly disait des tableaux de la jeune peinture, qui avaient fait de si misérables enchères, qu'ils étaient comme de « petits fragments de la vie universelle ». Plus tard, en 1899, Octave Mirbeau dans la Préface du catalogue de l'exposition Monet-Rodin écrivait que « le peintre exaltait la nature recréée dans son mécanisme cosmique ». Et en 1903 Camille Mauclair distinguait les affinités de l'impressionnisme avec les découvertes contemporaines des modes de l'énergie lumineuse en action.

Mais en 1874, pour le public qui se bousculait devant ces toiles afin de s'en gausser, ces découvertes ne pouvaient être qu'un attentat à l'ordre public qui requerrait une peinture conforme à l'esthétique officielle. Et voici comment une société vit une agression dans une école de peinture qui, au lieu des heures de labeur, seules propres à intéresser Courbet et Millet, célébrait sa joie de vivre, sa frivolité, ses loisirs, ses divertissements, lui proposant d'elle-même un visage heureux qu'elle refusa d'abord avec véhémence, pour en raffoler ensuite, quand elle eut compris.

Mais la société de cette époque n'avait que faire de contempler son propre portrait, si plaisant fût-il. Que lui importait de voir peint par Renoir comme on danse à la ville et comme on danse à la campagne ? Habituee depuis un siècle, tant par le néo-classicisme que par le romantisme, à ne considérer comme sujet digne de l'art que les dieux et les héros, elle n'était point disposée à se regarder avec complaisance dans le miroir de la peinture, comme l'avait fait avec tant de grâce souriante la société française du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'impressionnisme, c'était définitivement la mort des dieux, et la société bourgeoise de ce temps se trouvait ainsi brusquement frustrée de ce « surmoi » conventionnel qui la dispensait de créer son propre idéal.

L'impressionnisme fut apolitique, quelles qu'aient été les divergences d'opinion des membres d'une école où se mêlaient toutes les classes de la société, où le socialiste Pissarro côtoyait l'antidreyfusard Degas. Par quel retournement les mouvements de 1886, qui donnèrent à l'impressionnisme son second souffle, furent-ils animés d'un esprit de révolte ouverte contre la société ? Exemple fut le geste de Gauguin, qui brisa sa situation bourgeoise, pour rejeter la civilisation et finir dans une

île, condamné en correctionnelle pour outrages à la gendarmerie. Mais le plus surprenant est l'attitude des néo-impressionnistes. Si les opinions politiques de Seurat ne nous sont pas connues — elles paraissent avoir été neutres — tous ceux qui le suivirent, Signac, Maximilien Luce, Angrand, Dubois-Pillet, Petitjean, Lucien Pissarro, van Rysselberghe, furent plus ou moins des militants anarchistes. Les écrits de Signac, qui malheureusement sont en grande partie inédits, révèlent la fidélité au libéralisme de ce prince de l'utopie, pour qui la méthode de « petit point » devait régénérer la peinture et réveiller le sens esthétique du peuple, une fois que celui-ci serait délivré de l'obscurantisme où le tenaient plongé ses oppresseurs. C'est avec le néo-impressionnisme qu'apparaît ce qu'on pourrait appeler le « gauchissement » de la position de l'artiste qui se voudra désormais un « rebelle », même lorsque — ainsi qu'il en est de nos jours — le geste de cette rébellion, accueilli par les applaudissements d'un public, acquis une fois pour toutes à ce qu'il considère comme un jeu, perd toute tonicité révolutionnaire.

Sans doute dans un deuxième temps, l'opprobre trop longtemps maintenu sur les créateurs devait-il engendrer ce « refus » que ne connut pas l'impressionnisme, pur dans son âge d'or de toute compromission, de toute « aliénation ».

Le scandale impressionniste vit le paroxysme d'une crise qui mûrissait depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle ; elle tenait à la forme nouvelle d'une société qui avait fait

un acte marginal de l'activité artistique, autrefois intégrée aux fins sociales. L'artiste, s'il n'épouse pas le conformisme qu'on concède à l'art pour le priver de sa force vive et s'en débarrasser à bon compte, se voit abandonné à lui-même, coupé de la société qui l'ignore, quand elle ne le rejette pas. C'est à tort qu'on parle pour les époques passées de « mécénat », car ce terme suppose que l'intérêt porté aux arts est un geste gratuit. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y eut pas à proprement parler de « mécènes » ; les hommes et les institutions qui ont suscité les œuvres d'art l'ont fait pour répondre à une mission, en des temps où tout ce qui était façonné par la main des hommes — même ses outils — devait comporter quelque élément qui transcendait l'utile.

C'est au moment où les impressionnistes apportaient à ce monde de sourds et d'aveugles cette explosion de découvertes qu'un véritable pionnier, Paul Durand-Ruel, répondit à l'appel anxieux de ces peintres en butte à l'adversité, en créant le rôle social du marchand-mécène. On pourrait dire plutôt qu'il le restaura, car le XVIII<sup>e</sup> siècle l'avait connu. Watteau n'avait-il pas trouvé Gersaint ?

Mais la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avait vu une extraordinaire dépression, sinon même une quasi-disparition du marché d'art, comme en témoignent les prix invraisemblablement bas obtenus alors par les œuvres des plus grands maîtres dans une société qui ne paraît avoir tenu en estime que les biens fonciers. On connaît l'anecdote légendaire de l'épigramme inscrite par un marchand de la cour du Carrousel sur la toile du *Gilles* de Watteau dont personne ne voulait.

Livré à son génie, dans une indépendance superbe, favorable certes à l'originalité de la création, mais qui le privait des moyens de vie, l'artiste n'avait que peu de contacts avec le public et s'en trouvait même tout à fait séparé, quand il était refusé au Salon, seul lieu où il pouvait montrer son œuvre. Paul Durand-Ruel créa une fonction économique qui consiste à miser à terme sur la valeur des œuvres d'art contemporain, en anticipant sur l'acceptation que ne doit pas manquer d'apporter l'avenir à ce que rejette le présent. Ce qu'il avait gagné en vendant des romantiques, peintres alors consacrés, Paul Durand-Ruel le jeta dans la bataille impressionniste. Il crut en ces peintres, et les soutint avec une énergie sans défaillance, devant parfois lutter contre eux-mêmes, quand son audace les effrayait. Ainsi éprouva-t-il la résistance de certains d'entre eux lorsque sa clairvoyance lui montra que l'avenir du marché était en Amérique. Son nom est associé dans la gloire à ceux des artistes dont il a partagé le combat.

Tandis que les officiels s'acharnaient contre l'impressionnisme, l'initiative de Paul Durand-Ruel trouva une audience chez quelques-uns de ces grands bourgeois qui formaient la classe dirigeante à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui se distinguèrent par leur clairvoyance. La collection impressionniste du Louvre témoigne du civisme d'une légion de donateurs, les Caillebotte, les Ernest May, les Moreau-Nélaton, les Camondo, les Personnaz et tant d'autres qui forcèrent ces portes du musée que l'Etat tenait fermées à la « bande à Manet ».

En 1926, le révérend Théodore Picairn avait acheté

*Alfred Sisley : Les bords de la Seine. 1872.*

chez Durand-Ruel à New York la *Terrasse à Sainte-Adresse* de Claude Monet pour 287.500 AF. En décembre 1967 il le revendit sept millions de nouveaux francs chez Christie's de Londres. L'heureux pasteur qui se félicitait d'avoir passé sa vie en compagnie de ce merveilleux tableau « qui vous remonte le moral quand on a le cafard », versa la totalité du produit de cette vente aux bonnes œuvres de sa ville.

Le révérend Picairn avait raison. Partout où est accroché un tableau impressionniste rayonne un peu de ce bonheur, conçu comme motif à peindre par toute une génération d'artistes pour qui vivre fut si dur. Sans doute est-ce cet état de grâce qui rend si durable le succès de l'impressionnisme dans un monde où les hommes ont rompu leurs attaches sensibles avec une nature qu'ils ont domestiquée. Aux tableaux de Monet, de Renoir, de Gauguin, ils viennent alimenter leur nostalgie de cet accord rompu avec les êtres et les choses.

Les jeux de la lumière, l'impressionnisme les a poursuivis en toutes saisons et sous diverses latitudes. L'un même alla jusqu'aux tropiques. Mais que le sujet du tableau soit emprunté à l'été, l'automne ou l'hiver, qu'il soit même peint dans un intérieur, c'est toujours à la

saison qui voit l'éveil de la nature, qu'il s'apparente. Le peintre impressionniste a balayé ces ombres et ces tempêtes, ces orages où les romantiques croyaient saisir l'âme de la nature en travail ; il ne s'enlise pas dans ces terres boueuses qui retiennent les pas des paysans de Courbet ou ces glèbes peineusement travaillées par les rustres de Millet. Il vit le regard levé vers le ciel, source de cette clarté qui transfigure le monde, le dépouillant de toute saillie, de tout relief, transformant le spectacle en mirage.

Le printemps, il chante aussi dans le cœur de ces êtres pour lesquels il semble que ce soit toujours la saison des amours, ces jeunes femmes aux robes chatoyantes, aux ombrelles claquant dans le vent comme des étendards, ces enfants, ces adolescents aux yeux naïfs, tout ce monde plein de jeunesse, pour qui vivre c'est s'ébrouer au milieu des champs, des parcs et des bois, naviguer à la rame ou à la voile sur les rivières, ces rubans de clarté. Van Gogh a enflammé la nature à cette torche du solstice qui tue Mireille. Mais Gauguin le replonge dans l'atmosphère vernale d'un éden exotique.

L'impressionnisme, c'est le sacre du printemps.

Germain BAZIN.

# CINÉMA ET « CENSURE »

## Réflexions d'un groupe de travail réuni à l'initiative du Père André Lendger

### I. — EVOLUTION DU CINEMA ET DE LA SOCIETE

La plupart des spectateurs manifestent quelque étonnement devant l'évolution de la production cinématographique mondiale. L'art cinématographique s'est affirmé dans son originalité et dans sa créativité. Les films d'une grande qualité artistique se multiplient et attestent la vitalité de cet art nouveau, ainsi que les rapports variés qu'il entretient avec la réalité de la vie.

Mais en même temps que nous voyons se multiplier des œuvres qui honorent cet art, nous assistons à une prolifération de créations contestables. La violence, la drogue et le sexe se sont emparés du cinéma, non plus tellement au service de l'art, mais pour eux-mêmes. Non seulement on les trouve dans des films dont la qualité n'est en rien remise en question par l'agression de certaines images, mais ils constituent le plus souvent la matière brute de films qui ont misé sur le scandale et la vulgarité. Dès lors, l'art cinématographique est dévoyé, et le moyen de communication qu'est le cinéma ne sert plus qu'à véhiculer des images dégradantes.

Cette évolution a pris des proportions importantes, et il semble que chaque année voie une escalade nouvelle dans la violence ou la pornographie. Cette accélération n'est pas sans relation avec l'évolution de la société dont le seuil de tolérance semble reculer sans cesse : des images qui auraient fait scandale il y a quelques années sont maintenant naturellement supportées par la majeure partie des spectateurs, et les « retombées » sur la vie sociale — sous forme de vols, assassinats, viols, etc... — sont extrêmement limitées. En est-il ainsi parce que le cinéma suit l'évolution des mœurs sociales, ou bien le cinéma est-il lui-même l'accélérateur de cette transformation ? Souvent on entend dire que la saturation viendra. Or les exemples qui nous viennent de pays étrangers comme les pays scandinaves, semblent montrer qu'il n'en est rien ; la production cinématographique de ces pays n'a rien perdu de ce qu'elle pouvait avoir d'agressif en fait de violence ou de pornographie, bien avant que cette vague n'ait atteint notre pays. Les

spectateurs ne sont pas lassés, et les films continuent inlassablement leur progression dans des secteurs qui, hier encore, demeuraient interdits.

Cependant, il semble que notre société ne soit pas plus agressive que celle qui a précédé. Les romans des siècles précédents témoignent de la violence qui avait lieu. Il n'est pas certain que la société contemporaine soit plus perverse que celle des siècles passés. Elle l'est différemment, et d'une façon plus inquiétante ; et ce changement de qualité entraîne une plus grande vulnérabilité : nous sommes plus sensibles à la violence, nous la supportons moins facilement, et elle est partout présente. Lorsqu'elle s'étale au cinéma ou à la télévision, il faut bien reconnaître qu'elle est infiniment plus dangereuse que lorsqu'elle est décrite dans un livre, ou lorsqu'on la voit dans la rue. Au cinéma ou à la télévision, il n'est plus question de s'imaginer et de se représenter ; plus question de fermer les yeux ou d'être même le spectateur actif d'un drame de la vie : rivé au fauteuil, le spectateur subit passivement le spectacle qu'on lui présente, les yeux grands ouverts, la sensibilité parfaitement réceptive. Le choc sensible sera différent de ce qu'il était dans le passé, et cette différence se prolongera dans une société plus énervée, plus déséquilibrée.

Est-ce à cela qu'est due l'arrivée d'une forme très choquante de sadisme dans le cinéma contemporain ? On ne se contente plus de la violence des westerns qui était suffisamment conventionnelle et apportait toute la distanciation voulue avec l'action pour que le spectateur n'y voie pas plus qu'un jeu. Une telle violence ne présentait pas de danger et permettait même une sorte de catharsis heureuse des instincts agressifs de chacun. Aujourd'hui le sadisme présente un danger réel, car il est en dehors des règles du jeu. Il prend pied partout, depuis les films westerns jusqu'aux films pornographiques. Il est porteur d'une plus grande crédibilité dans la mesure même où il peut être reproduit en dehors du contexte dans lequel on le voit se dérouler. Or ces sollicitations sadiques sont en suspension de façon



constante dans la société et dans chacun d'entre nous. Il y a là un certain nombre de vertiges sado-masochistes, de vertiges de cruauté, de vertiges de domination et de mépris, de vertiges d'incitation au suicide, de vertiges de folie, ... qui sont autant de poisons redoutables.

## II. — LE DANGER DES FILMS

Les films qui font problème sont les films qui ont un contenu de violence et de pornographie, ou ceux qui sont une incitation à prendre de la drogue. Les dangers ne sont pas les mêmes ici et là.

Les films pornographiques peuvent être considérés comme une incitation à libérer sa sexualité et à la vivre sans référence à la cellule sociale qu'est le mariage. La vague actuelle de films pornographiques offre des inconvénients que l'on aurait tort de juger négligeables. Dans leur présentation, ces films ont cependant peu de chances de constituer de graves dangers.

Au moins pour ceux d'entre eux qui ont quelque intérêt, ils osent montrer et explorer des zones demeurées secrètes à la plupart d'entre nous. Ils présentent bien souvent une sexualité en miettes, archaïque, qui ne permet plus à l'homme d'être un lieu de communication. C'est une sexualité morcelée et morcelante dans laquelle la communication circule mal ou pas du tout.

Les dangers d'une telle sexualité ne sont pas évidents pour les adultes, car la sexualité est un domaine où une censure intérieure intervient assez facilement et souvent de façon inconsciente et automatique. Chaque personne ne retiendra qu'un certain nombre d'images, tandis que d'autres disparaîtront du champ de la conscience et du souvenir. Un choix inconscient se fait, qui ne garde que les images qui peuvent être supportées, ou qui présentent un réel intérêt pour le spectateur, en consonance avec ses propres phantasmes.

Il en va différemment en ce qui concerne la violence. Nous nous trouvons ici devant une catégorie de films qui peuvent avoir des conséquences sociales évidentes, dans la mesure où certains sujets plus fragiles trouveront dans l'image et dans sa crédibilité une incitation à exercer eux-mêmes des violences. Cela semble clair à l'égard des délinquants qui sont enclins à trouver des idées utiles dans certains films. Mais le problème peut avoir beaucoup plus de conséquences que quelques actions individuelles perpétrées pour imiter un film.

Il ne faut cependant pas incriminer purement et simplement la violence, et ne retenir que son côté destructeur. Nous aurions tendance à fermer les yeux devant la violence comme devant un spectacle barbare, primitif et infra-humain. En fait la violence est inscrite au cœur de la nature humaine, et au cœur du christianisme. Certaines paroles de l'Évangile sont particulièrement violentes ; Jésus ne chasse pas les marchands du Temple avec des fleurs et de bonnes paroles ; la Passion et la mort de Jésus sont d'une violence évidente, et l'image du crucifié est au centre de l'art chrétien. Lorsque Bossuet parle de la mort, il est à sa manière aussi précis et terrifiant que Bunuel. Et la littérature ne nous a pas épargné, de Shakespeare à Zola.

Certes l'image a un pouvoir nouveau. Mais il n'est pas sûr que les foules qui se pressaient autour des orateurs sacrés étaient moins effrayées par des paroles et des descriptions précises et prometteuses que nous ne pouvons l'être aujourd'hui par les images du cinéma et de la télévision. D'autant que notre accoutumance à l'audiovisuel atténue nos réactions.

En fait la violence existe bel et bien, et en supprimer purement et simplement la représentation aboutirait à taire une des dimensions de notre nature (qui trouverait bien le moyen de se rappeler à nous d'une autre manière). En cette matière comme en d'autres, il nous faut distinguer la façon dont est présentée et traitée la violence au cinéma. Elle peut émouvoir, toucher, élever : cette violence est alors pleine de signification, et sans doute est-elle nécessaire. Mais certains films contiennent une violence gratuite, complaisante, provocatrice, sadique : celle-ci seulement mérite notre vigilance. Une telle violence incite à la manipulation des êtres, à la domination et à la conquête impérialiste et sadique de l'autre. Qu'il y ait un arrière-plan sexuel dans de telles situations, c'est évident. Mais le vrai problème réside dans le dérapage qui peut s'effectuer dans la pensée de beaucoup : certains films peuvent être une recette pour mettre un quartier en coupe réglée, et peuvent suggérer, par le mépris généralisé de l'autre, l'instauration d'un fascisme.

Nous trouvons ici un élément pernicieux et infiniment redoutable : l'habitude de la violence peut entraîner des conséquences sociales et politiques particulièrement graves. Elle est de toutes façons contraire à l'éthique des sociétés dans lesquelles nous vivons. Or nous ne devons pas nous cacher que cette violence existe à l'état endémique dans le monde instable dans lequel nous vivons. L'apport du cinéma peut amplifier ce phénomène et aboutir à quelque catastrophe.

Mais ici il convient de mentionner la responsabilité de la télévision qui est un moyen de communication beaucoup plus violent que le cinéma. Il est beaucoup plus difficile d'échapper à l'impact d'une image télévisée qu'à la même image au cinéma. Des observations cliniques semblent accréditer cette thèse. Or il est important de noter que le contrôle des films à la télévision est inexistant et que peuvent être présentés à la télévision des films qui ne seraient pas distribués au cinéma.

## III. — LE CONTROLE DES FILMS

Parmi tous les moyens de diffusion de la pensée et de l'art, seul le cinéma est passible du contrôle. Il y a là un régime d'exception qui n'est pas propre à notre pays, mais qui est vérifié universellement, dans tous les pays. Même les pays scandinaves, dont on vante le libéralisme, ont un tel contrôle, ne serait-ce que pour protéger les mineurs vis-à-vis de certains films.

Tant qu'il n'est question que de protéger les mineurs, le contrôle des films ne pose pas vraiment problème, si ce n'est qu'on peut regretter que certains films soient autorisés à des mineurs de 13 à 18 ans (tels sont les âges retenus dans notre pays). Les critères sont essentiellement de trois ordres : la pornographie, la drogue

et la violence. Une jurisprudence se précise sur les films litigieux, de sorte que les décisions prises ne reflètent pas d'incohérence majeure. Il n'en reste pas moins que cette jurisprudence ne peut être qu'imprécise, car elle est fonction des sentiments subjectifs des membres de la Commission de Contrôle ; d'autre part elle est évolutive, en fonction des changements de la sensibilité générale, et de la plus grande facilité qu'il y a à recevoir sans danger majeur des films qui posent problème du fait de la multiplicité des pressions érotiques ou violentes de la société. Il n'y a qu'à regarder les affiches qui inondent le métro et les murs des villes, les annonces publicitaires partout répandues dans la presse, pour se rendre compte de l'étendue du phénomène, dont le cinéma est loin d'être le seul responsable. Ce qui pose le plus problème, ce n'est plus dès lors tel film pris isolément, mais l'accumulation du phénomène dans la société, et l'augmentation constante du nombre de films qui vont chercher leur inspiration dans les zones les plus inquiétantes de l'homme.

Le vrai problème est celui de la censure pour des adultes. Est-il concevable qu'un groupe d'adultes juge pour tous les autres adultes de son pays ? Cela veut dire que ce petit groupe de personnes se réserve le privilège d'interdire à quiconque, fût-il le Président de la République ou M. Jean-Paul Sartre, de voir le film qu'ils ont vu (sans trop de dommages pour eux, espérons-le !)

En France, la loi définit très précisément qu'un être est adulte à 18 ans sur le plan pénal, à 21 ans sur le plan civil ou civique. Quel droit a-t-on dès lors de prendre un point très particulier et de réduire, par rapport à ce point les adultes à l'état de mineurs ? Il est clair que la démarche démocratique veut que Monsieur Tout le Monde soit considéré comme un citoyen libre et vraiment adulte, sans aucune réserve ; et par conséquent il faut lui faire confiance en toute chose. C'est à lui de choisir.

Dans l'histoire, nous retrouvons des situations analogues à notre problème concernant la liberté. Vers 1830, c'était le problème de la liberté de la presse : fallait-il ou non supprimer le cautionnement ? Le débat portait sur les conséquences de cette suppression : les opposants à cette liberté pensaient qu'elle allait permettre aux mauvaises idées d'atteindre et de gêner la masse. Le raisonnement n'était pas faux puisque la liberté de la presse a eu des conséquences importantes jusqu'à la révolution de 1848, la Commune, la Révolution soviétique, et tout ce qui s'en suit encore. Mais en même temps, il faut admettre tout ce que cette liberté a eu de positif : elle fut un propulseur incomparable pour le bouillonnement des idées. Lorsque nous craignons la liberté au cinéma, nous mettons en général l'accent sur l'effraction et la dislocation qui pourraient suivre. Mais nous devons relever également tout l'aspect positif : une masse accrue de gens ont à leur disposition des moyens d'expression artistique, des moyens de développement intellectuel et de remise en question de ce qui n'était qu'un automatisme de la pensée ou du comportement.

Tout ceci relève peut-être d'une vue idéale des choses. C'est pourquoi nous sommes ici au cœur d'un débat

d'une grande gravité. L'interdiction totale d'un film aboutit à dire à des adultes qu'ils ne sont pas adultes, et que la diffusion d'un film risquerait d'entraîner non seulement des désordres affectifs pour tel ou tel spectateur pris en particulier (mais ce pourrait n'être, après tout, qu'une des multiples sollicitations-agressions de notre société à l'égard de chaque personne), mais surtout des conséquences sociales désastreuses dès lors que certains films ne sont ni plus ni moins qu'une provocation, une incitation à des violences sans fin. Il est un fait que l'état adulte n'a rien à voir avec l'âge légal ni avec la situation d'un chacun. C'est une question qui rejoint la liberté et la domination de chaque personne sur ses propres actes. L'expérience est là pour nous rappeler que bien des personnes n'arriveront jamais à une connaissance ni à une maîtrise suffisantes d'elles-mêmes, et que certaines images, ne serait-ce que par leur accumulation et la diminution de la sensibilité qu'elles entraînent, les ébranleront assez pour les amener à concevoir des actions d'auto-destruction ou de destruction sociale. Le danger réel ne se situe pas au niveau de telle personne qui risque d'être choquée ou scandalisée, mais bien au niveau d'une société qui risque de basculer dans la violence primitive et dans des vertiges de folie collective. Or la société dans laquelle nous sommes est peuplée d'êtres instables, et est elle-même suffisamment instable pour que le pouvoir de l'image ne laisse pas d'être inquiétant.

Mais si nous pouvons justifier de la sorte la procédure d'interdiction totale visant un film, il n'en reste pas moins qu'elle pose un problème, dans la mesure où elle nous amène à penser que des hommes ne sont pas en mesure de voir sans danger un certain nombre d'œuvres. Il y a là une constatation plutôt alarmante quant à la maturité que nous voulons bien accorder à nos contemporains, et quant à l'opinion que nous avons d'eux. Le maintien en minorité d'un grand nombre de nos concitoyens n'est sans doute pas une solution. Il semblerait de beaucoup préférable de faire confiance au spectateur, tout en l'avertissant de ce qu'il va voir.

#### IV. — QUELLES ORIENTATIONS PRENDRE ?

Il serait souhaitable que puisse s'établir un dialogue qui permette d'éduquer et de faire évoluer le public. Il est illusoire de rêver à une éducation de masse, par le moyen de discussions. Seul le psychanalyste pourrait se servir des réactions d'un spectateur pour l'amener à élucider les raisons de ses refus, de ses blocages, et le faire avancer vers une liberté intérieure. Mais ce qui est possible pour un individu isolé ne l'est plus dès lors qu'il s'agit d'un grand nombre.

La procédure de l'avertissement est un moyen par lequel on tente d'informer le public sur les problèmes et les dangers de tel film. Cette procédure vise à dire que la Commission de Contrôle ne s'est pas cru autorisée à interdire le film pour tout public, mais que ce film présente un certain nombre de dangers dont il convient d'être clairement conscient. Un dialogue avec le public par le moyen de la presse pourrait être amplifié.



Mais ces méthodes ne pourraient porter leurs fruits que dans la mesure où le public serait en mesure de comprendre toute cette démarche, et d'avoir lui-même un recul par rapport à l'image. Seule une éducation qui serait faite dès l'école permettrait d'aborder la question du cinéma avec des éléments nouveaux. La question essentielle posée par le cinéma présente des analogies avec le livre ou la musique. Le cinéma est un langage nouveau. Il faut en apprendre les règles afin de l'aborder avec un esprit critique. Il serait indispensable d'apprendre à des jeunes à maîtriser ce langage nouveau qui est celui de l'image, dont tous s'abreuvent par la télévision et le cinéma. Déjà certaines expériences sont faites en France, pour apprendre au jeune à analyser l'image, à prendre du recul par rapport à elle, à ne pas s'identifier à elle. Ces expériences mériteraient d'être généralisées afin d'avoir un public plus adulte au niveau de ce nouveau moyen de communication, qui implique une certaine façon de l'aborder, de le lire.

Mais ceci ne suffit pas. Il est étrange de constater que tandis que le cinéma a seul le privilège d'une censure clairement établie, la publicité faite autour d'un film ne connaît pas de limites. Tant les affiches que la presse peuvent étaler des images plus que suggestives, alors que la publicité est infiniment plus rigoureuse lorsqu'il s'agit du livre, par exemple. Or les limites imposées à la publicité de certains livres sont infiniment plus efficaces que celles qui proviennent du contrôle des films tel qu'il est actuellement pratiqué. La presse est en effet ce qui déclenche les grands mouvements en faveur de tel film. N'est-ce pas elle qui devrait être plus rigoureusement surveillée ? Il y a là un problème d'une extrême complexité, dès lors qu'il ne saurait être question de porter atteinte à la liberté de la presse. Ce n'est pas une raison pour ne pas l'envisager.

Education, aménagement de la publicité faite aux films sont des voies qui nous semblent acheminer vers une libéralisation du cinéma par la suppression de l'interdiction totale. Il demeurera toujours vrai que des dangers subsisteront, car l'intelligence et la sensibilité ne sont jamais données à part égale. Mais n'est-ce pas un des aspects de toute liberté que de voir des hommes mal en user ? Et doit-on, en raison de ce risque indéniable, se résoudre à maintenir en minorité, sur le point très précis du cinéma, une partie des citoyens ?

## CONCLUSIONS

En résumé, il paraît clair que la censure comme procédé unilatéral et arbitraire d'occultation de l'expression et de la création est en soi un système anachronique, incompatible avec les exigences de liberté du monde contemporain. Elle a, entre autres, pour défaut de conférer à l'Etat un rôle paternaliste de protecteur des consciences, et d'entretenir tant le public que les créateurs dans un climat d'irresponsabilité et, à la limite, d'intolérance puisque la puissance publique se charge de définir ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas, ce qui peut être reçu et ce qui ne doit pas l'être.

Mais répudier la censure n'est pas un acte de démission, de lâche consentement à tous les excès. L'esprit de liberté et de tolérance engendre au contraire la lucidité et la recherche de la vérité (« la Vérité vous rendra

libres », saint Jean VIII,32). C'est en déchirant les protections trompeuses que l'on donne à l'homme individuel et à l'homme social les moyens de se protéger contre ce qui le menace réellement.

Un public maître de ses choix et conscient de l'être est en mesure d'exiger le respect de ceux qui s'adressent à lui. Il a le droit d'être exactement informé, averti de la nature des films qui lui sont présentés. C'est là le rôle de la profession, de la presse et de l'ensemble des organismes de communication sociale, y compris d'une commission de classement fonctionnant auprès des pouvoirs publics. Si la suppression de la censure en tant que procédé d'interdiction totale ou de coupures arbitraires est un progrès dans l'ordre de la liberté, il doit être aussi un progrès dans l'ordre de la responsabilité. Il est évident que le film ne saurait être un domaine d'impunité sociale et morale. Les excès commis par cette voie doivent avoir la sanction de l'opinion publique ou, dans les cas limites, d'un juge. Il faut que cela soit clairement perçu par les créateurs, qui peuvent légitimement revendiquer la liberté d'un engagement responsable, et non pas une immunité générale et absolue, à quoi nul ne saurait légitimement prétendre dans une société organisée, fondée par définition sur le respect mutuel des êtres et des opinions.

Il faut reconnaître et proclamer que sous couleur de liberté, certains ne songent qu'à briser toutes contraintes en vue de fins détestables : qu'il s'agisse de flatter dans un esprit de lucre les plus bas instincts du public ou d'utiliser le film à des fins de subversion généralisée, c'est-à-dire de désintégration de la personne humaine et de démoralisation des rapports humains (sans que l'on vise par là un cinéma politique qui a sa place légitime dans notre culture). Ceci ne concerne bien sûr qu'un très petit nombre et le corps social dispose assurément de suffisamment de défense contre ces agressions, pourvu qu'il accepte de ne pas se laisser terroriser.

La liberté ne saurait être l'instrument de ce qui va contre la dignité humaine. Mais, parce qu'elle ne saurait se contredire dans son propre combat, la liberté doit renoncer à utiliser les armes de la contrainte, de l'intolérance et de l'arbitraire. Car elle est invincible si elle est défendue par des hommes responsables, intraitables sur leur dignité.

Il n'est pas d'art, même apparemment désespéré, qui ne plaide en définitive pour l'homme. Il n'est pas d'art popularisé, comme l'est le cinéma depuis ses origines et comme il doit le rester, qui n'apporte à l'homme l'espérance, même à travers la dénonciation, le combat ou la dérision. Le cinéma périrait s'il se livrait passivement aux phantasmes de quelques-uns dû au cynisme commercial ou politique de quelques autres. C'est dans un climat de liberté qu'il peut seulement éviter ces périls, et non en étant artificiellement protégé par les tutelles et par les réglementations. C'est en cela qu'il faut lui faire confiance puisqu'à travers lui, c'est faire confiance à l'homme.

---

*Les photos des pages 43 et 46 sont tirées des films : Dorothea, Nada, Vivre et laisser mourir, Mon nom est personne, Glissements progressifs du plaisir, Le sexe sauvage, Bad Company, Lacombe Lucien, Les violons du bal, Les émigrants, Cris et chuchotements.*

# POLÉMIQUES

---

# DIALOGUES

## CONFUCIUS, VOILA L'ENNEMI...

Sur la campagne qui d'un bout à l'autre de la Chine se déchaîne contre le plus illustre et jusqu'alors le plus vénéré des Pères spirituels de la vieille civilisation chinoise, ce qu'on peut dire de plus certain c'est qu'elle a été déclenchée au sommet de l'Etat et qu'elle est révélatrice de la manière dont un régime totalitaire, pour l'appeler du seul nom qui lui convienne exactement, sait manipuler les masses et les jeter avec une spontanéité puissamment sollicitée sur l'ennemi qui lui est désigné d'en haut. Cette nouvelle révolution culturelle vise à montrer sommairement que la révolution ne surgit et ne se renouvelle que par une rupture radicale avec le passé et qu'entre Confucius qui a régenté et modelé vingt-cinq siècles d'histoire chinoise et Mao qui ouvre les portes de l'avenir à la Chine nouvelle, la contradiction n'a rien de dialectique et qu'elle relève de la plus sommaire des alternatives. Dans les slogans utilisés pour entretenir la haine publique, au nom de Confucius se trouve accolé par un amalgame contaminateur le nom de Lin Piao, le traître, qui, pourtant successeur désigné, a complété la mort du Grand Timonier. Entre Confucius et Mao il faut choisir. Mao est désormais l'anti-Confucius, et l'un de ses ultimes exploits aura été de faire prononcer à son peuple les paroles de l'exécration définitive contre le Sage qui toujours présent du fond de la plus antique histoire avait littéralement institué la Chine.

Maître Kong — dont les Jésuites au temps de leur grande aventure chinoise latinisèrent le nom en Confucius — était essentiellement un moraliste, définissant la vertu par la mesure, soucieux dans sa fameuse théorie des « Dénominations correctes » de donner aux mots leur juste poids de vérité, bref un ennemi de toutes les outrances tant du langage que de l'action et sa vocation, reprise par ses disciples de génération en génération, était de devenir le conseiller du prince et de moraliser, par une influence assidue, imprégnant les puissants et la multitude, la politique et les conduites privées. Propos plus ambitieux et plus risqué qu'il ne paraît, puisqu'il se trouve d'abord un certain nombre d'empereurs de Chine — précurseurs en cela de Mao — pour ne point juger à leur goût ces indiscrettes leçons de morale si bien qu'il y eût dans les premières générations confucéennes des proscrits et des martyrs. Ensuite, non sans vicissitudes, et au prix d'une retombée dans une orthodoxie et un ritualisme dont les

lettrés ou les mandarins étaient les mainteneurs littéraires, la pensée confucéenne marquant fortement les mentalités, les mœurs et les institutions s'était incorporée à la substance même de la Chine. On savait que Mao, dont dit-on le père était un zélé confucéen, détestait en Confucius le rival bâtisseur de peuple, capable d'œuvrer en esprit pendant deux millénaires et demi. Aussi faut-il que Confucius meure enfin pour que, selon le vœu idolâtre répété par les foules chinoises d'aujourd'hui, Mao vive éternellement. L'argumentation commandée par sa finalité politique est d'un simplisme qui ne manque pas d'efficacité : moraliste du milieu juste et de la maîtrise de soi, philosophe ennemi de tout prophétisme, respectueux des grands équilibres cosmiques et convaincu qu'il y a des lois plus fortes que les désirs et les passions, Confucius peut faire très aisément figure de conservateur et donne prise à l'accusation de modérantisme, cette classique hérésie dont savent si bien user, au bénéfice du pouvoir, les inquisiteurs des révolutions établies. Que Confucius et Lin Piao — ces morts qu'il faut tuer — soient ensemble coupables de « révisionnisme », cette sorte de tragédie n'est que le nouvel épisode d'une assez ancienne histoire.

Par delà ces apparences bien machinées, ce qui dans l'héritage confucéen est intolérable à un pouvoir totalitaire pourrait bien se trouver dans la distinction qu'il introduit entre les deux fonctions de prince et de conseiller du prince dont l'accord est ensuite indispensable à l'harmonie d'une cité pacifique et juste : le lettré, pouvoir tout intellectuel et moral aux côtés de l'empereur qui détient le pouvoir politique : telle est la version chinoise de la distinction occidentale, chrétienne du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel qui ne sauraient être confondues en une même fonction ni détenue par le même personnage ; les jésuites, lorsqu'au XVII<sup>e</sup> siècle ils occuperont des positions majeures à la cour des Ming, s'établiront avec une parfaite aisance dans ce personnage du lettré, savant conseiller du prince. Or dans les systèmes totalitaires, dont le stalinisme, si admiré par la Chine maoïste, constitue la plus saisissante illustration, le prince est à lui-même son propre conseiller et ne supporte pas la coexistence reconnue et agissante d'un pouvoir intellectuel et spirituel, ayant son autonomie et distinct du pouvoir proprement politique. Staline fut le génial conducteur de la locomotive de l'histoire et non moins génial théoricien du marxisme-léninisme-stalinisme et il fallait compren-

dre que ces deux génies n'en faisaient qu'un seul, la pratique politique et l'intelligence du monde relevant de la même et souveraine compétence. Ce n'est pas le lettré ou le clerc mais le chef de l'Etat, qu'il s'appelle Staline ou Mao, qui a vocation pour distinguer le vrai du faux et le bien du mal... Car César est à nouveau Dieu dans ce qu'on appelle, sans doute par dérision, une révolution progressiste et libératrice. Confucius avait raison : la pire subversion, source de malheur pour l'homme et la société, est de pervertir sophistiquement le sens des mots et l'instauration de la justice devrait commencer par la restitution des « dénominations correctes ». De toutes manières, l'affaire Soljénitsyne et l'affaire Confucius sont significatives d'une même tentative d'usurpation par l'Etat de ce qui appartient à l'esprit. Et qui, si l'histoire des hommes est bien l'histoire de la liberté, ne saurait être nommée que régression.

## POUVOIR ET CONTRE-POUVOIR

La littérature confucéenne traite souvent le thème du « couple admirable » que font lorsqu'ils s'entendent au service du bien public et de l'harmonie universelle le prince et le lettré. C'est une autre sorte de couple, nourri d'assez vives tensions, qu'ont constitué Charles de Gaulle et cet observateur vigilant et sourcilieux de l'action et la personne du grand homme qu'était année après année, Hubert Beuve-Méry : et notamment pendant « **Onze ans de règne 1958-1969** » (1) pour reprendre le titre sous lequel le fondateur du « Monde » publie l'ensemble de ses chroniques consacrées au Général et à l'ère gaullienne. Hubert Beuve-Méry s'est toujours fait une certaine idée de la presse qu'il concevait à la fois comme un « contre-pouvoir » et comme un service public ou plus exactement car il importe de lier fortement les deux notions comme un contre-pouvoir dont le pouvoir a un besoin absolu au moins dans un système qui se dit et se veut démocratique. Aussi les années de pouvoir gaullien ont-elles été, par un bonheur qui tient du miracle, le champ d'expérimentation privilégié pour éprouver cette philosophie du journalisme : un homme exceptionnel, tenté d'outrance et de démesure, mais capable aussi de détours machiavéliens pour tourner les obstacles impossibles à enlever de face et de force, que voilà un partenaire idéal pour un analyste sans illusions et un moraliste sans complaisance, donc doublement invulnérable à la mythologie de la grandeur et deux fois

(1) Flammarion, 413 pages.

sévère pour les moyens tortueux, fussent-ils au service du raisonnable ou de la préparation à l'inévitable, comme il est apparu dans les affaires algériennes. Ainsi à travers une mésentente continuée s'est-il établi entre les deux hommes une sorte de complicité ou de connivence esthétiques tant l'un et l'autre acteurs étaient parfaitement accordés au rôle que chacun s'était assigné.

Le général de Gaulle n'avait pas une considération excessive pour les journalistes tout en se gardant lorsqu'il était au pouvoir — Hubert Beuve-Méry lui en donne acte — de ne jamais entreprendre sur la liberté de la presse. Au surplus c'est le général de Gaulle, lui-même, comme le raconte l'auteur dans son avant-propos d'aujourd'hui à ses propos d'hier, qui avait eu l'idée de remplacer « le Temps » non autorisé à reparaitre par « un grand journal » dont à la suggestion de Georges Bidault et de Pierre-Henri Teitgen, il confia la responsabilité à Hubert Beuve-Méry. Et durant les années de la IV<sup>e</sup> République la tiédeur européenne du « Monde », ses réticences sur l'alliance atlantique, ses campagnes contre la Communauté Européenne de Défense — cette idée proprement révolutionnaire qui aurait pu forcer les destins et précipiter l'avènement d'une Europe qui en soit une — une telle politique n'était pas pour déplaire au Rassemblement du peuple français et à son chef ; et il n'est pas étonnant qu'une fois au pouvoir le général de Gaulle ait félicité le directeur du « Monde » pour les textes de ce temps-là, dans lesquels il ne manquait pas de reconnaître « l'ampleur de la critique et l'étendue du talent ». Hubert Beuve-Méry n'a jamais été tendre pour la IV<sup>e</sup> République — à part l'épisode Mendès-France qui ne fut pourtant qu'un temps fort de son histoire — et il est arrivé à Sirius de parler de crépuscule ou d'agonie alors que le soleil n'était pas si bas dans le ciel et que la fatalité de la fin ne se lisait pas si clairement dans la conjoncture. Mais le directeur du « Monde » pouvait se flatter d'avoir dix ans à l'avance prévu l'événement lorsqu'il écrivait dès 1948 au terme d'une critique du régime parlementaire consonante à la polémique gaullienne : « Il n'est nullement inimaginable que, les circonstances aidant, le général de Gaulle ne trouve plus devant lui comme naguère le maréchal Pétain que des assemblées trop heureuses de lui abandonner des responsabilités devenues insoutenables. » Le contre-pouvoir pratiqué par Hubert Beuve-Méry avec une rigueur qui, jansénisme oblige, s'exerçait plus durement à l'égard des plus proches, servait ainsi objectivement le pouvoir à venir, notamment en donnant mauvaise conscience aux hommes et aux partis d'un régime qu'assaillaient conjointement le moralisme beuve-méryen et les démagogies gaulliste et communiste.

La ligne restera sans défaillance et le contre-pouvoir remplira sa fonction durant les onze ans où le pouvoir s'appellera Charles de Gaulle toutefois avec

mesure et jusqu'à un certain point seulement : en mai 1948 lorsque tournait sur ses gonds la porte de l'histoire, Hubert Beuve-Méry se refusait à « brandir jusqu'à l'absurde le drapeau de la légalité républicaine » et contre les menaces de guerre civile, le général de Gaulle lui apparaissait comme « le moindre mal, la moins mauvaise chance » et non sans évoquer, avec la mesure qui convenait, les délais et les limites, le directeur du « Monde », rallié à la V<sup>e</sup> République naissante, affirmait que le général de Gaulle avait droit « au concours loyal de ses concitoyens ». De même dix ans plus tard, lorsque les tumultes de mai 68 ébranlèrent à la fois le régime et l'Etat, Hubert Beuve-Méry a dit aux étudiants révoltés et aux travailleurs en grève qu'il fallait savoir terminer une fausse et équivoque révolution et contre une part de son équipe qui aurait pris allègrement son parti d'une nouvelle fuite à Varennes, le directeur du « Monde » ne contestait pas, non sans multiplier les justes avertissements pour l'avenir, que le retour en force du « héros tragique » fût une assurance contre le malheur public et la dernière chance de l'Etat. Mais hors les brèves situations de détresse où le contre-pouvoir décide d'accomplir sa fonction en allant au secours du pouvoir ou plutôt de l'Etat, Hubert Beuve-Méry n'a cessé de prendre ses distances à l'égard du style gaullien et de la politique gaulliste, et sa critique, dont on est heureux de trouver rassemblés en un livre les moments et les épisodes, est allée du « Oui mais... » des débuts du règne à l'interrogation anxieuse lors de chaque référendum et de l'élection présidentielle, pour enfin parler de chantage et conclure à « tristesse des fins du règne » aux approches du dernier référendum, dont le résultat négatif assurait la définitive séparation du général de Gaulle et de l'Etat. Et le général de Gaulle à qui il arrivait de donner à ses familiers le spectacle admiré et attendu d'une colère olympienne contre « le Monde », qualifié parfois de « torchon », n'appréciait pas la vigilance critique d'Hubert Beuve-Méry d'une manière aussi laudative qu'au temps où elle s'exerçait contre les hommes et les mœurs de la IV<sup>e</sup> République. Dès lors qu'elle mettait en cause le restaurateur de l'Etat, cette censure continuée ne pouvait être que diabolique — comme le Général eut l'occasion de le signifier au directeur du « Monde » dans une rencontre de hasard que rappelle, avec l'humour discret qui convient, Hubert Beuve-Méry dans l'avant-propos de son livre : lui citant ou plutôt lui récitant en allemand et la retournant contre lui la célèbre auto-définition de Méphisto dans le « Faust » de Goethe : tu es « l'esprit qui toujours dit non ». Dans la chanson de geste gaullienne telle que le Général se la contait à lui-même, Beuve-Méry aurait-il figuré par raison de symétrie l'esprit du mal ? Plaisante et complaisante antithèse, mais qui trahit la pensée de Goethe dont le Méphisto, s'il veut toujours le mal, est, malgré lui et grâce à la machinerie providentielle du monde,

l'instrument du bien. Dialectique qui pourrait servir de fondement à la théorie du contre-pouvoir.

Dans un Bloc-Notes où il le prend à parti pour insuffisance de piété gaulliste après l'attentat du Petit-Clamart, François Mauriac, si habile à adoucir d'un rien de sucrerie l'amère vivacité de sa polémique, traite Beuve-Méry de « meilleur journaliste de la gauche ». Le accompli a dû ravir le fondateur d'un journal où on a toujours fait plus de cas de l'estime et de l'applaudissement qui venaient du côté de la gauche et non seulement de la gauche politique, mais aussi et d'une manière de plus en plus accentuée de la gauche universitaire et de la gauche chrétienne, sans assez prendre garde que, de ces derniers côtés surtout, il peut y avoir de fausses gauches capables de mystifier les journalistes les plus avertis. Mais le mot de Mauriac comporte et non sans malice une interrogation sur ce qu'on appelle la gauche : serait-elle vouée du moins en France et dans ses expressions les plus authentiquement intellectuelles à n'être qu'un contre-pouvoir juge de tous les pouvoirs sans jamais coïncider avec le pouvoir ? Mais il est une gauche qui ne saurait en convenir et se reconnaître dans le Beuve de Mauriac. Ainsi se pose le problème du « Monde » dont on voit bien qu'il est toujours trop dégagé pour ce qu'il a d'engagé mais plus encore trop engagé pour ce qu'il a de dégagé. On situe à gauche tantôt (et parfois ensemble confusément) un parti pris d'exigence critique, tantôt des forces réelles candidates au pouvoir et qui sont déjà des pouvoirs. Et le va-et-vient incessant de l'un à l'autre des deux sens du mot gauche, qui y est pratiqué, fait l'originalité du « Monde » que le journal doit premièrement à Hubert Beuve-Méry. Pour beaucoup de raisons — qu'on a laissé pressentir et notamment parce qu'il n'a jamais omis de maltraiter les positions dites centristes de conciliation et de réconciliation trop terre à terre pour se confondre avec le point de vue de Sirius, « le Monde » n'a pas été ce grand organe de centre-gauche qui a manqué si cruellement à la France, mais il a pu à ses meilleurs moments et pourrait encore, en cas de besoin, en tenir lieu. De même que le général de Gaulle parce qu'il penchait trop du côté nationaliste n'a pas été le grand homme d'Etat démocrate qui aurait pacifié les tensions françaises, mais il a pu comme malgré lui et partiellement combler par moments cette lacune. Appliquons à Hubert Beuve-Méry le jugement qu'il lui arrive de porter sur Charles de Gaulle : il convient de voir les hommes exceptionnels tels qu'ils sont et non tels que nous voudrions qu'ils soient. Après tout, l'existence est la première et la plus incontestable des vertus qu'on ne saurait refuser aux protagonistes de ce livre où se retrouvent onze ans de notre histoire et dans laquelle le Général et le Journaliste, justement parce qu'ils étaient autre chose et plus qu'un Général et un Journaliste, ont tenu une place désormais impossible à raturer.

# notes de Lecture

## ● Exercice de la Peinture par Jean Bazaine

Bazaine est un des rares peintres qui réussissent à dire leur art, à faire parler cette « grande muette » qu'est, par définition, la peinture. Déjà en 1948 il publiait de très suggestives « Notes sur la peinture d'Aujourd'hui ». Vingt-cinq ans plus tard paraît un nouveau livre — un livre admirable de profondeur et de lucidité. Voici un peintre qui s'observe tout en demeurant, comme l'exige son art, au niveau de la spontanéité créatrice, c'est-à-dire à l'écart des idées abstraites, des systèmes et des buts précis : quel témoignage éclairant pour ceux qui s'interrogent sur les mystères de la création non figurative ! Car le peintre moderne n'a pas « d'idées » préalables et, s'il en a une, il faut que sa toile, comme disait Braque, réussisse à tuer l'idée. On fait de la peinture avec des formes et des couleurs, comme de la poésie avec des mots — non avec des idées : c'est Mallarmé qui l'a dit. Les formes, les couleurs agissent (tels les mots en poésie) comme des opérateurs et développent une logique qui leur est propre, que le peintre suit et subit — parfois contre sa volonté. Aussi chaque tableau est-il totalement nouveau et singulier. Le peintre se retrouve chaque fois au pied du mur — ou plutôt en présence d'un vide — comme s'il n'avait jamais peint auparavant.

Car le tableau est d'abord un vide. Un vide qui, loin de se combler, s'ouvre de plus en plus, jusqu'à n'être qu'un pur appel, une transcendance permanente, une fenêtre sur l'horizon. C'est le rôle qu'il va jouer ensuite dans la vie des hommes. Les œuvres de Bazaine lui-même agissent ainsi, comme des incantations ; elles nous donnent à rêver des harmonies, des sérénités qui ne sont pas de ce monde, éclairées comme des vitraux (il aime les vitraux) d'une lumière intérieure.

La plupart des hommes sont installés dans leurs limites et heureux de l'être. Le propre de l'artiste créateur est, au contraire, de souffrir de ces limitations, de ne pas s'y habituer. La création jaillit de cet infort, d'une blessure de l'existence, d'un malaise d'être (qui explique la violence parfois destructrice ou nihiliste

de plusieurs créateurs modernes). Bazaine analyse ce malaise fondamental qui force, pour ainsi dire, certains individus à manifester au dehors, à promouvoir de façon très spontanée et instinctive leur besoin de dépassement. Le propre de l'œuvre authentique est d'être illimitée et, comme dit Umberto Eco, ouverte. Une œuvre qui veut prouver quelque chose et qui serait conçue en vue d'un but précis serait mort-née : elle retomberait au niveau des objets ordinaires dont le propre est d'être finalisés : la peinture se fait alors illustration ou décoration. Au contraire, le peintre créateur est un « architecte de l'invisible » ; il ne parle aucun langage connu, il ne fait pas appel aux catégories de la mémoire ; ses intentions restent implicites et, d'ailleurs, l'œuvre achevée les transcende de toutes parts ; il n'envoie aucun « message » mais il transmet une « insatisfaction obstinée », il invite les spectateurs à s'évader des structures où ils s'emprisonnent, à entreprendre une errance absolue analogue à la sienne. Un tableau est un point de départ. Et c'est pourquoi le dialogue entre le spectateur et l'œuvre demeure toujours tellement solitaire — et toujours à recommencer. Partager ce dialogue avec d'autres est une entreprise vaine : tout comme la critique des poètes, celle des œuvres d'art ne peut être qu'inadéquante. Beaucoup d'artistes ont cru parvenir à une sorte de plénitude et de perfection définitive : c'était l'illusion des grands « classiques » : Bazaine, en artiste du XX<sup>e</sup> siècle, parle moins de perfection plastique que d'incomplétude existentielle. Les mots négatifs l'emportent chez lui sur les mots positifs pour décrire le mouvement de la création. Elan obscur, tentative permanente, renouvellement perpétuel, inlassable remise en question : l'expérience de l'artiste est celle de l'inachevé, ou plutôt de la représentation aussi parfaite que possible d'un inachèvement essentiel.

Il est clair qu'ainsi conçus l'art et la poésie ont une portée proprement mystique. Bazaine ne le dit pas mais son livre — et toute son œuvre — le prouvent. L'art est à la recherche d'une autre réalité, d'une lumière vraie, d'un espace inaltérable. « Ce long voyage souter-

rain sans cesse recommencé » est l'effet d'une pulsion mystérieuse qui soulève et dresse l'être humain, se servant de correspondances élémentaires, celles que déterminent les formes et les couleurs, pour le hausser au-dessus de l'horizon des apparences.

Ici se marque la différence entre la simple créativité et la création véritable. L'une n'est qu'un jeu, l'effet d'un surplus de vie — et de loisir — qui s'épuise en activités éphémères, quoique satisfaisantes ; la création, au contraire, ne fait que creuser l'insatisfaction dont elle émane. C'est pourquoi la première n'a guère de durée tandis que la seconde répond à un élan durable. Bazaine s'inquiète à juste titre des facilités qu'offrent à trop d'amateurs superficiels les techniques modernes d'expression plastique : n'importe qui peut ainsi projeter au dehors ses fantaisies ou de simples « tics de conscience ». Cette production hâtive et médiocre est dans l'esprit de

notre temps, un temps où l'on jette au fur et à mesure que l'on invente. Cette consommation risque de masquer les œuvres salvatrices, celles qui méritent de demeurer parce qu'elles sont capables de germer indéfiniment, telles des semences de vie, dans un monde qui autour de nous se stérilise et se mécanise à mort.

Ces quelques notes au courant de la lecture donnent une faible idée de l'intérêt de ce livre. Ecrit avec modestie et simplicité, loin du pathos et du charabia des manifestes d'art, il nous apporte l'écho intime de cette quête, de cet inlassable effort vers la vraie vie, dont nous ne pouvions jusqu'ici que déchiffrer le témoignage muet sur des chefs-d'œuvre dont le lumineux mystère nous avait fascinés.

Jean ONIMUS ■

Éditions du Seuil, 1973

## ● Mémoires (1773-1793) par Louis Philippe

Les *Mémoires* de Louis Philippe révèlent un personnage bien différent de la célèbre caricature en forme de poire qui a transmis son image à la postérité. Victor Hugo avait rapporté dans *Choses Vues* les conversations qu'il avait eues aux Tuileries dans les années précédant 1848, et elles ne sont pas indifférentes. Mais c'était Hugo, se disait-on... C'est maintenant Louis-Philippe qui s'exprime lui-même, et raconte dans ce premier tome ses années d'apprentissage. Un apprentissage peu banal. D'abord par lui-même, puisque Mme de Genlis, dont il dira à Hugo qu'elle fut « un rude précepteur », l'élève selon les principes de Rousseau : activités physiques et travaux manuels. « J'étais un garçon faible, paresseux et poltron ; j'avais peur des souris. Elle fit de moi un homme assez hardi et qui a du cœur », aurait-il confié à Hugo. Dans ses *Mémoires*, il confirme la rudesse de l'éducation, mais insiste sur l'aspect idéologique, écrivant, mi-figue mi-raisin : « Mme de Genlis faisait de nous des républicains honnêtes et vertueux ; et néanmoins sa vanité lui faisait désirer que nous continuassions à être Princes. Il était difficile de concilier tout cela... » En effet !

Et surtout en 1789. L'année suivante, il a dix-sept ans et devient, comme il dit, son maître. Pour commencer, il va s'inscrire au Club des Jacobins afin d'acquérir la tactique des assemblées politiques et de s'exercer à parler en public ». Il s'y acquitte consciencieusement de ses fonctions au Comité des présentations qui étudie les candidatures ; puis part commander son régiment à Vendôme avant d'aller combattre à Valmy et à Jemmapes. Le premier tome s'arrête à la veille de la guerre.

La biographie du futur roi des Français est entrecoupée de digressions pour défendre la mémoire de son père et réfuter la légende du complot orléaniste : « on peut sonder une émeute, mais non pas une révolution. Il n'y a que le vote en faveur de la mort de Louis XVI qu'il ne prétende pas justifier... encore

que l'analyse des fautes de la Cour se révèle si cruelle qu'elle suggère qu'après tout le roi l'avait bien cherché ! Au-delà du plaidoyer familial, ce premier volume est en effet une réflexion sur l'engrenage qui écarta le peuple français d'un souverain dont l'aveuglement décourageait les meilleures volontés. Elle annonce l'analyse des historiens modernes, comme Pierre Goubert qui, étudiant l'image populaire du roi, observe qu'il « fallut vraiment toute la maladresse de Louis XVI... pour détruire au moins en partie le capital d'adoration » (1). A chaque étape, Louis-Philippe fait en quelque sorte la critique des opérations pour montrer ce qu'il aurait fallu faire. D'abord ne pas recourir à des ruses dérisoires qui ne tromperont bientôt plus personne et déconsidèrent le roi alors que jusqu'au bout le peuple et l'Assemblée elle-même espéraient la réconciliation. La sincérité eût été plus habile que le double jeu... Mais il aurait fallu comprendre son temps.

C'est précisément l'une des interrogations que ce témoignage provoque chez le lecteur : comment l'observateur si lucide des erreurs de Louis XVI n'en tira-t-il pas mieux la leçon à son tour, quand il se trouva confronté au même défi ? Il montre bien que le roi aurait dû s'appuyer sur le peuple au lieu de se défier de lui, mais lui-même n'a-t-il pas commis la même erreur, puisque sa propre chute fut entraînée par la « campagne des banquets » en faveur de l'élargissement du droit de vote ? Les chiffres sont les plus éloquents : la Constitution de 1791 donnait un corps électoral de plus de quatre millions de citoyens pour 26 millions d'habitants ; sous la Restauration, le suffrage censitaire réduisit la France politique à moins de 100.000 personnes... et la Monarchie de juillet l'éleva parcimonieusement de 172.000 en 1832 à 248.000 en 1845 (2), pour 35 millions

(1) Pierre GOUBERT, *L'ancien régime*, 2 : Les pouvoirs, A. Colin, 1973.

(2) J.-P. CHARNAY, *Le suffrage politique en France*, Mouton, 1965.

d'habitations ! Il y avait, certes, en 1848, l'apparition de la question sociale et la peur des classes pauvres, mais la prudence ne commandait-elle pas précisément la hardiesse ?

Il est vrai que l'élève de Mme de Genlis avait alors bien vieilli, et peut-être aussi était-il bien difficile de concilier la République et le Prince « Au moins en France », test remarquable, écrit Louis-Philippe, que la langue française ne puisse pas exprimer en un seul mot cet admirable mot anglais *forbearance*, qui est le substantif de *s'abstenir volontairement de ce qu'on pour-*

*rait faire, si on voulait.* Qualité sublime sans laquelle il ne peut y avoir ni Constitution, ni liberté, et que je regarde comme la cheville ouvrière du gouvernement anglais ! En France, le pouvoir populaire a conquis le pouvoir royal, dès qu'il a pu le faire. Le pouvoir royal en avait fait autant en sens inverse longtemps avant et était prêt à recommencer ! Tiens... on retrouve l'actualité !

Pierre AVRIL ■

---

*Edit. Plon.*

## ● Les dieux de l'écologie par René Dubos

Microbiologiste et spécialiste des maladies liées à la dégradation de l'environnement, l'auteur tente de définir une voie moyenne entre le fatalisme de ceux qui croient que la civilisation industrielle court inéluctablement à sa perte et ceux qui prônent un retour à la vie naturelle des origines où l'homme n'empruntait rien à la nature qu'il ne lui rende aussitôt.

Aux seconds, René Dubos oppose que l'homme, depuis qu'à l'époque néolithique il a quitté la chasse pour l'agriculture, n'a cessé de façonner son environnement. Il est arrivé certes qu'il le détruise comme en témoigne l'aridité définitive des pays riverains de la Méditerranée dont la couverture végétale a été ravagée par un élevage intensif. Mais, en règle générale, la plupart des paysages que nous admirons aujourd'hui sont nés de la main humaine qui y a mis l'ordre et l'harmonie qui nous séduisent. La nature vierge serait, en vérité, invivable à l'homme.

Aux premiers qui croient à une malédiction inhérente à toute action technique, il oppose les nombreux cas qui, à travers l'histoire, témoignent que celle-ci a véritablement aménagé et conservé la nature. L'exemple accompli n'en est-il pas la « gestion bénédictine » qui, au Moyen Age, a converti une large partie de la profonde forêt qui recouvrait l'Europe en champs sagement exploités ? Ainsi, la technique peut restaurer ce qu'un

abus de la technique paraît avoir irrémédiablement détruit. Comme la vie a finalement ressurgi sur un sol érodé par l'invasion glacière, ainsi l'homme peut réparer les apparents désastres écologiques qu'il a provoqués.

Cependant, pour cela, il faut que, tel le sculpteur respectueux de la forme qu'il travaille à dégager d'une matière où elle est encluse, l'homme cultive le génie des civilisations dont il est issu, des lieux qu'il habite, des êtres qu'il rencontre. Car « une personne, un bien, un morceau de matière sont les manifestations de forces intérieures et de modèles qui peuvent demeurer cachés jusqu'à ce qu'ils soient découverts, libérés ou développés par des actes créateurs volontaires ou par d'heureuses circonstances. » La technique, dès lors, rejoint l'art dont la philosophie traditionnelle disait qu'il est « l'homme ajouté à la nature ».

Cet appel à une vénération des « dieux de l'écologie » sera-t-il entendu d'une civilisation délibérément laïque et qui s'est donné pour but de substituer partout ses créations à la nature ? Rien, pour le moment, ne permet de le prévoir. Du moins, sait-elle mieux aujourd'hui ce que risque de lui coûter une science qui se veut ignorante de toute sagesse.

M. BLIN ■

---

*Fayard, 239 p.*

## ● Le piéton des nuages par Gabriel Delaunay

Existe-t-il des hommes prédestinés ? Grâce ou destin ? Ils semblent se promener au milieu de leurs semblables le cœur rempli de trésors et les yeux de clarté. Des trésors patiemment accumulés. Gratuitement, pour leur beauté. Avec timidité, retenue, ils les montrent, mais sans les exposer. Chacun peut y voir briller, en mille reflets, une lumière qui sans eux n'eut jamais été révélée.

Si on ne fait que les voir, leur souvenir s'efface. Il

faut les regarder. Alors, on ne les oublie plus. Comme pour voir des jardins le poète fermait les paupières, Gabriel Delaunay possède l'art de proposer, de la plus délicate façon, les idées d'une intelligence aiguë mais aussi les vibrations d'un cœur demeuré pur. J'ose écrire, candide.

Grâce au « temps volé » sur ses occupations professionnelles, ce « Piéton des nuages » nous livre avec lucidité le fruit de ses pensées, de ses réflexions. Elles

naissent, nous dit-il, de « cet enchaînement d'idées qui peuplent mes heures où le silence me protège et surtout hantent mes nuits ». Sa pudeur, sa délicatesse, l'incitent à se demander si elles méritent « d'être gardées ». L'homme ne nous convie pas à comprendre mais à discerner cette part d'ombre décelable en chacun de nous, et dont la connaissance exige un minimum de sensibilité. D'ailleurs, comprendre n'est-ce pas connaître et tout à coup, grâce à la vertu d'un mot, d'une phrase, d'un geste, se reconnaître ou rejoindre l'autre ?

Autant dire que l'on ne rend pas compte du dernier ouvrage de Gabriel Delaunay. Il faut le lire. Le relire. Lentement. M'est-il permis de le déconseiller aux « tricheurs prêts à tout pour l'argent ou les honneurs. (A) ceux qui sont généreux avec ce qu'ils ont soustrait, plaignent les sans-abri et les font expulser, ceux qui prêchent en public et condamnent avec discrétion. Ceux qui dans la vie ont le sourire pour le coup de claquon et le rictus pour le coup de caveçon. Ceux qui grimpent comme si la montée était une fin et ne regardent pas si derrière eux gisent et souffrent des êtres qu'ils ont blessés. » Des égoïstes, les hypocrites, les bonnes consciences et les ambitieux trouveront là l'image de leurs grimaces.

Mais Gabriel Delaunay ne nous invite pas à nous complaire avec lui dans l'étude d'états d'âme. Il dit sa joie la plus personnelle. Celle qu'il n'appartient à personne de lui ravir. Il dit aussi sa peine, son inquiétude, son écœurement, le scandale qui l'habite. Alors, sa plume griffe et déchire : « la richesse enveloppe, travestit, masque la pauvreté, découvre la richesse qui se cache... Il gaspillait ses sourires, mais plaçait ses paroles à intérêts composés. » Et cette conversation avec « un héritier dont le père a fait fortune dans les salaisons... »

Rien de ce qu'observe, de ce qu'entend Gabriel Delaunay ne lui est étranger. Tout sentiment éprouvé nous est livré. Sensible, rêveur, souffrant, il passe dans la vie « cette quête inavouée, cette offrande inaperçue, sans conquête, et descente qu'il faut avoir l'air de

monter ». Il est heureux de « trouver chaque matin que l'aube est plus belle que la nuit », et « supporte toujours sa tâche, si lourde soit-elle, puisqu'il ne supporterait pas de lui être inférieur ». « Le Piéton des nuages » hait la laideur. Il sait qu'elle habite trop d'âmes où elle sait se cacher pour mieux s'y vautrer. Mais le désespoir, qu'il ne confond pas avec une certaine tristesse, ne saurait le menacer. Les « riches contradictions » auxquelles il se heurte, il cherche à les surmonter. Elles peuvent bien l'éprouver. Il reste debout.

Là vie a-t-elle un sens ? Elle est liberté, donc effort. Il « marche dans le brouillard d'un mystère ». « Le croyant croit avoir trouvé, je cherche, je demeure assoiffé ». Le lecteur attentif sent bien que si l'inquiétude le saisit, elle ne saurait non plus empêcher l'espérance de s'emparer de lui. Mais l'individu n'est pas seul à l'intéresser. Il le sait inséré dans ces communautés qui peuvent être tout à la fois libératrices et opprimantes. « La province, la région, la nation, la fédération, doivent continuer leurs missions justifiées... ». Il souhaite le jour où « la nation, lasse de guerres absurdes et des fausses gloires, aurait en particulier un magnifique rôle à jouer en assurant l'équilibre entre l'attractivité de l'universel en son mouvement et les résistances du local en son enracinement ».

Gabriel Delaunay nous devait une dernière confiance. « Le croyant qui ne croit pas en l'homme, trahit la créature de Dieu pour l'image de Dieu. Il trahit Dieu puisqu'à sa créature il substitue la sienne. » Et cette question : « Savoir que l'on va mourir et rester curieux, est-ce croire ? »

Pour être homme de certitude et d'inquiétude, toujours en quête de vérité, Gabriel Delaunay n'est pas seulement un écrivain. C'est une voix qui appelle. Aucune jamais n'est demeurée sans réponse.

Jean TEITGEN ■

*Albin Michel.*

## ● L'énergie et le désarroi post-industriel par Louis Puiseux

L'auteur, expert au service des Etudes économiques générales de l'E.D.F. consacre la première partie de son ouvrage à une prospective économique appliquée à l'énergie. Celle-ci nous mène jusqu'à 1985 où le pétrole est appelé à régner sans conteste. Mais d'ores et déjà, son coût inévitablement croissant rend à l'énergie électrique d'origine nucléaire la compétitivité qui lui fut refusée au long des années 60. Or, en raison de la lenteur de la mise en route et en œuvre des programmes de création des centrales, c'est dès aujourd'hui que doivent être jetées les bases de l'ère du « tout-électrique » qui succédera à celle du pétrole.

Très objectivement, Louis Puiseux reconnaît que si les craintes suscitées par l'utilisation de l'énergie atomique

sont excessives et pour l'instant infondées, le problème des déchets radio-actifs reste entier et suscitera à long terme des difficultés redoutables. Le plutonium, par exemple, ce « poison chimique qui ne perd la moitié de sa radio-activité qu'en 25.000 ans, est vraiment l'objet le plus sale et le plus dangereux que l'homme ait jamais créé ».

La seconde partie du livre est consacré aux aspects politique et moral de la croissance qui a creusé les inégalités entre les hommes et se trouve, techniquement, non généralisable. Il est interdit en effet de croire qu'une humanité qui comptera près de 7 milliards d'hommes en l'an 2000, pourra accéder au niveau de vie atteint, ne fût-ce qu'aujourd'hui, par les Etats-Unis.

« Il faut donc organiser à temps la décélération. » Et cela signifie, au sein même des sociétés les plus développées qui devront donner l'exemple, « plafonner les revenus et en resserrer l'éventail », ou encore, réorganiser l'ensemble de l'appareil de production en vue d'économiser partout l'énergie.

C'est donc une révolution qui nous attend. L'auteur, à la suite d'Ivan Illich, l'imagine sous la forme d'une société qui échapperait enfin à la division du travail

et à la lutte des classes. Elle marquerait l'avènement d'un « socialisme frugal et décentralisé » qui substituerait au culte du héros masculin un amour féminin et indissoluble de la vie. Ce retour de la prospective énergétique à la sagesse néolithique surprendra, mais il peut plaire.

M. BLIN ■

---

*Hachette, 188 pages.*

## ● Alerte aux patrons : l'entreprise doit changer par R.J. de Vogüé

On a souvent reproché aux grandes familles de se plonger dans la contemplation de leur passé et de vivre dans le souvenir des siècles écoulés.

Le comte Robert-Jean de Vogüé est au contraire du côté du modernisme. Il est vrai qu'il est issu d'une famille de la grande aristocratie française qui au dix-neuvième siècle avait choqué les biens pensants par son libéralisme et qui dès 1871 avait rallié le camp républicain.

Après avoir combattu durant la Grande Guerre, après avoir été élève de l'École de Guerre, M. de Vogüé entre à la maison Moët et Chandon, affaire familiale par excellence. Très vite il comprend, ce qui était révolutionnaire à l'époque, que les syndicats sont l'encadrement naturel des salariés et que le patronat doit admettre le fait syndical. Il considère donc que le paternalisme, c'est-à-dire l'octroi unilatéral d'avantages aux salariés par une décision sans appel du chef d'entreprise, alors très généralement appliqué dans les entreprises, est une formule vouée à l'échec.

En inspirant les structures du C.I.V.C., organisme de concertation paritaire entre les maisons de Champagne et les viticulteurs pour fixer annuellement le prix du raisin, en les faisant adopter, à la stupéfaction du gouvernement d'alors, avec l'accord de toutes les parties prenantes, Robert-Jean de Vogüé montrait une voie nouvelle et évolutive.

Puis vient la seconde guerre mondiale : Robert-Jean de Vogüé joue un rôle important dans la Résistance ; mais il est arrêté et condamné à mort. Sa peine est commuée en déportation.

Libéré et de retour en France en 1945, il espère que le programme du C.N.R. permettra la réconciliation de toutes les classes sociales mais ses espoirs sont déçus. Pourtant à Moët et Chandon il applique dès 1947... l'ordonnance de 1959 en mettant en place un système d'intéressement sur la productivité, les normes étant définies en commun par le personnel et la direction. Considérant que l'entreprise doit être une « maison de verre », il autorise les représentants du personnel à consulter les livres de comptes, tous les salariés peuvent aller le voir personnellement pour lui exposer leurs problèmes.

Il pratique le dialogue avec le syndicat majoritaire dans l'entreprise, à tel point que d'aucuns ont affirmé

que le responsable de ce syndicat était le n° 2 de la Société après le P.D.G. Celui que certains patrons traditionnalistes ont appelé le « Comte rouge » n'a pourtant rien d'un communiste. Catholique pratiquant, Robert-Jean de Vogüé récuse le marxisme athée qui exacerbe les antagonismes de classes alors que lui rêve d'une société où tous les hommes seraient réconciliés.

Il s'affirme partisan de l'entreprise privée qui apporte le progrès économique mais pour que le progrès social puisse se développer, il faut en revanche renoncer au capitalisme libéral et démocratiser l'entreprise privée.

Comment ? Par une forme de cogestion tout à fait originale ; pour M. de Vogüé, il serait logique de faire une distinction entre les moyens de production et l'objet produit : s'il est légitime que la propriété des moyens de production reste aux apporteurs d'argent, l'objet produit doit appartenir à la collectivité qui a permis son élaboration, à savoir les apporteurs de travail, les apporteurs d'intelligence et les apporteurs de capitaux, c'est-à-dire en clair les salariés, les cadres et les capitalistes.

La conséquence logique de ce principe est que le profit qui en résulte devrait être partagé entre les trois fonctions de la collectivité de travail suivant des pourcentages qui pourraient être proportionnels à l'importance relative de chaque facteur dans la fonction de production de l'entreprise mais qui pourraient aussi à terme être égaux, soit 1/3 pour chaque fonction.

En contrepartie, les actionnaires auraient droit à un salaire du capital qui serait versé comme les autres salaires avant la détermination du profit de l'entreprise. Ce salaire du capital donnerait aux actionnaires une garantie qu'ils ne possèdent pas aujourd'hui.

La gestion de l'entreprise serait assurée par le P.D.G. qui demeurerait l'exécutif et par un conseil de gestion tripartite dont la composition pourrait après une période de transition être trois tiers égaux. En cas de conflit entre le P.D.G. et le Conseil de gestion, un recours à l'arbitrage d'une personnalité extérieure, ainsi qu'il est prévu en Allemagne Fédérale, pourrait régler la question, l'éventualité d'un arbitrage défavorable poussant bien souvent chacune des deux parties vers un compromis.

Ces idées ont-elles une chance sérieuse de se concrétiser ?

tiser dans la réalité au cours des prochaines années ? M. de Vogüé lui-même ne se dissimule par les résistances qui se feront jour aussi bien au sein des syndicats ouvriers marxistes qui ne voudront pas être intégrés dans le système que le patronat où de nombreux chefs d'entreprise ont de leur intérêt une conception à court terme. Robert-Jean de Vogüé voudrait persuader le

patronat que l'entreprise privée est condamnée à terme à disparaître si elle ne se réforme pas. La somme de méfiance à surmonter est immense. Mais l'enjeu l'est plus encore...

Patrick SERGENT ■

Éditions Grasset.

## ● Une politique industrielle pour l'Europe par Robert Toulemon et Jean Flory

De la C.E.C.A. à l'Euratom, l'Europe s'est d'abord développée autour de projets industriels, puis, avec l'avènement de la C.E.E. et de la tentaculaire politique agricole, s'en est complètement détournée, abandonnant même des positions qui semblaient acquises. Il n'y a pas de sujet plus actuel qu'un projet de politique industrielle communautaire quand trois Français sur quatre déclarent être favorables à la recherche d'une solution européenne à des problèmes qui dépassent désormais les capacités d'un Etat isolé.

Robert TOULEMON et Jean FLORY, qui ont tous deux exercé des responsabilités importantes au sein des Communautés Européennes en matière d'affaires industrielles et de technologie avancée, ont fait un constat sévère des carences européennes. Leur livre dont « France-Forum » publie quelques extraits) : « Une politique industrielle pour l'Europe », technique, sérieux, complet, publié dans une collection universitaire, s'adresse essentiellement à des étudiants, mais le grand public y trouvera une description fidèle de l'échec d'une politique commune, l'Euratom, et des conditions indispensables à l'élaboration d'une politique industrielle européenne.

Celle-ci n'existe pas, en effet, et l'exemple de l'Euratom est le plus probant à cet égard. Les pays européens ont dépensé autant d'argent que les Etats-Unis pour le développement de l'industrie nucléaire, mais les rivalités nationales, et en particulier la politique du cavalier seul menée par la France, ont entraîné et l'échec de l'Euratom et l'abandon des filières « nationales » eau lourde et graphite-gaz. Quinze ans après la création d'Euratom, et pour une dépense équivalente le bilan est terrible : aucune des recherches développées dans la Communauté n'a encore conduit jusqu'ici à des développements industriels qui puissent être considérés comme des succès économiques incontestables. L'Europe a toujours dix ans de retard sur les Etats-Unis et les réalisations industrielles actuelles, malgré l'intensité des recherches européennes se font sur la base des technologies anciennes. La Communauté, enfin, dépend de l'extérieur pour son approvisionnement en uranium enrichi. Un tel bilan se passe de commentaires ; tout reste à faire en matière industrielle, malgré les efforts de la Commission Européenne.

Pourquoi dans toutes les technologies nouvelles, les Etats ont-ils voulu travailler isolément ou se limiter à des combinaisons de coopération bilatérale, plutôt que d'envisager une solution communautaire ? Le comble de l'absurdité est atteint par l'attitude de la France et de la Grande-Bretagne, dans l'industrie des moteurs

d'avion : « les deux principaux constructeurs européens, loin de s'épauler se livrent une concurrence acharnée, le premier s'appuyant sur l'américain Pratt et Whitney, le second sur la non moins américaine General Electric. Il eût été préférable que la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis se fonde sur un accord Rolls-Royce-SNECMA qui eut ouvert la voie à un grand groupe européen. Faute de cela, Français et Britanniques risquent de poursuivre une rivalité qui sera finalement arbitrée à Washington. »

Le second secteur propice au développement de cette politique commune serait celui des marchés publics. En effet, si les technologies nouvelles offrent un terrain vierge où tout peut être fait, sans remettre en cause des situations acquises, les marchés publics pourraient servir de tests de la volonté communautaire des Etats membres. Or, il n'y existe absolument aucune inter-pénétration ; la part des échanges intracommunautaires varie de 1 % pour les locomotives à 8 % pour les rails, les matériels de télécommunication, secteur particulièrement sensible venant pour 3,5 %. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de rien ajouter.

La tendance à « acheter national » est donc solidement ancrée et il sera difficile de briser des bastions aussi solidement défendus que le téléphone par exemple, en ce qui concerne la France. Il y a pourtant des possibilités, des opportunités à saisir. Une preuve ? Les multinationales ont su dépasser la plupart de ces obstacles et constituer en Europe des empires tels que les Etats doivent compter avec elles. Dans la course au gigantisme, les Européens une fois de plus ont cherché à constituer des ensembles nationaux, plutôt que de faire face ensemble à l'invasion américaine : on compte sur les doigts de la main les multinationales vraiment européennes. En cette période de crise, la conséquence est évidente. Prenons l'automobile, secteur actuellement le plus touché ; les états-majors des firmes américaines décident çà et là des compressions de personnel, des réductions d'horaires, bref agissent dans l'intérêt exclusif du groupe, avant de songer aux conséquences sur la main-d'œuvre, par exemple, et sur toute l'économie des différents pays où sont situées leurs usines. Pourquoi ce que les sociétés étrangères ont su faire dans leur propre intérêt est-il impossible aux Etats membres au bénéfice de la Communauté européenne tout entière ?

Il est assez clair que les grands projets, qui aboutiront certes demain, mais qui sont dès à présent engagés, ne sont concevables que dans un large marché, qu'il s'agisse d'énergie nucléaire, d'aéronautique, de recherche

scientifique, ou encore, plus près des hommes, de recherches pour l'amélioration des conditions de travail, de protection de notre environnement.

Le chemin à parcourir est long et le temps perdu important. C'est peut-être le regret que l'on peut avoir à la lecture de ce livre, que de rester un peu sur sa faim. Robert Toulemon et Jean Flory démontrent, avec leur parfaite connaissance du sujet, qu'il y a toutes les raisons pour développer une politique industrielle commune, mais restent discrets sur les raisons des échecs passés. Pourquoi les nombreuses propositions de la Commission n'ont-elles pas abouti ?

La réserve traditionnelle des fonctionnaires les a probablement empêché de donner la réponse : absence de

pouvoir de la commission et inexistence d'une volonté politique des Etats membres. En refusant de s'accorder pour de futiles glorioles nationales, ceux-ci se condamnent à l'impuissance aussi bien face aux grandes sociétés multinationales qui jouent sur leurs rivalités que pour les grands projets industriels qu'ils lancent, mais sont incapables de mener seuls à leur terme. L'éclatant insuffisance du marché franco-anglais pour « Concorde » suffit à la démonstration et c'est presque rituellement qu'on en vient à répéter que l'Europe ne connaîtra aucun nouveau progrès tant que la Commission ne disposera pas de pouvoirs réels, en un mot, tant que l'union politique n'aura pas commencé.

Yves PITETTE ■

*Presses Universitaires de France*

## ● La dynamique des exportations des pays de la C.E.E. par Bernard Ancel

Jeune docteur en sciences économiques, Bernard Ancel, dans son ouvrage, analyse le comportement des exportations des pays de la C.E.E. vis-à-vis de l'évolution de la demande internationale de produits industriels. A l'heure où les grandes puissances vont s'affronter dans des négociations commerciales, de quel poids l'Europe peut-elle peser, si elle y est décidée, dans la balance des négociations ? En effet, sur le papier l'Europe Economique constitue une puissance commerciale de premier ordre. Néanmoins, de nombreuses disparités subsistent entre pays membres de la Communauté élargie, et les neuf pays candidats à l'intégration sont loin d'avoir formé une ligne commune vis-à-vis des problèmes monétaire ou énergétiques qui menacent leur fragile unité.

Dans une première partie, l'auteur souligne les difficultés tenant à l'utilisation des statistiques dans le cadre de modèles d'échanges internationaux. Diverses confrontations de sources d'informations sont réalisées en vue de cerner les phénomènes complexes de spécialisation et de compétitivité et de former des hypothèses sur le rôle des facteurs déterminants, tels les coûts de production, le progrès technique, les obstacles réglementaires, l'action commerciale, les exigences de la demande...

En fait, aucun pays n'est en mesure d'établir un régime autarcique intégral et rigoureux, même pas l'U.R.S.S., même pas la Chine populaire... L'ouverture aux échanges internationaux, condition essentielle du développement économique et de la solidarité mondiale apparaît comme un processus irréversible. Dans une deuxième partie, l'auteur s'attache à mesurer l'amplitude des disparités structurelles et des écarts de compétitivité entre les pays de la Communauté Economique Européenne. Car, aujourd'hui, l'aventure économique, c'est la conquête des marchés. L'analyse des résultats obtenus apporte des enseignements utiles à la définition d'une stratégie des exportations.

En outre, au cours de la troisième partie, diverses politiques d'orientations sectorielles sont proposées et

une attention particulière est portée sur la question fondamentale du choix des marchés, fondée sur l'étude de plusieurs cas.

En ce qui concerne la France, l'auteur constate la faiblesse relative des résultats que nous avons obtenus. Quelle en est la cause ?

Certains défauts structurels apparaissent évidents : concentration excessive sur des produits de base ou semi-ouvrés, attachement à des marchés traditionnels... En outre, on ne saurait trop insister sur les éléments qualitatifs qui contribuent au dynamisme des exportations. Dans la préface de l'ouvrage, Pierre de Calan dénonce la faiblesse chronique de l'esprit d'entreprise privée. D'après lui, « un demi-siècle, bientôt, de dirigisme et de contrôle nous ont conduits à penser que l'économie est affaire d'administration alors qu'elle est initiative, responsabilité, risques et — revenons aux sources — aventure ».

Certes, au cours des cinq dernières années, des progrès appréciables ont été enregistrés qui ont permis à la France d'équilibrer sa balance commerciale. Ces résultats encourageants, obtenus il est vrai, au prix de plusieurs dévaluations, demeurent cependant très fragiles et limités en amplitude. Il suffit de considérer l'exploit de l'économie américaine épongeant un lourd déficit extérieur en moins d'un an, la résistance des exportations allemandes à l'égard des réévaluations, le dynamisme de certains pays européens et asiatiques sur des réseaux commerciaux quadrillés à l'échelle mondiale..., pour trouver de nombreux sujets de réflexions sur les sources de compétitivité des industries concurrentes.

Les pressions inflationnistes engendrées par la crise de l'énergie et les mouvements monétaires mettent à rude épreuve les ressorts des économies européennes. Plus que jamais, la dynamique de leurs exportations repose sur la conquête de marchés nouveaux et l'efficacité des actions commerciales.

Dominique DAUVERS ■

*Editions de l'Europe.*

## ● Péguy et le socialisme par Alexandre Marc

*Péguy et le socialisme* : titre volontairement mal choisi, simple prétexte dirait-on, permettant à Alexandre Marc de se lancer à corps perdu dans une grande fresque du socialisme, décrit à grands traits depuis les aspirations enthousiastes d'un Proudhon jusqu'à sa « trahison » et sa « dégradation » par les partis, communistes et socialistes. Et, presque en marge, la « foi » personnelle d'un Péguy pour un socialisme qui « était et n'était pas moins qu'une religion du salut temporel ».

En fait, Alexandre Marc puise dans Péguy, ce « voyant » annonciateur « d'un autre monde », « de la cité harmonieuse », lancé dans sa lutte contre « la trahison » et « le sabotage » du socialisme par les politiques, la force de reprendre le combat contre les « systèmes » qui prennent le nom de socialisme, et qui débouchent « sur la massification, sur la prolétarisation, sur l'étatisme », et dont « l'avenir, déjà en voie d'achèvement, coïncide avec la mort inéluctable de notre civilisation ». Et c'est inspiré par la même « mystique » que celle de Péguy, qu'Alexandre Marc proclame sa foi dans le « socialisme libertaire, synonyme du fédéralisme intégral », dont l'avenir « se déploie dans la prospective de la Révolution de l'ordre, de la libération de l'homme, de cette Justice, chère à Proudhon, qui permet seule au futur de s'accomplir dans la Présence ».

Nous sommes donc loin d'un livre *sur* Péguy. L'auteur le confesse lui-même, proclamant qu'un livre *sur* Péguy ne saurait épuiser le sujet, constatant avec une ironie amère que tous les livres parus sur Péguy n'ont cherché qu'à « aplanir les aspérités », qu'à l'assagir et effacer les angles. Il est d'ailleurs possible de retirer tout ce que l'on veut de l'œuvre de Péguy, d'en faire aussi bien, au choix du commentateur, un sociologue à la mode sorbonnarde que le glorieux précurseur des démocrates-chrétiens, lui qui pourtant a stigmatisé le parlementarisme et la démocratie de nos sociétés, cette « turpitude dans la platitude ».

Il est vrai que tout le monde peut utiliser Péguy pour justifier n'importe quelle cause : n'en a-t-on pas fait, entre les deux guerres mondiales, le défenseur du nationalisme, notion bien peu révolutionnaire ? Tandis que de nos jours certains intellectuels, nourris de la crise de 1968, essaient au contraire d'en faire l'un des précurseurs du gauchisme libertaire. Et d'ailleurs, sous l'occupation, une partie de la Résistance se réclamait de Péguy, alors que le régime de Vichy prétendait lui aussi s'en inspirer.

Alexandre Marc n'y échappe pas totalement, malgré ses vigoureuses protestations, quand, après avoir analysé la

force révolutionnaire du patriotisme de Péguy, il essaie d'en faire la base du fédéralisme universel.

La notion de patrie, défendue par Péguy, « le trait de caractère le plus saillant et le plus universel » dans la classe ouvrière, et l'internationalisme du mouvement ouvrier, devraient, d'après Alexandre Marc, conduire naturellement à l'Europe : « le combat prolétarien devrait s'affirmer comme supra-national, ou supra-étatique ». Mais cette cause-là elle-même a été trahie par les socialistes : loin d'être « à l'avant-garde du combat pour une Fédération européenne ou universelle », le socialisme, en France notamment, « n'avance qu'à petits pas comptés, comme à contre-cœur ».

Tout au long de ce livre, l'auteur cherche à se nourrir de l'œuvre de Péguy, à y puiser la volonté nécessaire pour agir. Il y trouve un souffle quasi-lyrique pour tenter de faire partager par le lecteur son enthousiasme pour la cause qu'il défend, cause « qui fait sourire les réalistes, que réprouvent avec indulgence les bien-pensants ».

Un combat qui, selon lui, est le même que celui mené en son temps par Péguy : « Battus de toutes parts, éprouvés de toutes parts, nous sommes une petite troupe non vaincue, qui ne se rendra point. »

Alexandre Marc y puise aussi, et avec une grande facilité, le ton nécessaire pour lancer des anathèmes contre tous les « profanateurs de la révolution ». Il fustige aussi bien les socialistes « embourgeoisés » qui, « de conciliation en conciliation, de compromis en compromis », n'ont réussi qu'à produire « cette pauvre mécanique partisane qui débite des formules rituelles », que les communistes, qui ont amené dans une grande partie du monde l'avènement de l'Etat totalitaire, ce que Nietzsche appelait « le plus froid des monstres froids ».

Ce livre au langage riche, vigoureux et souvent violent, qui n'a jamais prétendu être une simple œuvre d'érudition, a des accents polémiques qui l'approchent parfois du pamphlet. Même s'il ne partage pas, et c'est notre cas, toutes les options et les condamnations de l'auteur, le lecteur ne peut être insensible au ton passionné de l'ouvrage. Décidément, cent ans après sa naissance, Péguy reste bien d'actualité.

François BORDRY ■

Collection « Réalités du présent », publiée sous le patronage du Centre international de formation européenne. Presses d'Europe, éditeur.

Si France-Forum vous intéresse  
abonnez-vous

# CASSER LA NATION ?

par Etienne BORNE

L'ETAT centralisé et centralisateur, unifié et unificateur, tel est depuis que l'Europe est sortie des féodalités médiévales, le phénomène politique majeur de notre histoire — modèle qui fera figure de modèle dans le reste du monde. Et même si, en un premier temps, elles s'insurgent contre des absolutismes et des autocraties, les révolutions n'ont fait jusqu'ici que poursuivre et fortifier la tradition de la monarchie étatique. « Vive le roi », « Vive la nation », « Les quarante rois qui en mille ans firent la France », « La République une et indivisible », ces cris de guerre et ces maximes superbes qui comme des défis s'échangeaient d'un camp à l'autre, se référaient, en vérité, à une même constante politique : l'Etat national renouvelé seulement, en dépit de vicissitudes dramatiques, dans des apparences imaginatives et passionnelles. Péguy avait admirablement perçu cette continuité lui qui écrivait : « cette révolution » et il parlait de la révolution de 1793 qui mit si vite un point final au vaste mouvement libéral de 1789, « était filleule et filiale de cette royauté » dite à tort d'ancien régime puisque, toujours selon Péguy, des légistes de Philippe le Bel aux grands commis de Louis XIV, elle inaugurerait le monde moderne. Elle a paru, cette révolution, en tranchant la tête d'un roi manifester avec une cruauté théâtrale qu'on changeait de monde et que, le peuple étant devenu majeur, on était en train de substituer à un paternalisme abusif un régime de fraternité civique, bon moyen en fin de compte de rendre plus présente au cœur de chaque citoyen une unité nationale faite d'un meilleur ciment. Et là où elle l'a emporté, la révolution socialiste s'inscrit dans la même lignée d'une instauration étatique et nationale, renforcée jusqu'à son extrême limite puisque, cette fois, l'Etat est présent à l'usine et aux champs, exigeant du travailleur une vertu exactement civique qui devrait réaliser l'intégration de chacun, groupe ou individu, dans la totalité nationale.

TEL est l'Etat qu'on pourrait appeler moderne si cette modernité n'était peut-être en train de passer et, qui tout en résistant au démantèlement, se trouve aujourd'hui interpellé, contesté, désacralisé. Au temps de la grande révolution, les Girondins ont expié sur l'échafaud le crime de fédéralisme et au temps des anciennes Républiques, la gauche la plus colorée applaudissait au souvenir réconfortant de ce juste châtimement d'un attentat sacrilège contre l'indivisibilité de l'Etat-nation. Il n'y avait à vouloir penser les provinces comme autant d'entités politiques anti-étatiques que, en curieuse contradiction avec son nationalisme intégral, l'école de l'Action française à l'extrême-droite de l'éventail politique d'hier. Charles Maurras, né à Martigues sur les bords de l'étang de Berre, faisait sonner bien haut ses origines provençales et il inscrivait Mistral et le félibrige dans un panthéon à la fois poétique et politique. D'où un surcroît de méfiance de la gauche républicaine et socialiste qui de, génération en génération, avait perpétué le culte des grands ancêtres jacobins. Aujourd'hui tout est changé : la régionalisation et la décentralisation — encore qu'elles suscitent des réserves du côté des durs du gaullisme ou chez les communistes, prédestinés à se partager à eux deux les restes de l'héritage jacobin — sont devenus des lieux communs de tous les programmes politiques. Et ce sont les ultras d'un nouveau fédéralisme qui, de la Corse au pays basque et de la Bretagne à l'Occitanie mettent en question à la fois l'Etat et la nation, et qui pourtant se considèrent et sont considérés comme la vague la plus avancée de la gauche révolutionnaire. Situation complètement retournée. Au point que si ces révoltes voulaient se chercher des ancêtres dans l'histoire révolutionnaire ils les trouveraient chez ces chouans que les jacobins traitaient de brigands et qui en s'insurgeant contre la conscription et le

service militaire obligatoire, en refusant des modes de vie et de pensée que la bourgeoisie urbaine et les idéologues parisiens prétendaient imposer à une paysannerie attachée à ses traditions, bref en combattant le Moloch étatique et national, annonçaient d'avance et, article après article, le propos subversif de nos dissidents d'aujourd'hui, antimilitaristes, antibourgeois et défenseurs passionnés de leurs particularismes culturels menacés par l'anonymat d'une civilisation niveleuse, aveugle aux différences. Réaction ? Révolution ? Le pavillon a pu virer du blanc au rouge. La marchandise est exactement la même.

SANS doute la mystique ou la mythique des courants nationalitaires qui, s'ils pouvaient aller jusqu'au bout de leur propos feraient éclater la nation, empruntent-ils beaucoup au plus récent langage de l'anticolonialisme et de l'anticapitalisme comme si l'Etat unitaire réduisait tels et tels peuples intégrés à la nation de gré ou de force, à une condition aliénante de servitude et d'exploitation. Thèmes qui invitent à tous les excès de la rhétorique révolutionnaire, mais qui doivent manquer de rigueur théorique car, lorsque le même phénomène nationalitaire osant mettre en avant les droits nationaux de l'Ukraine ou de l'une ou l'autre des républiques islamiques de l'Asie centrale, parvient à se manifester en U.R.S.S. le marxisme établi a tôt fait de le qualifier de nationalisme bougeois, ce qui le rejette trop évidemment du côté de la régression et de la contre-révolution. Ainsi les mouvements nationalitaires se prêtent à toutes les interprétations et il ne serait que trop facile, pour revenir aux dissidents de l'ordre français, de dénoncer chez ceux-ci un mélange peu cohérent d'archaïsme dans les références historiques et de frénésie révolutionnaire dans le geste et la parole. Il reste que ces mouvements ne se multiplieraient pas et ne se renforceraient pas les uns les autres s'ils ne traduisaient une crise réelle de l'idée de nation qui n'est jamais vraiment ce qu'elle prétend être, et certes pas une réalité nécessaire et sacrée. L'histoire a hésité, d'autres configurations étaient possibles, comme le Midi d'avant la croisade contre les Albigeois qui avait une si belle originalité culturelle et à qui le malheur a interdit tout espoir d'existence politique. Il faut que bien des nations avortent pour qu'une nation soit. Et les réminiscences sudistes ici ou là-bas montrent bien qu'autant n'en a pas emporté le vent.

A AVOIR conscience de sa propre contingence et à savoir faire mémoire des hasards douteux qui lui ont donné sa figure dans le temps et l'espace, la nation cessera de se considérer comme un absolu en dehors duquel il ne saurait y avoir de salut politique. La nation doit au contraire être sauvée d'un nationalisme qui n'est qu'idolâtrie, apprendre au-dedans d'elle même le respect démocratique de différences trop souvent incomprises et maltraitées, et s'ouvrir au delà de soi à d'indispensables dépassements communautaires. Non pas détruire la nation par la révolte des provinces, mais l'assouplir et lui donner visage humain. Dresser contre la nation des mini-nations, c'est être encore dupe du mythe nationaliste et donner des chances au repli sur soi, à l'intolérance d'autrui, bref à cet ethnocentrisme qui est la misère de ce temps et le principal ennemi du progrès humain. Non pas casser la nation, mais, ce qui est au fond plus révolutionnaire, la repenser et la convertir. A quoi peut aider, douloureuse et nostalgique « du passé la souvenance » comme disait Mistral, lui qui savait écrire ses « Châtiments » contre « les noirs chevaucheurs de la Croisade » sans penser contre la France la renaissance provençale. Ce Mistral dont ni les tentatives de récupération maurrassienne, ni le mépris qu'affichent pour lui aujourd'hui les ultras du nationalisme occitanien, ne peuvent entamer la grandeur et la sagesse.